

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 4 NOVEMBRE 2024 À 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE**

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024
- 1.4. Suivi de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

**2. AGGLOMÉRATION**

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 octobre 2024
- 2.2. Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2024
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

**3. RÈGLEMENTS**

- 3.1. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2022-197 concernant la procédure des séances du conseil
- 3.2. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais
- 3.3. Avis de motion – Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2025

**4. FINANCES**

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Dépôt des états comparatifs
- 4.3. Approbation du financement – Ajout d'un système d'échangeur d'air à la Soleillerie (20, rue Fort)

**5. RESSOURCES HUMAINES**

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches
- 5.2. Nomination – Greffière adjointe

## 6. **APPEL D'OFFRES ET CONTRATS**

- 6.1. Adjudication du contrat 24DAPP109 – Services de maintenance et de soutien technique du système intégré de gestion de la bibliothèque
- 6.2. Adjudication du contrat 24GN12 – Travaux de réfection au chalet du parc Préville
- 6.3. Adjudication du contrat 24DAPP95 – Transport de neige (saison 2024-2025)
- 6.4. Adjudication d'un contrat – acquisition de vélos libre-service et entente de gestion avec Bixi Montréal
- 6.5. Adjudication du contrat 24GREF01 – Numérisation des dossiers de propriété du service d'urbanisme
- 6.6. Renouvellement des contrats de maintenance PG Solutions – Système de gestion municipale

## 7. **ADMINISTRATION**

- 7.1. Dépôt du Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2023
- 7.2. Acquisition de terrains le long de la voie maritime
- 7.3. Prolongation du bail de la maison Desaulniers
- 7.4. Domaine public – Aliénation de ruelles

## 8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demandes de dérogation mineure
  - 8.2.1. Dérogation mineure – 3, rue de Provence – pourcentage de maçonnerie
  - 8.2.2. Dérogation mineure – 153, du Béarn – Thermopompe
  - 8.2.3. Dérogation mineure – 459, ave Wickham – Implantation marge arrière
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
  - 8.3.1. PIIA – 312, de Sanford – Transformation de la façade
  - 8.3.2. PIIA – 208, du Dauphiné – Transformation de la façade
  - 8.3.3. PIIA – 276, Hickson – Transformation de la façade
  - 8.3.4. PIIA – 352, Pine – Transformation de la façade
  - 8.3.5. PIIA – 435, Oak – Transformation de la façade
  - 8.3.6. PIIA – 329, Brixton – Transformation de la façade
  - 8.3.7. PIIA – 107, Picardie – Transformation de la façade
  - 8.3.8. PIIA – 255, Simard – Affichage
  - 8.3.9. PIIA – 43, Green – Affichage
  - 8.3.10. PIIA – 760, Oak – Transformation de la façade

- 8.3.11. PIIA – 3, Provence – Agrandissement et transformation de la façade
  - 8.3.12. PIIA – 1000, Victoria – Enseigne
  - 8.3.13. PIIA – 1101, Victoria – Équipement mécanique
  - 8.3.14. PIIA – 889, Île-de-France – Transformation de la façade;
  - 8.3.15. PIIA – 769, Houde – Transformation de la façade
- 8.4. Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble
- 8.4.1. Premier projet de résolution – PPCMOI – 125, Riverside – Agrandissement

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 1<sup>er</sup> novembre 2024

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

### **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

---

La mairesse constate que le quorum est atteint puis elle invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 tel que présenté.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024**

---

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que rédigé.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 7 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Ferguson et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont absentes :

Pascale Mongrain, mairesse  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière  
Jacques DesOrmeaux, directeur général par intérim

---

#### Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le maire suppléant constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

---

(2024-10-357)

#### Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-358)

#### Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 et des séances extraordinaires du 2 octobre 2024

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 septembre 2024 et des trois séances extraordinaires tenues le 2 octobre 2024, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le maire suppléant fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---

Mot du maire suppléant

Le mot du maire suppléant débute à 19h32 et se termine à 19h40.

---

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19h40 à 20h01.

---

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20h01 et se termine à 20h29.

---

Rapport du maire suppléant sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 septembre 2024

La maire suppléant fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 19 septembre 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

---

(2024-10-359)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 octobre 2024

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à exprimer les orientations jugées opportunes à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Longueuil devant se tenir le 17 octobre 2024, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Procès-verbal de corrections - Orientations du conseil

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, quant aux orientations consignées dans le tableau joint à la résolution 2024-09-317 lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2024.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

---

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Aucun rapport sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération.

---

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* (2022-207) qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 20 septembre 2024 pour les sommes respectives de 1 097 578,32 \$ et de 781 021,05 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 8 septembre au 7 octobre 2024.

---

(2024-10-360)

Suspension sans solde

CONSIDÉRANT la recommandation de la Division des ressources humaines.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier  
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE SUSPENDRE sans solde pour une durée de quatre (4) jours l'employé #0555.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-361)

Adjudication du contrat 24ÉQUI03 - Acquisition d'un tracteur multifonctionnel

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat n° 24ÉQUI03 ayant pour objet l'acquisition d'un tracteur multifonctionnel pour l'entretien des parcs, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Machinerie C & H inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 149 267,50 \$ (aucune taxe applicable);

D'AUTORISER le financement du projet TP22-037 pour un montant de 160 000\$ (taxes nettes) à même le fonds de roulement, remboursable sur 10 ans;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-362)

Adjudication du contrat 24ENV03 - Collecte et transport de conteneurs de matières recyclables

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ADJUGER le contrat n° 24ENV03 ayant pour objet la collecte et le transport de conteneurs de matières recyclables sur le territoire de la ville de Saint-Lambert, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *9386-0120 QUÉBEC INC.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur les bordereaux de prix; la valeur totale étant de 217 425,55 \$,

toutes taxes comprises, pour le contrat d'une durée de cinq (5) ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029;

D'IMPUTER la dépense de 217 425,55 \$, toutes taxes incluses au poste budgétaire 02-452-20-446;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-363)

Adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ - Achat de carburants en vrac

ATTENDU QUE la ville présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents carburants en vrac (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal:

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud  
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la ville joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-10-364)

---

Demande d'aide financière - programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - volet 2 - Renouvellement de conduites

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert  
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;

QUE la Ville de Saint-Lambert s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-365)

Corridor scolaire - rue Cartier

CONSIDÉRANT QUE la rue Cartier n'a pas de voie piétonnière de la rue Upper Edison à la rue du Curé Rabeau;

CONSIDÉRANT QUE des écoliers et adultes empruntent régulièrement cette rue pour se rendre à la garderie et à l'école Rabeau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire assurer un maximum de sécurité dans ce secteur;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général à ce sujet;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'AUTORISER un corridor scolaire sur la rue Cartier du côté de la garderie comme suit:

- installer des panneaux indiquant les heures d'usage de ce corridor, soit de 7h à 9h et 15h à 17h30 du lundi au vendredi sur les deux côtés de la rue;
- tracer une ligne blanche de démarcation du corridor;
- peindre des pictogrammes le long du corridor; et
- installer des buttoirs zébrés sur la ligne blanche jusqu'à la rue Upper Edison.

D'IMPUTER la dépense estimée à 3 300 \$ pour l'acquisition du matériel requis au poste budgétaire 02-355-12-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dépôt des procès-verbaux des séances du 8 et 14 août 2024 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des séances du 8 et 14 août 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

---

(2024-10-366)

Dérogation mineure - 471 Green – Aménagement paysager

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR MADAME YOUKI CROPAS DU SERVICE DE L'URBANISME

**Le maire suppléant invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au Règlement sur les dérogations mineures 2023-213;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 471, Green, à savoir:

- Autoriser un pourcentage d'aire végétalisée de 36% en cour avant secondaire sud, contrevenant au pourcentage minimal de superficie végétalisée pour une cour avant secondaire qui est de 60%. La demande vise à permettre un aménagement paysager de cour d'école adéquat pour son usage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-367)

Dérogation mineure - 845, avenue Saint-Charles - hauteur des bâtiments

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR MADAME YOUKI CROPAS DU SERVICE DE L'URBANISME

**Le maire suppléant invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au Règlement sur les dérogations mineures 2023-213;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 845, avenue Saint-Charles, à savoir:

- Autoriser une hauteur de bâtiments de 13 mètres, contrevenant à la hauteur maximale de 11 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Dérogation mineure - Projet Waterhouse - hauteur du bâtiment

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR MADAME YOUKI CROPAS DU SERVICE DE L'URBANISME

**Le maire suppléant invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.**

Cinq personnes présentes sont intervenues de 21 h 02 à 21 h 25.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 20 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au Règlement sur les dérogations mineures 2023-213;

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ACCORDER la dérogation mineure relative aux propriétés situées au 115, 121 et 127 avenue Saint-Denis et au 1 et 3 rue Waterman, à savoir:

- Autoriser une hauteur de bâtiment de 16,5 mètres, contrevenant à la hauteur permise de 16 mètres dans la zone CB-5.

Votes pour: Les conseillers Francis Le Chatelier, Virginie Dostie-Toupin, Claude Ferguson et Liette Michaud

Votes contre: Les conseillers Loïc Blancquaert et Stéphanie Verreault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

---

(2024-10-369)

PIIA - 144 Sanford - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement de la toiture du bâtiment situé au 144, avenue de Sanford, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-370)

PIIA - 49 Cadzow - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 49, avenue Cadzow, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-371)

PIIA - 320 Union - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 320, boulevard Union, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-372)

PIIA - 647 Oak - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 647, avenue Oak, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-373)

PIIA - 647 Oak - Nouveau bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau bâtiment accessoire sur la propriété située au 647, avenue Oak, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-374)

PIIA - 471 Green - Aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager des cours avant, latérales et arrière du bâtiment situé au 471, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-375)

PIIA - 471 Green - Abattage d'arbre

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre sur le terrain situé au 471, rue Green, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-376)

PIIA - 426 Victoria - Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une nouvelle enseigne murale sur la façade du bâtiment situé au 426, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-377)

PIIA - 230 des Landes - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 230, rue des Landes, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-378)

PIIA Dare - 845 Saint-Charles - Nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la nouvelle construction sur l'ancien site de l'usine Dare située au 845, avenue Saint-Charles, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-379)

PIIA - 227 des Landes - Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment situé au 227, rue des Landes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-380)

PIIA - 375 Oak - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 21 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 375, avenue Oak, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-381)

PIIA - 196 Stanley - Nouveau bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau bâtiment accessoire sur la propriété située au 196, avenue de Stanley, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-382)

PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman -  
Lotissement

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le plan relatif à cette opération cadastrale est conforme aux conditions énoncées au *Règlement de lotissement* (2024-216) et à celles relatives à une demande de permis de lotissement énoncées au *Règlement sur les permis et certificats* (2023-218);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'opération cadastrale visant à jumeler les sept lots situés à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et de la rue Waterman, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-383)

PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman -  
Nouvelle construction

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages avec mezzanines, sur la propriété située à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-384)

PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman - Équipement mécanique

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les équipements mécaniques d'un nouveau bâtiment situé à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-385)

PIIA Waterhouse - 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman - Abattage d'arbre

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis d'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) satisfait la majorité des critères applicables du règlement 2023-220;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 septembre 2024.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'abattage d'un arbre sur le site de la propriété située à l'intersection de l'avenue Saint-Denis et la rue Waterman, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-386)

PIIA - 532 Green - Transformation de la façade (Refus)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024 à l'effet de refuser le projet présenté pour modifier une porte antérieurement approuvée sur la façade avant et pour un changement de matériau pour les motifs suivants:

- la demande consiste en une révision aux travaux autorisés par le conseil municipal (résolution 2024-03-080) lors de sa séance du 18 mars 2024;
- la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
- le modèle de porte révisé ne s'harmonise pas avec le bâtiment existant;
- les matériaux de revêtement extérieur doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture du secteur d'appartenance de la construction;
- les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment doivent être préservés ou, lorsque nécessaire, remplacés par des modèles similaires et de qualité équivalente ou supérieure.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 532, rue Green, considérant que le projet modifié n'est pas conforme aux objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2023-220).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

(2024-10-387)

PIIA - 130 Picardie - Transformation de la façade (Refus)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024 à l'effet de refuser le projet, tel présenté, pour les motifs suivants:

- la demande consiste en une révision aux travaux autorisés par le conseil municipal (résolution 2024-06-219) lors de sa séance du 10 juin 2024.
- la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
- les qualités particulières, et le caractère propre d'un bâtiment doivent être préservés;
- les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment doivent être préservés;
- le traitement de brique sur la façade avant contribue au caractère du bâtiment existant et ne devrait pas être modifié.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le remplacement du parement extérieur de la façade avant, de brique en pierre, du bâtiment situé au 130, Picardie, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2023-220).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2024-10-388)

PIIA - 481 Maple - Transformation de la façade (Refus)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 septembre 2024 à l'effet de refuser le projet pour les motifs suivants:

- la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment doivent être préservés;
- les qualités particulières, et le caractère propre d'un bâtiment doivent être préservés;
- le porche d'entrée proposé est massif et mal-adapté au bâtiment existant. Le projet tel que présenté n'est pas acceptable et devrait être révisé afin de mieux s'intégrer à la façade sur rue.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin  
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la reconstruction d'un escalier d'entrée avec l'ajout d'une toiture sur la façade sur rue, du bâtiment situé au 481, Maple, considérant que le projet

n'est pas conforme aux objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 21h31 et se termine à 22h01.

---

Tour de table des membres du conseil

Un second tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 22h01 à 22h02.

---

Levée de la séance

Le maire suppléant procède à la levée de la séance à 22h02.

---

---

Claude Ferguson  
Maire suppléant

---

Cassandra Comin Bergonzi  
Greffière



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

### **Suivi de la séance précédente**

---

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

### **Mot de la mairesse**

---

Le mot de la mairesse débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour  
(30 minutes)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

### **Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 octobre 2024**

---

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 17 octobre 2024, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

### **Orientations du conseil – Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 14 novembre 2024**

---

D'AUTORISER la mairesse ou son représentant désigné à exprimer les orientations jugées opportunes à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Longueuil devant se tenir le 14 novembre 2024, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Saint-Lambert.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

### **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

---

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 2022-197  
concernant la procédure des séances du conseil**

---

Le/la conseiller(ère) \_\_\_\_\_ donne un avis de motion à l'effet qu'un *Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil (2022-197)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement vise notamment à:

- retirer la notion du moment de silence au début de la séance;
- permettre à un membre du conseil de participer à distance à une séance du conseil à certaines conditions prévues à l'article 332.1 de la *Loi sur les cités et villes*;
- ajuster les pénalités pour quiconque trouble l'ordre et le décorum lors d'une séance du conseil.

Le projet de règlement 2024-197-1 est déposé.

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL

---

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_ 2024, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 11 du *Règlement 2022-197 concernant la procédure des séances du conseil* est modifié par le retrait de la phrase suivante : « Il invite les personnes présentes à observer un moment de silence. »
2. L'article 11.1 est ajouté à la suite de l'article 11 de ce règlement comme suit :
  - 11.1 Un membre du conseil peut, s'il le souhaite, participer à distance à une séance du conseil par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel, dans les cas prévus à l'article 332.1 de la *Loi sur les cités et villes*.
3. L'article 54 de ce règlement est remplacé par le suivant :
  54. Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 15 et 16 du présent règlement est passible d'une amende de 500 \$.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Pascale Mongrain, mairesse

---

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

AVIS DE MOTION : 4 novembre 2024  
ADOPTION :  
ENTRÉE EN VIGUEUR :



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2) **Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais**

---

La conseillère Virginie Dostie-Toupin donne un avis de motion à l'effet qu'un règlement modifiant le *Règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais* (2024-236) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Ce projet de règlement vise à soustraire à certaines exigences du règlement, l'utilisation d'engrais, notamment, la visite de l'immeuble par l'autorité responsable, et l'installation d'affiches sur l'immeuble.

Le projet de règlement 2024-236-1 est déposé.

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR L'UTILISATION DE PESTICIDES ET D'ENGRAIS**

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_ 2024, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le titre du règlement est modifié en retirant les mots « ET D'ENGRAIS » et est dorénavant intitulé : « RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE PESTICIDES ».
2. L'article 1 du règlement est modifié en retirant l'expression « et des engrais ».
3. La définition de l'expression « **Fins domestiques** » à l'article 2 du Règlement est modifié comme suit : l'utilisation de pesticides par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble où se trouve un organisme nuisible, nocif ou indésirable à contrôler, **ou l'entrepreneur qu'il a mandaté.**
4. La définition « Entrepreneur » de l'article 2 de ce règlement est modifié en retirant l'expression « ou d'engrais ».
5. Le titre de la SECTION 3 de ce règlement est modifié en retirant les mots suivants : « D'UN ENGRAIS, DE SUPPLÉMENTS ET D'AGENTS DE LUTTE BIOLOGIQUE ».
6. La sous-section 4 - *Conditions d'utilisation d'un engrais* de la SECTION 3 de ce règlement est abrogée.
7. L'article 21 de ce règlement est modifié par le retrait des mots « des engrais ou ».
8. La référence de la *Loi sur les pesticides* à l'alinéa 1° de l'article 27 est modifié par le remplacement de « P-9 » par « P-9.3 ».
9. L'article 30, alinéa 4° de ce règlement est modifié en retirant les mots « d'engrais, ». (re : visite de l'immeuble par l'autorité responsable.)
10. L'annexe 1 - LISTE DES INGRÉDIENTS ACTIFS AUTORISÉS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026 EN VERTU DE L'ARTICLE 8 est modifié par le remplacement de l'ingrédient « Benzovindiflupur » par le « **Fluxapyroxad** »
11. L'annexe 2 - EXIGENCES RELATIVES AUX ÉCRITEAUX – utilisation d'un pesticide de ce règlement est modifié en abrogeant le paragraphe j) de l'alinéa 2° : ~~j) le cas échéant, une mention qu'une application d'un engrais a été effectuée.~~
12. L'annexe 3 - EXIGENCES RELATIVES AUX ÉCRITEAUX – utilisation d'un engrais de ce règlement est abrogé.
13. Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

\_\_\_\_\_  
Pascale Mongrain, mairesse

\_\_\_\_\_  
Cassandra Comin Bergonzi, greffière

AVIS DE MOTION : 4 novembre 2024  
ADOPTION :  
ENTRÉE EN VIGUEUR :



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.3) **Avis de motion – Règlement sur la tarification des activités, biens et services en 2025**

---

Le/la conseiller/ère \_\_\_\_\_ donne un avis de motion à l'effet que le projet de *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville pour l'exercice financier 2025 (2024-237)* sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement vise à ajuster la tarification pour les activités, les biens et les services offerts dans la Ville afin de refléter les coûts encourus par la Ville.

Le projet de règlement 2024-237 est déposé.

---



VILLE DE SAINT-LAMBERT

RÈGLEMENT CONCERNANT LA  
TARIFICATION POUR LES  
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES  
DE LA VILLE POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2025  
2024-237

<b>Avis de motion</b>	4 novembre 2024
<b>Adoption</b>	
<b>Entrée en vigueur</b>	
<b>Mise en application</b>	

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**RÈGLEMENT N° 2024-237**

---

À sa séance ordinaire du \_\_\_\_\_, le conseil de la Ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :

« adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;

« aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;

« année » : signifie l'année du calendrier;

« enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;

« étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée de 16 à 25 ans;

« famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit formé de deux adultes maximum et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;

« résident » : signifie :

- a) toute personne physique résidant sur le territoire de la Ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville;
- b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la Ville et ayant ses activités sur le territoire de la Ville et tout employé de la Ville;

« organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

« CSSMV » : signifie tout établissement faisant partie du Centre de services scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre le centre de services scolaire et la Ville.

2. Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offerts par la Ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables. **Les activités s'adressant aux enfants de 14 ans et moins sont non taxables.**

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en payant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

3. Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen ». Elle doit fournir une preuve de résidence

pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût d'impression est toutefois de 10,00 \$ par famille (même adresse).

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir payé le coût total de l'activité.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

4. Sur demande écrite appuyée des documents requis, la Ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1° pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
  - 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
  - 3° en cas de décès;
  - 4° pour le bénévole qui supervise une activité de loisirs à la demande de la direction Culture et loisirs.
  - 5° les réservations de locaux ou plateaux annulées dans les délais prescrits si le paiement a été traité avant le délai en question.

Pour les alinéas 1, 2 et 3, des frais d'administration de 20,00 \$ sont toutefois conservés par la Ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la Ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 40,00 \$.

5. Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.
6. Tout autre frais applicable en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial sera également exigible.
7. Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville (2023-229)*.
8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est mis en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025

---

Pascale MONGRAIN, mairesse

---

Cassandra Comin Bergonzi, greffière

## Annexe A

## Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la Ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
<b>1.1 DIVERS</b>	
Divers documents et services fournis par PG Solutions	Frais en vigueur du prestataire de service
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la Ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	40,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	40,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CAR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucuns frais n'étant chargés pour le premier avis	25,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD, clé USB ou tout autre support	20,00 \$
Licences annuelles pour un chat	10,00 \$
Licences annuelles pour un chien	40,00 \$
Remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	10,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens (limite d'une carte par adresse pour un maximum de deux chiens)	
- résidents	gratuit
- non-résidents - tarif annuel	125,00 \$
- remplacement d'une carte perdue	30,00 \$
<b>1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS</b>	
Drapeau Saint-Lambert	65,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

II – CULTURE ET LOISIRS	BASE DE TARIFICATION	TARIF
<b>2.1 SECTEUR AQUATIQUE</b>		
<b>COURS DE NATATION</b>		
Cours enfants 30 minutes	5 h	98,00 \$
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	103,00 \$
Cours enfants 60 minutes	10 h	108,00 \$
Aqua-adultes	10 h	108,00 \$
Aqua-adultes	14 h	151,00 \$
Natation pour adolescents	10 h	108,00 \$
Natation pour adolescents	14 h	151,00 \$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	21h	309,00 \$
Médaille de bronze (avec convention financière du gouvernement)	21 h	gratuit
Croix de bronze	24h	224,00 \$
Croix de bronze (avec convention financière du gouvernement)		gratuit
Étoile de bronze	10h	140,00 \$
Moniteur de natation	32 h	302,00 \$
Moniteur de natation (avec convention financière du gouvernement)	32 h	gratuit
Moniteur en sauvetage (avec convention financière du gouvernement)	38,5 h	gratuit
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	16h	163,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus) (avec convention financière du gouv.)	16h	gratuit
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	44h	335,00 \$
Sauveteur national (manuel inclus) (avec convention financière du gouv.)	44h	gratuit
Requalification	4 h	125,00 \$ <sup>2</sup>
<b>MISE EN FORME AQUATIQUE</b>		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	98,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	168,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	226,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	269,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	137,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	235,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	317,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	377,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	69,00 \$
Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	97,00 \$
<b>AUTRES</b>		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	57,00 \$
Cours semi-privé piscine intérieure ou extérieure	heure	86,00 \$
Masque de poche	Unité	20,00 \$
Sifflet	Unité	10,00 \$
<b>PISCINE EXTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants (moins de 18 ans)	±85 jours	gratuit
Adultes	±85 jours	gratuit
Aînés - (60 ans et +)	±85 jours	gratuit
Familles	±85 jours	gratuit
<b>PISCINE INTÉRIEURE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans)	±285 jours	85,00 \$
Adultes – annuel	±285 jours	132,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +)	±285 jours	94,00 \$
Familles – annuel	±285 jours	159,00 \$
<b>PISCINES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS</b>		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	163,00 \$
Adultes – annuel - 52 semaines	année	254,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	181,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	305,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

<b>PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE</b>		
Enfant résident (2 à 18 ans), piscine intérieure	unité	3,00 \$
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte résident, piscine intérieure	unité	5,00 \$
Adulte non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	7,00 \$
Enfant non-résident, piscines intérieure et extérieures	unité	5,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	40,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	22,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	153,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	82,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	5,00 \$
Piscine intérieure – organisme régional (sans sauveteur)	heure	43,00 \$
<b>2.2 CENTRE DE LOISIRS</b>		
<b>LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS</b>		
*Gymnase - résident	heure	58,00 \$!
*Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	26,00 \$!
Gymnase - organisme	heure	10,00 \$
*Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	33,00 \$!
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	5,00 \$
*Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	49,00 \$!
*Locaux multisports – résident (MS-02)	heure	37,00 \$!
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	8,00 \$
Locaux multisports – organisme (MS-2)	heure	6,00 \$
*Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	28,00 \$!
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, MC-2, MC-3 et MC-4)	heure	4,00 \$
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatis THT inc.</i> (voir bail de location)	heure	30,00 \$!
*Cubicule de musique - résident	heure	14,00 \$!
Cubicule de musique - organisme	heure	1,50 \$
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	5 heures	62,00 \$!
Cubicule de musique - abonnement forfaitaire	10 heures	113,00 \$!
Cubicule de musique – abonnement forfaitaire	20 heures	174,00 \$!
*Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	49,00 \$!
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	7,00 \$
Salle dans le Club de Boulingrin – résident (hors-saison d'activités)	Heure	40,00 \$!
Salle dans le Club de Boulingrin – organisme (hors-saison d'activités)	heure	10,00 \$!
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	502,00 \$!
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)	année	1004,00 \$!
Bureaux organisme et entreposage AHMSL	année	853,00 \$
Bureaux organisme et entreposage CPA	année	1 141,00 \$
Bureaux n° 216 (local A)	année	1004,00 \$!
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local A)	année/pied	2,00 \$
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (organismes - local B)	année/pied	3,00 \$
Téléphonie Teams – organismes (coût pour un appareil physique et une ligne d'associée – n'autorisant pas d'appel hors-canada)	année	300,00 \$
Cantine	Articles	0 \$ à 20,00 \$
Gymnase - montage et démontage du tapis (17 h)	Activité	600,00 \$!
MS1 - montage et démontage du tapis (8 h)	Activité	275,00 \$!
<b>2.3 ARÉNA</b>		
*Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – location à partir de 22 h (clientèle 18 ans et +)	heure	87,00 \$!
Patinoire intérieure – Association du hockey mineur de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	84,00 \$
Patinoire intérieure – Club de patinage artistique de Saint-Lambert – printemps / été (prolongation hors saison)	heure	84,00 \$
Patinoire intérieure – résident - avant 18 h	heure	111,00 \$!
Patinoire intérieure – non-résident - avant 18 h	heure	160,00 \$!
Patinoire intérieure – non-résident - réservation de 150 h et plus - avant 18 h	heure	144,00 \$!

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Patinoire intérieure – résident – après 18 h	heure	220,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure – non-résident - après 18 h	heure	242,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - avant 18 h	heure	56,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - avant 18 h	heure	82,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – résident - après 18 h	heure	114,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire intérieure (sans glace) – non-résident - après 18 h	heure	126,00 \$ <sup>1</sup>
Casiers d'entreposage ligues adultes	année	353,00 \$ <sup>1</sup>
<b>2.3.1 PLAGES HORAIRES DE LOCATION DE GLACE</b>		
Location d'un tiers de glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	36,00 \$
Location d'une demi-glace – résident (offert sous certaines conditions)	50 minutes	41,00 \$
<b>2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS</b>		
Terrain de soccer naturel – résident - avant 18 h	heure	31,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer naturel – résident - après 18 h	heure	38,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer naturel – organisme	heure	15,00 \$
Terrain de soccer synthétique – résident – avant 18 h	heure	90,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer synthétique – résident - après 18 h	heure	110,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de soccer synthétique – organisme	heure	21,00 \$
Terrain de balle – résident – avant 18 h	heure	39,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de balle – résident – après 18 h	heure	45,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de balle – organisme	heure	13,00 \$
Terrain de volley-ball de plage- résident	heure	31,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire permanente au parc PréVille – résident	heure	36,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire permanente au parc PréVille – organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure – résident	heure	36,00 \$ <sup>1</sup>
Patinoire extérieure – organisme	s. o.	gratuit
Piste d'athlétisme – résident – avant 18 h	heure	31,00 \$ <sup>1</sup>
Piste d'athlétisme – résident – après 18 h	heure	39,00 \$ <sup>1</sup>
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	695,00 \$ <sup>1</sup>
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	lot	85,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	demi-lot ou surélevé	44,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-novembre)	Lot pour fauteuil roulant	44,00 \$
<b>2.5 CAMPS DE JOUR</b>		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	119,00 \$
- 2 <sup>e</sup> enfant	semaine	109,00 \$
- 3 <sup>e</sup> enfant	semaine	99,00 \$
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	95,00 \$
- 2 <sup>e</sup> enfant	4 jours	85,00 \$
- 3 <sup>e</sup> enfant	4 jours	75,00 \$
Magie estivale et natation	10 jours	335,00 \$
Service de garde	1 jour	10,00 \$
Service de garde	semaine	43,00 \$
Carte service de garde	unité	50,00 \$
Frais de retard – service de garde après 18h	minute	1,00 \$
Sortie dans la semaine du camp	unité	45,00 \$
Journée avec sortie	unité	68,00 \$
T-shirt – enfant	unité	21,00 \$
T-shirt - adulte	unité	23,00 \$
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	110,00 \$ pour la partie 1
	session	Gratuit pour la partie 2 et le stage
<b>CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H À 16 H)</b>		
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	294,00 \$
Athlétisme	semaine	178,00 \$
Arts plastiques	semaine	186,00 \$
Basketball	semaine	178,00 \$
Ça danse	semaine	188,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Ça danse	4 jours	160,00 \$
Studio dance C	semaine	253,00 \$
Chut on tourne	semaine	300,00 \$
Création artisanale	semaine	186,00 \$
Deck hockey	semaine	178,00 \$
Échecs	semaine	238,00 \$
Educazoo	semaine	310,00 \$
Effets spéciaux	semaine	195,00 \$
Gardiens avertis	4 jours	157,00 \$
Golf	4 jours	385,00 \$
Golf	semaine	485,00 \$
Hockey récréatif	semaine	300,00 \$
Jeune sauveteur	semaine	227,00 \$
Katag	semaine	205,00 \$
Laser tag	semaine	325,00 \$
Litter Aventure	semaine	196,00 \$
Mini-Légo	semaine	196,00 \$
Mont Saint-Grégoire	semaine	290,00 \$
Multisports	semaine	178,00 \$
Musique	9 jours	540,00 \$
Musique	10 jours	600,00 \$
Neurones atomiques	4 jours	206,00 \$
Neurones atomiques	semaine	237,00 \$
Nos voix, nos visages	semaine	450,00 \$
Petit cuistot	semaine	222,00 \$
Petit confisier	semaine	222,00 \$
Robotique	semaine	258,00 \$
Skate-board	semaine	237,00 \$
Sorties	semaine	262,00 \$
Tennis	semaine	222,00 \$
Théâtre	2 semaines	450,00 \$
Vélo	semaine	190,00 \$
Water-polo	semaine	174,00 \$
<b>SEMAINE DE RELÂCHE</b>		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	262,00 \$
Journée piscine et patinage	journée	34,00 \$
Journée avec sortie	journée	68,00 \$
Service de garde	semaine	43,00 \$
<b>FÊTE D'ENFANTS</b>		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	195,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	252,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	314,00 \$
<b>2.6 SECTEUR SPORTIF</b>		
Abdos / fesses / cuisses (10 semaines)	10 h	91,00 \$
Abdos / fesses / cuisses (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Abdos / stretching (10 semaines)	10 h	104,00 \$
Abdos / stretching (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (10 semaines)	20 h	69,00 \$
Badminton libre adulte ou familial (14 semaines)	28 h	97,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	37,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	40 h	76,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	53,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	56 h	106,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	88,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Basket-ball libre adulte (10 semaines)	20 h	94,00 \$
Basket-ball libre adulte (14 semaines)	28 h	113,00 \$
Bootcamp ados (10 semaines)	10 h	76,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

Bootcamp ados (14 semaines)	14 h	100,00 \$
Bootcamp (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Bouger sans douleur	10 h	135,00 \$
Bouger sans douleur	14 h	156,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	97,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (10 semaines)	10 h	97,00 \$
Entraînement pour parents et bébés (14 semaines)	14 h	138,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	153,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	214,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	153,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	214,00 \$
Initiation au Fatbike pour ados	2 h	38,00 \$
Journée de golf du citoyen (1 personne)	1 départ	83,00 \$
Journée de golf du citoyen (4 personnes)	1 départ	332,00 \$
Kick-boxing cardio (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Mise en forme et volleyball (10 semaines)	12,5 h	79,00 \$
Mise en forme et volleyball (14 semaines)	17,5 h	108,00 \$
Multisports (10 semaines)	12,5 h	82,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	115,00 \$
Pickleball débutant (10 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	15 h	59,00 \$
Pickleball intermédiaire (10 semaines)	20 h	37,00 \$
Pickleball débutant (14 semaines) entraîneur certifié aux 2 premiers cours	21 h	82,00 \$
Pickleball intermédiaire (14 semaines)	28 h	53,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	95,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	138,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	78,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Plein air fit (7 semaines)	7 h	69,00 \$
Plein air fit (10 semaines)	10 h	99,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	78,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	107,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	53,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	131,00 \$
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	176,00 \$
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	194,00 \$
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	273,00 \$
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	201,00 \$
Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	279,00 \$
Step (10 semaines)	10 h	67,00 \$
Step (14 semaines)	14 h	94,00 \$
Stretching	10 h	128,00 \$
Stretching	14 h	158,00 \$
Workout ados (10 semaines)	10 h	76,00 \$
Workout ados (14 semaines)	14 h	100,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	90,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

X-Fit (14 semaines)	14 h	123,00 \$
Zumba (10 semaines)	10 h	128,00 \$
Zumba (14 semaines)	14 h	158,00 \$
Zumba gold (10 semaines)	10 h	128,00 \$
Zumba gold (14 semaines)	14 h	158,00 \$
<b>TENNIS</b>		
Abonnement estival – 15 avril au 15 novembre (selon météo)	saison	140,00 \$
Abonnement à partir du 1 <sup>er</sup> août	demi-saison	83,00 \$
Carte perdue	unité	30,00 \$
Ligue junior intercity 40-0 (8 semaines)	/personne	337,00 \$
Cours de groupe Petit Tennis (3-5 ans)	/personne	59,00 \$
Cours de groupe Juniors (6 à 14 ans)	/personne	59,00 \$
Cours de groupe Adultes (6 heures de cours)	/personne	86,00 \$
Ligue adulte	/personne	135,00 \$

<b>2.7 SECTEUR JEUNESSE</b>		
Gardien averti	1 journée	79,00 \$
Karibou - (10 semaines)	7,5 h	68,00 \$
Karibou - (12 semaines)	9 h	82,00 \$
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	74,00 \$
<b>2.8 DÉTENTE</b>		
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	151,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	182,00 \$
Pilates pré/post natal (10 semaines- 45 min)	7,5 h	129,00 \$
Pilates pré/post natal (14 semaines - 45 min)	10,5 h	180,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (10 semaines – 50 min.)	8,3 h	143,00 \$
Pilates spécial ostéoporose (14 semaines – 50 min.)	11,5 h	200,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	90,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	130,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	131,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	188,00 \$
Tai Chi (10 semaines)	15 h	139,00 \$
Tai Chi (14 semaines)	21 h	194,00 \$
ViniYoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	133,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	187,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	170,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	219,00 \$
Yoga parent-bébé (10 semaines)	10 h	151,00 \$
Yoga parent-bébé (14 semaines)	14 h	211,00 \$
Yoga Sunrise Flow (10 semaines)	10 h	158,00 \$
Yoga Sunrise Flow (14 semaines)	14 h	221,00 \$
Yoga flow matinal (10 semaines)	12,5 h	158,00 \$
Yoga flow matinal (14 semaines)	17,5 h	221,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (10 semaines)	10 h	151,00 \$
Yoga Vivyasa Extase (14 semaines)	14 h	211,00 \$
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	147,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	179,00 \$

<b>DIVERS</b>		
Multicarte	5 cours au choix	70,00 \$
Clé Médéco perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		30,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF	
<b>3.1 DIVERS</b>			
<b>CARTE DE MEMBRE</b>	<b>RÉSIDENT</b>	<b>NON-RÉSIDENT</b>	
Enfant	gratuit	35,00 \$	
Adulte	gratuit	75,00 \$	
Famille	gratuit	110,00 \$	
Étudiant	gratuit	55,00 \$	
Aîné	gratuit	55,00 \$	
Impression d'une carte (tarif pour la famille)	10,00 \$	10,00 \$	
Impression d'une carte enfant (12 ans et moins) pour visite scolaire	gratuit		
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)	coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais administratifs		
Pénalité pour périodique perdu ou brisé	coût d'achat + 3,00 \$ de frais administratifs		
Pénalité pour jeu perdu, brisé ou retourné avec des pièces manquantes	si le jeu n'est plus jouable: coût d'achat du jeu + 7,00 \$ de frais administratifs		
	pièce centrale perdue ou brisée: 7\$		
	pièce secondaire perdue ou brisée: 2\$		
Frais de reliure		10,00 \$	
Location de livres – Best-seller	pour 3 semaines : 4,00 \$		
Photocopie et impression - Noir et blanc	0,15 \$		
Photocopie et impression - Couleur	0,50\$		
<b>3.2 FRAIS DE RETARD</b>			
<b>LA BIBLIOTHÈQUE N'APPLIQUE PLUS DE FRAIS DE RETARD.</b>			
<b>3.3 LOCATION DE LOCAUX - 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)</b>			
490, avenue Mercille – Organismes reconnus	heure	5,00 \$	
490, avenue Mercille – Résidents	heure	33,00 \$ <sup>1</sup>	
490, avenue Mercille – Non-résidents	heure	49,00 \$ <sup>1</sup>	

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Le même tarif est chargé aux non-résidents.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
<b>4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER</b>		
*81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	64,00 \$ <sup>2</sup>
*81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	51,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	94,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	18,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	13,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	69,00 \$ <sup>2</sup>
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
81, rue Hooper – accord du piano (accord de piano à la demande du client)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
Montage (1 employé)	Activité	57,00 \$ <sup>1</sup>
Montage (2 <sup>e</sup> employé minimum 3 heures)	Activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 %
Montage (3 <sup>e</sup> employé minimum 3 heures)	Activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 %
Montage (4 <sup>e</sup> employé minimum 3 heures)	Activité	correspond au coût d'un employé majoré de 15 %
Montage/démontage scène	Activité	600,00 \$ <sup>1</sup>
Frais d'entretien supplémentaire pour la consommation de nourriture	Activité	158,00 \$ <sup>1</sup>
Bar	activité	50,00 \$ <sup>1</sup>
Écran projecteur	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Lumières de scène	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Système de son/micro	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Panneau d'exposition (par unité – minimum de 10 panneaux)	activité	21,00 \$ <sup>1</sup>
Lumière panneau d'exposition (par unité)	activité	6,50 \$ <sup>1</sup>
Piano	activité	32,00 \$ <sup>1</sup>
Table bistro	activité	12,50 \$ <sup>1</sup>
Tabouret	activité	6,50 \$ <sup>1</sup>
Rideau noir	activité	50,00 \$ <sup>1</sup>
<b>4.2 CULTUREL</b>		
Rendez-vous culturels (spectacle adulte)	activité	16,00 \$ à 30,00 \$
Rendez-vous culturels (spectacle)	activité	13,50 \$ à 17,00 \$
Espagnol	20 h	148,00 \$
Danse en ligne	10h	49,00\$ à 65,00 \$
Danse country	10h	110,00 \$
Crochet	20h	163,00 \$
Crochet	28h	228,00 \$
<b>4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES</b>		
Activité culturelle (activité autofinancée)		10,00 \$ à 50,00 \$
<b>4.4 FÊTES DE SAINT-LAMBERT</b>		
Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) - résidents		440,00 \$
Location tente et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) – non-résident		660,00 \$
Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) - résidents		150,00 \$
Location d'un espace et équipements (1 table, 2 chaises, 1 prise électrique) – non-résidents		225,00 \$
Location d'une table supplémentaire		10,00 \$
Location d'une chaise supplémentaire		2,00 \$

**Note 1 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

**Note 2 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 57 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

**Note \* :** Local à la disposition du CSSMV selon le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives ». Voir définition « CSSMV » à l'article 1.

V- URBANISME	TARIF <sup>1</sup>
<b>5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION</b>	
<b>5.1.1 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 1 000,00 \$
<b>5.1.2 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Construction neuve, agrandissement, rehaussement, agrandissement des ouvertures, modification ou ajout d'un matériau de revêtement extérieur	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Travaux ayant pour effet de créer un nouveau logement	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un organisme religieux sans but lucratif	200,00 \$
<b>5.1.3 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m <sup>2</sup>	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
<b>5.1.4 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire ayant une fondation permanente	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement, d'un bâtiment accessoire de plus de 12 m <sup>2</sup>	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Installation, construction ou agrandissement d'un bâtiment accessoire pour un organisme religieux sans but lucratif	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 2 000,00 \$
<b>5.1.5 PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Tout autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	200,00 \$
<b>5.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION</b>	
<b>5.2.1 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal résidentiel	6 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	300,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	2 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Installation d'un panneau solaire	85,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	250,00 \$
<b>5.2.2 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT PRINCIPAL D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment principal autre que résidentiel	8 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal sur le même lot	300,00 \$
Déplacement d'un bâtiment principal empruntant la voie publique	5 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Installation d'un panneau solaire	200,00 \$
Installation ou le remplacement d'équipements mécaniques (thermopompe, réservoir de gaz propane extérieur, etc.)	500,00 \$
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	250,00 \$
<b>5.2.3 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.2.4 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Réparation et amélioration d'un bâtiment accessoire	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire sur le même lot	85,00 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire empruntant la voie publique	300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie <sup>2</sup>
Certificats d'autorisation pour un organisme religieux sans but lucratif	250,00 \$
<b>5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE RÉSIDENTIEL DE 12 LOGEMENTS ET MOINS</b>	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	500,00 \$
Aménagement ou modification d'un mur de soutènement	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement	4 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 100,00 \$
Construction d'une piscine creusée	850,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	200,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	100,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	450,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	80,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
<b>5.2.5 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UN TERRAIN D'USAGE AUTRE (RÉSIDENTIEL PLUS DE 12 LOGEMENTS, MIXTE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)</b>	
Travaux d'excavation et de remblai ou de déblai	500,00 \$
Aménagement ou la modification d'un mur de soutènement	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Exécution d'un plan d'ensemble d'aménagement du terrain	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et déchargement	5 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction d'une piscine creusée	1 000,00 \$
Installation d'une piscine hors terre ou un spa de plus de 2 000 litres	500,00 \$
Installation d'une enceinte de piscine et d'équipements pour piscine	200,00 \$
Installation d'un terrain de sports	200,00 \$
Installation d'un poulailler	100,00 \$
Installation ou le remplacement d'un drain français (raccordement à l'égout à la limite de la propriété visée)	500,00 \$
Aménagement d'un site de remisage extérieur des contenants de matières résiduelles (entre les collectes et le jour de la collecte).	200,00 \$
Les travaux, ouvrages et constructions sur une rive, sur un littoral, dans une plaine inondable, ou en milieu humide potentiel	200,00 \$
Abattage d'un arbre	80,00 \$ par arbre visé Gratuit pour les frênes et les nerpruns
<b>5.2.7 CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR UNE INTERVENTION ASSUJETTIE AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE</b>	
Toute autre intervention non visée par le Règlement sur les permis et certificats, mais assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale	200,00 \$
<b>5.2.8 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE ET CONSTRUCTION TEMPORAIRE</b>	
Bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	800,00 \$
Un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Vente temporaire, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$
Vente-débaras individuelle	25,00 \$
Installation d'un bâtiment temporaire nécessaire aux événements culturels, sportifs, communautaires ou éducatifs	gratuit

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.2.9 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE</b>	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	135,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	50,00 \$
<b>5.2.10 CERTIFICATS D'OCCUPATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)</b>	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	180,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	180,00 \$
Modification d'un usage, d'un propriétaire ou changement d'adresse d'une place d'affaires	180,00 \$
<b>5.3 PERMIS DE LOTISSEMENT</b>	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel	300,00 \$ / opération cadastrale
Permis de lotissement d'un terrain autre que d'usage résidentiel	400,00 \$ / opération cadastrale
<b>5.4 PERMIS DE DÉMOLITION</b>	
Démolition nécessitant l'autorisation du comité de démolition	2 000,00 \$
Démolition partielle d'un bâtiment principal	500,00 \$
Démolition d'un bâtiment accessoire	100,00 \$
Démolition d'une piscine creusée	300,00 \$
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	850,00 \$ pour chaque réservoir
<b>5.5 ÉTUDE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)</b>	
Opération cadastrale	250,00 \$
Construction et agrandissement d'un bâtiment	500,00 \$
Demande d'avis préliminaire au CCU	150,00 \$
Rénovation, transformation ou réparation, déplacement, exhaussement d'un bâtiment	150,00 \$
Installation ou modification d'un panneau solaire ou d'un puits de lumière	140,00 \$
Installation et modification d'un café-terrasse	140,00 \$
Construction, installation, remplacement d'une enseigne	140,00 \$
Aménagement ou modification d'une aire de stationnement, d'une aire de chargement et déchargement	140,00 \$
Travaux de remblai et de déblai	140,00 \$
Installation d'équipement mécanique, antenne parabolique	140,00 \$
Approbation d'un plan d'ensemble d'aménagement de terrain	500,00 \$
Travaux d'aménagement paysager	500,00 \$
Abattage d'un arbre	150,00 \$
<b>5.6 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</b>	
Pour les constructions résidentielles unifamiliales ou de 3 logements et moins	2 000,00 \$
Pour les constructions résidentielles de 4 logements et plus	3 000,00 \$
Pour les constructions autres que d'usage résidentiel	3 500,00 \$
<b>5.7 ÉTUDE D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)</b>	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	5 500,00 \$
Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de la demande (non remboursable) : 2 000 \$</li> <li>• Processus suivant l'adoption par le Conseil du premier projet de résolution : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour un projet particulier d'occupation : 5 000 \$</li> <li>○ Pour tout autre projet particulier : 7 000 \$</li> <li>○ Pour un projet particulier de construction ou de modification d'immeuble visant l'ajout d'étage, les frais sont majorés de 2 000 \$ par étage dérogatoire</li> </ul> </li> </ul>	

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

<b>5.8 ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME</b>	
Modification à un règlement d'urbanisme	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Étude de la demande (non remboursable)</li> </ul>	1 000,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivant l'avis de motion par le Conseil</li> </ul>	2 500,00 \$
<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivant l'adoption finale par le Conseil</li> </ul>	2 500,00 \$
Pour tout autre règlement à modifier résultant de la modification initialement souhaitée	1 000,00 \$ / par règlement
<b>5.9 AUTORISATION DE TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE, TÉLÉVISUEL OU PHOTOGRAPHIE</b>	
Catégorie 1 : 0 à 5 véhicules	700,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 400,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 100,00 \$ / jour / site
Production nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ / jour
<b>5.10 CERTIFICATS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</b>	
Certificat d'occupation du domaine public <small>*l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé</small>	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture du trottoir	100,00 \$ par jour
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture de voie de circulation pour automobile (tarif applicable lorsqu'il reste au moins une voie de circulation praticable)	200,00 \$ par jour par voie de circulation fermée
Certificat d'occupation du domaine public nécessitant la fermeture d'une rue	500,00 \$ par jour

<b>5.11 AUTORISATIONS DIVERSES</b>	
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	200 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2025 et le 31 décembre 2025
	150 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2026 et le 31 décembre 2026
	100 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2027 et le 31 décembre 2027
Servitude d'empiètement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Changement, ajout et retrait d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse

**Note 1 :** Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables. Sauf lorsque spécifiquement précisé, ces tarifs sont des frais d'étude et sont non remboursables.

**Note 2 :** Ce dépôt de garantie est remboursable par la Ville au demandeur du certificat après attestation par la Ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé.

VI – TRAVAUX PUBLICS	TARIF
<b>6.1 MATÉRIAUX ET SERVICES DIVERS</b>	
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	75,00 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	36,30 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	29,31 \$
Tourbe (par mètre carré)	20,00 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	200,00 \$ <sup>1</sup>
Localisation accès à la borne fontaine	200,00 \$ <sup>1</sup>
Vérification d'un compteur d'eau	300,00 \$
Remplir les piscines	400,00 \$ <sup>1</sup>
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	275,00 \$
<b>Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)</b>	<b>550,00 \$</b>
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	195,00 \$
<b>Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)</b>	<b>350,00 \$</b>
Travaux de raccordement au réseau municipal d'aqueduc ou d'égout, pour la portion située sur la propriété publique, incluant la portion des réseaux appartenant à la Ville	En sus du coût des travaux 500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 5 000,00 \$ <sup>2</sup>
<b>6.2 TARIFS D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR (\$ / HEURE)</b>	
Camionnette avec contremaître	110,00 \$ <sup>2</sup>
Camionnette avec journalier	70,00 \$ <sup>2</sup>
Rétrocaveuse	175,00 \$ <sup>2</sup>
Camion nacelle	130,00 \$ <sup>2</sup>
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	125,00 \$ <sup>2</sup>
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	125,00 \$ <sup>2</sup>
Camion 10 roues	135,00 \$ <sup>2</sup>
Balai mécanique	200,00 \$ <sup>2</sup>
Camion-citerne	160,00 \$ <sup>2</sup>
Tracteur-trottoir	105,00 \$ <sup>2</sup>
Souffleuse à neige	250,00 \$ <sup>2</sup>
Camion 10 roues avec équipement à neige	150,00 \$ <sup>2</sup>
Écureur d'égout (2 employés)	275,00 \$ <sup>2</sup>
Écureur d'égout (1 employé)	210,00 \$ <sup>2</sup>
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	210,00 \$ <sup>2</sup>
Camion épandeur	150,00 \$ <sup>2</sup>
Rouleur compacteur	160,00 \$ <sup>2</sup>
Chargeur sur roues	175,00 \$ <sup>2</sup>
<b>6.3 MAIN-D'ŒUVRE (\$ / HEURE)</b>	
Responsable à la foresterie urbaine	90,00 \$ <sup>1-2</sup>
<b>Conseillère en environnement</b>	<b>90,00 \$<sup>1-2</sup></b>
Technicien génie civil	90,00 \$ <sup>1-2</sup>
Ingénieur	115,00 \$ <sup>1-2</sup>
Patron et directeur de projets	150,00 \$ <sup>1-2</sup>
Chauffeur A	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Chauffeur B, classe 8	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Journalier	55,00 \$ <sup>1-2</sup>
Mécanicien	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Menuisier	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Opérateur A	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Opérateur B	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Opérateur C	60,00 \$ <sup>1-2</sup>
Planificateur	95,00 \$ <sup>1-2</sup>
Préposé aqueduc	65,00 \$ <sup>1-2</sup>
Superviseur	95,00 \$ <sup>1-2</sup>
Électricien	70,00 \$ <sup>1-2</sup>

**Note 1 :** Ce tarif est majoré à taux et demi si le service est rendu entre 15h et 7h du lundi au vendredi, ainsi que le samedi pour la période de la mi-octobre à la mi-avril et s'il est rendu entre 16h et 7h du lundi au jeudi, ainsi que vendredi et samedi pour la période de la mi-avril à la mi-octobre. Ce tarif est majoré à taux double les dimanches et les jours fériés.

**Note 2 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

<b>VII - ENVIRONNEMENT</b>	<b>TARIF</b>
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	60,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	70,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7 litres	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	40,00 \$
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$
Aérateur pour robinet	2,00 \$

AVIS DE MOTION



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

### **Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires**

---

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)* qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 21 septembre 2024 au 15 octobre 2024 pour les sommes respectives de 3 483 746,73 \$ et de 898 546,06 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

---

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 01915	<b>Nom:</b> OASIS IRRIGATION	<b>Montant:</b> 0,00 \$
---------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-06-05	2026911.	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE - VOIR CRÉDIT CR2026911 (2024-4584)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2024-4584)	98,77 \$
2024-07-30	CR2026911	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2026911 (2024-4584)	Yannick Raymond	Natalie Fallon (2024-4584)	(98,77 \$)
2023-12-29	939660	VOIR CREDIT 973926 (2023-9003)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-9003)	125,21 \$
2024-05-30	973926	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 939660 (2023-9003)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-9003)	(125,21 \$)
2024-05-28	0265938	VOIR CRÉDIT 0265936 (2024-4409)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-4409)	1 124,32 \$
2024-05-28	0265936	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 0265938 (2024-4409)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-4409)	(1 124,32 \$)
2024-01-31	2503-1	VOIR LE CRÉDIT 2556	Nicolas Beaudoin		2 040,81 \$
2024-04-03	2556	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2503 (2023-9216)	Nicolas Beaudoin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9216)	(2 040,81 \$)

<b>No paiement:</b>	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 95651	<b>Nom:</b> ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	<b>Montant:</b> 4 393,76 \$
---------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-04-16	20240416	LOCATION MENSUELLE MAI À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POL	François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)	4 393,76 \$

<b>No paiement:</b>	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 37,22 \$
---------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-04	X001757365240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-8621) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	1 118,81 \$
2024-09-07	X001757365240907	CRÉDIT - FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-8621) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	(1 081,59 \$)

<b>No paiement:</b>	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 73,47 \$
---------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-04	X012284942240904	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6529) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	2 209,55 \$
2024-09-07	X012284942240907	CRÉDIT - FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6529) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	(2 136,08 \$)

<b>No paiement:</b>	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 95486	<b>Nom:</b> EMPORTE-MOI (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b> 110,15 \$
---------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	3426	BOITES À LUNCH - RENCONTRE (2024-4671)	Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-4671)	110,15 \$

<b>No paiement:</b>	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 51944	<b>Nom:</b> A25 LE LIEN INTELLIGENT	<b>Montant:</b> 22,66 \$
---------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-16	3900310620239	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2024-4736)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4736)	12,94 \$
2024-09-15	3900310585464	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2024-4736)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4736)	9,72 \$

<b>No paiement:</b>	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 60657	<b>Nom:</b> ABBAS-ALI FEIZZADEH	<b>Montant:</b> 248,75 \$
---------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-24	20240924	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		248,75 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> 171172	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 4 814,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-01	X015342454240901	FRAIS D'INTERNET DU 6 DESAULNIERS (551409667) (2024-9013)	Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2024-9013)	684,10 \$
2024-09-01	X015167374240901	FRAIS D'INTERNET - 600 AVENUE OAK (548675806) (2024-9013)	Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2024-9013)	3 663,19 \$
2024-09-01	X014869149240901	FRAIS D'INTERNET DU 6 DESAULNIERS (543874524) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	239,15 \$
2024-09-01	X010829370240901	FRAIS D'INTERNET POUR 81 HOOPER (517682929) (2024-9032)	Daniel Fortier	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9032)	227,65 \$

<b>No paiement:</b> 171173	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 10,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-01	X010896090240901	FRAIS DE TÉLÉPHONE (41361628) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	10,63 \$

<b>No paiement:</b> 171174	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 01597	<b>Nom:</b> DECO JARDIN - DIV Y BAILLARGEON ET FILS INC	<b>Montant:</b> 183,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-06	635088	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 634898 (2024-8109)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8109)	(5,87 \$)
2024-08-05	634898	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-8109)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8109)	189,57 \$

<b>No paiement:</b> 171175	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04139	<b>Nom:</b> DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	<b>Montant:</b> 13 477,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	456523	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 AVRIL 2024 - CONSULTATION GÉNÉ	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9079)	4 518,52 \$
2024-08-31	456520	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 AOÛT 2024 - DOSSIER 101159 - RES	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9057)	4 870,06 \$
2024-08-31	456518	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 AOÛT 2024 - EGLISE ANGLICANE - I	Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9056)	726,64 \$
2024-08-31	456508	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 AOÛT 2024 - CAI (2024-9252)	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9252)	3 357,55 \$
2024-08-31	456511	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 31 AOÛT 2024 - RADIATION D'AVIS DE I	Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-4718)	5,16 \$

<b>No paiement:</b> 171176	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04670	<b>Nom:</b> EMBALLAGES CARROUSEL INC (LES)	<b>Montant:</b> 372,79 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-05	2823803	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES LOCALES (2024-1675)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-1675)	372,79 \$

<b>No paiement:</b> 171177	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 96127	<b>Nom:</b> EQUIPEMENTS MONTEREGIE INC (LES)	<b>Montant:</b> 980,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-06	65458	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8315)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8315)	980,33 \$

<b>No paiement:</b> 171178	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 50543	<b>Nom:</b> FARONICS CORPORATION	<b>Montant:</b> 871,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-07	IN00312770	ACHAT DELICENCE - DEEPFREEZE CLOUD PREMIUM (2024-1421)	Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1421)	871,50 \$

<b>No paiement:</b> 171179	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04227	<b>Nom:</b> G. DAVIAULT LTEE	<b>Montant:</b> 235,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171179	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04227	<b>Nom:</b>	G. DAVIAULT LTEE	<b>Montant:</b>	235,24 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-15	054372	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7984)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7984)		235,24 \$	
<b>No paiement:</b>	171180	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	05409	<b>Nom:</b>	GRUPE METROPOLITAIN POPCORN	<b>Montant:</b>	1 100,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-16	164804	ACHAT DE POPCORN - ÉVÉNEMENTS (2024-4714)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4714)		1 100,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171181	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	51859	<b>Nom:</b>	INSTITUT NATIONAL DE LA PAIE	<b>Montant:</b>	356,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-01	2409-191509	RENOUVELLEMENT D'ADHESION - 1ER OCTOBRE 2024 AU 30 SEPTEMBRE 2025			Maxime Marquis			356,42 \$	
<b>No paiement:</b>	171182	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	59241	<b>Nom:</b>	JULIEN LAPLANTE	<b>Montant:</b>	200,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	20240919	ANNULLATION DE PERMIS			Christopher Rogers			200,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171183	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	60656	<b>Nom:</b>	KARINE LAPOINTE	<b>Montant:</b>	135,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	20240918	ANNULLATION DE PERMIS - PIIA			Christopher Rogers			135,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171184	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	00173	<b>Nom:</b>	MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC. (IGA VICTORIA MAG8210	<b>Montant:</b>	59,82 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-22	8136	ACHATS BREUVAGES - ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS (2024-4711)			Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-4711)		59,82 \$	
<b>No paiement:</b>	171185	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	95899	<b>Nom:</b>	PAVAGE AXION INC.	<b>Montant:</b>	4 024,19 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-28	8369R2	LIBÉRATION DE RETENUE 5% - INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN			Jacques Des Ormeaux			4 024,19 \$	
<b>No paiement:</b>	171186	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	95417	<b>Nom:</b>	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	<b>Montant:</b>	10 807,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-31	003441	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		2 097,05 \$	
2024-08-31	18000386	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		7 601,81 \$	
2024-08-31	78000444	SERVICE DE REBUT- ASPHALTE (2023-9311)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		1 108,41 \$	
<b>No paiement:</b>	171187	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	50096	<b>Nom:</b>	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (MELISSA ROCH-LANOQUETTE)	<b>Montant:</b>	270,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	20240919	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (MELISSA ROCH-LANOQUETTE)			Dominique-Anne Soucie			270,50 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171188	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	58014	<b>Nom:</b>	PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE	<b>Montant:</b>	174,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-23	20240923	PETITE CAISSE BIBLIOTHEQUE				Elizabeth Jacques		174,75 \$	
<b>No paiement:</b>	171189	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	50001	<b>Nom:</b>	PETITE CAISSE CENTRE DES LOISIRS (FRANCIS PEPIN)	<b>Montant:</b>	86,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	20240919	PETITE CAISSE CENTRE DES LOISIRS (FRANCIS PEPIN)				Sophie Abbott-Brown		86,25 \$	
<b>No paiement:</b>	171190	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	95426	<b>Nom:</b>	STEPHEN RICHARD CARREIRO	<b>Montant:</b>	30,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	20240917	HONORAIRES PROFESSIONNELS - FRAIS MEDICAUX				Véronique Guité		30,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171191	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	00313	<b>Nom:</b>	TELUS	<b>Montant:</b>	4 102,43 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	35290023069	FRAIS DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE (2024-9083)				Daniel Fortier	Maxime Marquis (2024-9083)	4 102,43 \$	
<b>No paiement:</b>	171192	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04724	<b>Nom:</b>	VIDEOTRON	<b>Montant:</b>	75,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-30	00004798/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2024-9081)				Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9081)	75,74 \$	
<b>No paiement:</b>	171193	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	95486	<b>Nom:</b>	EMPORTE-MOI (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	334,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-13	3476	BOITES À LUNCH - RENCONTRE PTI (2024-4712)				Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-4712)	334,58 \$	
<b>No paiement:</b>	171194	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00137	<b>Nom:</b>	AIR LIQUIDE CANADA INC	<b>Montant:</b>	141,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-11	77838782	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8310)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8310)	128,25 \$	
2024-09-11	77838784	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8310)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8310)	13,33 \$	
<b>No paiement:</b>	171195	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	05358	<b>Nom:</b>	Amazon Canada	<b>Montant:</b>	782,78 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	CA4OWYZSNQ6I	ACHAT DE MATERIEL - KARIBOU (2024-1794)				Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1794)	77,84 \$	
2024-09-12	16KK-VD1R-1K9P	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE CA413FNG4HI (2024-1740)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1740)	(26,96 \$)	
2024-09-12	CA43USQUZ94YI	ACHAT DE MATERIEL - FÊTES LOCALES (2024-1794)				Sophie Abbott-Brown	Dominique Anne-Soucie (2024-1794)	414,90 \$	
2024-09-10	CA413IJ3UREI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1783)				Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1783)	103,26 \$	
2024-09-12	CA42DT0LSKHI	ACHAT DE MATERIEL - KARIBOU (2024-1794)				Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1794)	22,98 \$	
2024-09-10	CA4KKC40BSI	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE (2024-1783)				Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1783)	78,12 \$	
2024-09-12	CA41MBIP16GAI	ACHAT DE MATERIEL - KARIBOU (2024-1794)				Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1794)	32,18 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171195		2024-10-03	05358	Amazon Canada	782,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-12	CA459W08B1CI	ACHAT DE MATERIEL - KARIBOU (2024-1794)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1794)	39,08 \$
2024-09-12	CA4RGHF064I	ACHAT DE MATERIEL - KARIBOU (2024-1794)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1794)	41,38 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171196		2024-10-03	03350	ATELIER D'USINAGE L C INC.	2 419,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-12	16202	ACHAT DE MATERIEL - ARÉNA (2024-8097)	Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-8097)	172,46 \$
2024-09-12	16201	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-8100)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8100)	2 247,30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171197		2024-10-03	51695	BENEVA INC. (CAPITALE ASSURANCES)	78 591,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-30	R-0000591220	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR OCTOBRE 2024 (CC	Maxime Marquis		54 049,37 \$
2024-09-30	R-0000591792	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR OCTOBRE 2024 (CC	Maxime Marquis		24 542,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171198		2024-10-03	96210	BLOUIN BEAUCHAMP ARCHITECTES	46 432,08 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	BT954-06	SERVICES PROFESSIONNELS - CHALET ET PISCINE ALEXANDRA (2023-9269)	Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9269)	46 432,08 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171199		2024-10-03	01866	CANTOL CORP.	1 275,60 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	80807	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7969)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7969)	1 275,60 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171200		2024-10-03	04139	DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.	5 633,78 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-09	456491	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS JUSQU'AU 9 SEPTEMBRE 2024 - TRANSFERT D'UI	Cassandra Comin Bergor	Cassandra Comin Bergonzi (2024-9253)	5 633,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
171201		2024-10-03	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	3 171,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-23	760002615837	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	23,54 \$
2024-09-23	740002884444	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	23,54 \$
2024-09-23	760002615830	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	139,75 \$
2024-09-23	760002615835	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	1 147,51 \$
2024-09-23	760002615831	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	1 356,62 \$
2024-09-23	760002615834	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	23,54 \$
2024-09-23	760002615833	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	47,98 \$
2024-09-23	760002615836	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	375,94 \$
2024-09-23	760002615832	FRAIS DE GAZ NATUREL (2024-9067)	Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9067)	33,17 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> 171202	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 02321	<b>Nom:</b> FASTENAL CANADA LTD	<b>Montant:</b> 152,26 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-13	QCSTH156482	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8312)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8312)	152,26 \$

<b>No paiement:</b> 171203	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 00066	<b>Nom:</b> REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	<b>Montant:</b> 135 247,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-30	20240930-2	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRES - SEPTEMBRE 2024	Maxime Marquis		993,76 \$
2024-09-30	20240930-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS - SEPTEMBRE 2024	Maxime Marquis		54 726,24 \$
2024-09-30	20240930	CAISSE DE RETRAITE CADRES - SEPTEMBRE 2024	Maxime Marquis		79 527,18 \$

<b>No paiement:</b> 171204	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 04525	<b>Nom:</b> HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b> 48 969,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-10-01	620 803 007 054	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		331,72 \$
2024-09-26	695 503 134 089	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Francis Blondeau		31,73 \$
2024-09-30	614 503 301 729	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		96,13 \$
2024-10-01	616 303 010 664	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		173,50 \$
2024-10-01	620 803 007 053	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		3 509,67 \$
2024-09-26	615 403 008 022	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Francis Blondeau		981,85 \$
2024-10-01	627 102 989 018	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ ( 299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 205,03 \$
2024-09-30	634 302 971 688	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 771,42 \$
2024-09-30	634 302 971 689	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		274,12 \$
2024-10-01	615 403 010 351	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		256,01 \$
2024-09-30	675 702 840 530	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		936,78 \$
2024-09-30	677 503 157 350	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		56,14 \$
2024-09-27	623 503 261 359	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		94,28 \$
2024-09-25	646 003 196 842	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		269,26 \$
2024-09-26	659 503 178 734	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		179,46 \$
2024-10-01	644 202 951 353	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		122,42 \$
2024-09-23	686 503 151 817	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		206,34 \$
2024-09-27	612 703 069 557	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		339,93 \$
2024-09-27	641 503 205 227	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		3 648,17 \$
2024-09-19	668 503 154 262	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 110 716 949)	Francis Blondeau		48,92 \$
2024-09-30	645 102 942 955	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		402,04 \$
2024-10-01	668 503 160 917	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		82,93 \$
2024-10-01	620 803 007 055	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		31 952,02 \$

<b>No paiement:</b> 171205	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 59268	<b>Nom:</b> KENT AUTOMOTIVE	<b>Montant:</b> 2 636,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-11	9311834866	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8240)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8240)	48,82 \$
2024-09-13	9311842100	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8306)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8306)	130,37 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171205	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	59268	<b>Nom:</b>	KENT AUTOMOTIVE	<b>Montant:</b>	2 636,43 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-10	9311831248	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8240)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8240)		1 689,07 \$	
2024-09-09	9311827528	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8240)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8240)		768,17 \$	
<b>No paiement:</b>	171206	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	50187	<b>Nom:</b>	LEGION ROYALE CANADIENNE (LA)	<b>Montant:</b>	130,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	2024-04	ACHAT D'UNE COURONNE COMMÉMORATIVE (2024-1837)			Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-1837)		130,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171207	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	02409	<b>Nom:</b>	MARTIAL EXCAVATION INC	<b>Montant:</b>	1 131,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-03	125652	ACHAT DE SABLE AMORTISSANT POUR TERRAIN DE JEUX (2024-9197)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-9197)		1 131,35 \$	
<b>No paiement:</b>	171208	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	96404	<b>Nom:</b>	PASCALE HOUDE	<b>Montant:</b>	132,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	20240917	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS			Eric Carignan			132,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171209	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	96211	<b>Nom:</b>	PATTES ET CRAYONS	<b>Montant:</b>	80,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	1483	ATELIER ZOO - BIBLIOTHÈQUE (2024-1804)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1804)		80,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171210	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	95417	<b>Nom:</b>	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	<b>Montant:</b>	3 165,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-07	18000391	ASPHALTE ROUTIER (2023-9311)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		3 165,38 \$	
<b>No paiement:</b>	171211	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	96405	<b>Nom:</b>	PIERRE DUQUETTE	<b>Montant:</b>	135,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	20240918	REMBOURSEMENT DE DEMANDE DE PIIA			Christopher Rogers			135,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171212	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	95877	<b>Nom:</b>	PRINCESS AUTO	<b>Montant:</b>	1 557,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-10	826817	ACHAT DE BÂCHES POUR FÊTES LOCALES (2024-7993)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7993)		114,93 \$	
2024-09-10	827120	VOIR CREDIT 827127 (2024-8251)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8251)		774,77 \$	
2024-09-09	825974	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8242)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8242)		275,91 \$	
2024-09-09	826416	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8248)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8248)		166,63 \$	
2024-09-10	827136	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8251)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8251)		774,77 \$	
2024-09-10	827127	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 827120 (2024-8251)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8251)		(774,77 \$)	
2024-09-11	828155	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8309)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8309)		110,29 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171212	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	95877	<b>Nom:</b>	PRINCESS AUTO	<b>Montant:</b>	1 557,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-10	826752	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8248)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8248)		114,87 \$	
<b>No paiement:</b>	171213	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00037	<b>Nom:</b>	QUADIENT CANADA LTD. (NEOPOST CANADA LTÉE)	<b>Montant:</b>	300,03 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-08	2687180	CARTOUCHE D'ENCRE POUR LA TIMBREUSE (2024-4716)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-4716)		300,03 \$	
<b>No paiement:</b>	171214	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00064	<b>Nom:</b>	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	<b>Montant:</b>	50 567,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS DE			Maxime Marquis			50 567,92 \$	
<b>No paiement:</b>	171215	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	01882	<b>Nom:</b>	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	<b>Montant:</b>	265,13 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-05	70758	ACHAT DE PIECES POUR OUTILLAGES ET EQUIPEMENTS (2024-4710)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4710)		265,13 \$	
<b>No paiement:</b>	171216	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03109	<b>Nom:</b>	RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	<b>Montant:</b>	281,69 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	FS61555	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8253)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8253)		281,69 \$	
<b>No paiement:</b>	171217	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	451,43 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-10	41460-14261201	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-8118)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8118)		34,08 \$	
2024-09-10	41460-14261861	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7994)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7994)		59,15 \$	
2024-09-05	41460-14255911	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-8082)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8082)		91,76 \$	
2024-09-09	41460-14259781	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-8082)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8082)		266,44 \$	
<b>No paiement:</b>	171218	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03126	<b>Nom:</b>	RONA INC.	<b>Montant:</b>	809,84 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-09	42420-13285421	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8241)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8241)		526,95 \$	
2024-09-11	42420-13288511	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-8104)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8104)		282,89 \$	
<b>No paiement:</b>	171219	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	05873	<b>Nom:</b>	SCAN PLUS TECHNOLOGIE DETECTION INC	<b>Montant:</b>	10 083,31 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-29	27-508	SCAN SOUTERRAIN POUR PROJET 24GN06SP (2024-4638)			Carolyne Jouvray-Roulea	Vasco Morgado (2024-4638)		10 083,31 \$	
<b>No paiement:</b>	171220	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00061	<b>Nom:</b>	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	<b>Montant:</b>	7 025,56 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171220	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00061	<b>Nom:</b>	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	<b>Montant:</b>	7 025,56 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-30	20240930	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS				Maxime Marquis			7 025,56 \$
<b>No paiement:</b>	171221	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	96282	<b>Nom:</b>	SERVICE CLIMATECH (9367-4976 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b>	1 643,66 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-03	AS004007	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9041)				Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)		1 683,25 \$
2024-09-11	AS004022	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE AS004007 (2024-9041)				Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9041)		(39,59 \$)
<b>No paiement:</b>	171222	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	96335	<b>Nom:</b>	SERVICES PIERRE GOULET INC.	<b>Montant:</b>	4 902,07 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-07	950	RECHERCHE DE FUITES (2024-9173)				Jean-François Blanchette	Vasco Morgado (2024-9173)		4 902,07 \$
<b>No paiement:</b>	171223	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	96406	<b>Nom:</b>	TIFFANY GADOUA	<b>Montant:</b>	135,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-18	20240918	REMBOURSEMENT DE DEMANDE DE PIIA				Christopher Rogers			135,00 \$
<b>No paiement:</b>	171224	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	96407	<b>Nom:</b>	VALERIE L GAGNE	<b>Montant:</b>	115,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-18	20240918	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS				Eric Carignan			115,00 \$
<b>No paiement:</b>	171225	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	50644	<b>Nom:</b>	VILLE DE BOUCHERVILLE	<b>Montant:</b>	1 029,03 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-05	222540-243000007	PAIEMENT AIMQ 2024 POUR MATHIEU ROCHETTE				Eric Painchaud			1 029,03 \$
<b>No paiement:</b>	171226	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	50148	<b>Nom:</b>	VILLE DE LONGUEUIL (QUOTE-PART)	<b>Montant:</b>	103 202,02 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-11	202401-031900044	CONSOMMATION DE L'EAU POUR LA PÉRIODE D'AVRIL AU JUIN 2024. AVRIL : 331957 MÈTI				Maxime Marquis			103 202,02 \$
<b>No paiement:</b>	171227	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	95486	<b>Nom:</b>	EMPORTE-MOI (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	200,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-20	3500	PLATEAU DE SANDWICHS - RENCONTRE DE PTI (2024-4729)				Jacques Des Ormeaux	Jacques Des Ormeaux (2024-4729)		200,06 \$
<b>No paiement:</b>	171228	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05358	<b>Nom:</b>	Amazon Canada	<b>Montant:</b>	818,42 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>
2024-09-16	CA429LV5VACCU	ACHAT DE MATERIEL - FORESTERIE (2024-1799)				Marie-Eve Ferland	Yannick Nantel (2024-1799)		108,54 \$
2024-09-16	CA4RUGHTMHGI	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1799)				Francis Blondeau	Yannick Nantel (2024-1799)		33,33 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> 171228	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 05358	<b>Nom:</b> Amazon Canada	<b>Montant:</b> 818,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-16	CA41NPCZ5I2I	ACHAT DE MATERIEL POUR BAIN LIBRE ET ATELIERS KARIBOU (2024-1802)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1802)	68,94 \$
2024-09-16	CA429IYRKACCUI	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1799)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1799)	63,26 \$
2024-09-16	CA429MDI2ACCUI	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1799)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1799)	73,72 \$
2024-09-16	CA41C038YJQ0I	ACHAT DE MATERIEL POUR ATELIERS KARIBOU (2024-1802)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1802)	53,78 \$
2024-09-16	CA429LV6GACCUI	ACHAT DE MATERIEL - FORESTERIE (2024-1799)	Marie-Eve Ferland	Yannick Nantel (2024-1799)	12,06 \$
2024-09-20	CA41C257IWC4I	ACHAT DE MATERIEL POUR CAMPS DE JOUR (2024-1820)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1820)	404,79 \$

<b>No paiement:</b> 171229	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 04802	<b>Nom:</b> BELL CANADA	<b>Montant:</b> 628,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-10-04	X011235439241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6601) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-10-04	X001904703241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6612) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-10-01	X012461689241001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-4803) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	19,94 \$
2024-10-01	X010806412241001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-3324) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	59,82 \$
2024-10-01	X012961465241001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9680) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	20,09 \$
2024-10-01	X012859817241001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1336) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	61,43 \$
2024-10-01	X001753848241001..	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-1443) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	76,59 \$
2024-10-04	X001941790241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6575) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-10-04	X011065734241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6579) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	34,48 \$
2024-10-01	X012930862241001	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-671-9656) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	19,94 \$
2024-10-04	X001757297241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6510) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	99,45 \$
2024-10-04	X001757274241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6582) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-10-04	X012296547241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6554) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	66,44 \$
2024-10-04	X001757273241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6576) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	21,66 \$
2024-10-04	X013195883241004	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450-923-6514) (2024-9031)	Daniel Fortier	Jacques Des Ormeaux (2024-9031)	61,54 \$

<b>No paiement:</b> 171230	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 60658	<b>Nom:</b> BENOIT PRIMEAU	<b>Montant:</b> 17,95 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-10-08	20241008	REMBOURSEMENT DE LIVRE PERDU	Elizabeth Jacques		17,95 \$

<b>No paiement:</b> 171231	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 58951	<b>Nom:</b> BERNARD LAFLEUR	<b>Montant:</b> 128,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-30	20240930	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		128,00 \$

<b>No paiement:</b> 171232	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 96321	<b>Nom:</b> BOÎTE A RIDEAUX ENR (LA)	<b>Montant:</b> 916,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-17	595558	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - INSTALLATION ET REPARATION DE STORES (2024-4787)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4787)	916,93 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171233	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	59625	<b>Nom:</b>	BOUCHERVILLE MITSUBISHI	<b>Montant:</b>	152,05 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	IM05891	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8322)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8322)		152,05 \$	
<b>No paiement:</b>	171234	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	96412	<b>Nom:</b>	CEDRIC GAGNON	<b>Montant:</b>	3 428,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-03	20241003	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE PAR VENDEUR LORS DU REFINA			Maxime Marquis			3 428,14 \$	
<b>No paiement:</b>	171235	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	00477	<b>Nom:</b>	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	<b>Montant:</b>	161,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	103185438	ACHAT DE MATERIEL - HORTICULTURE (2024-7997)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7997)		161,14 \$	
<b>No paiement:</b>	171236	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05501	<b>Nom:</b>	CLIMATRANS INC.	<b>Montant:</b>	1 103,76 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	15439	SERVICE ROUTIER SUR VEHICULE (2024-8320)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8320)		1 103,76 \$	
<b>No paiement:</b>	171237	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05893	<b>Nom:</b>	DÉCHI-TECH MOBILE	<b>Montant:</b>	321,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	112650	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2023-9252)			Cassandra Comin Bergor	Roch Sergerie (2023-9252)		321,93 \$	
<b>No paiement:</b>	171238	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	96130	<b>Nom:</b>	DENISE MOROTTI	<b>Montant:</b>	39,95 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-08	20241008	REMBOURSEMENT DE LIVRE PERDU			Elizabeth Jacques			39,95 \$	
<b>No paiement:</b>	171239	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	96394	<b>Nom:</b>	DISQUES AUDIOGRAMME INC	<b>Montant:</b>	2 874,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-06	IN000011036	SPECTACLE FANNY BLOOM - RENDEZ-VOUS CULTURELS (2024-4698)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4698)		2 874,38 \$	
<b>No paiement:</b>	171240	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	60572	<b>Nom:</b>	ENGAGE UN HUMORISTE INC.	<b>Montant:</b>	4 599,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-28	3	SPECTACLE D'HUMORISTE - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-4678)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4678)		4 599,00 \$	
<b>No paiement:</b>	171241	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05158	<b>Nom:</b>	Excellence hydraulique Inc.	<b>Montant:</b>	155,64 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	50760	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-4738)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4738)		155,64 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171242	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	964012	<b>Nom:</b>	FRANCINE GOUIN	<b>Montant:</b>	1 617,19 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-03	20241003	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE PAR LE VENDEUR MOINS FRAIS			Maxime Marquis			1 617,19 \$	
<b>No paiement:</b>	171243	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03580	<b>Nom:</b>	GROUPE-CONSEIL GENIPUR INC (LE)	<b>Montant:</b>	3 650,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	12514	PLAN DIRECTEUR DES RESEAUX - SECTEUR ISERE/NAMUR (2024-9040)			Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9040)		3 650,46 \$	
<b>No paiement:</b>	171244	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04525	<b>Nom:</b>	HYDRO QUEBEC	<b>Montant:</b>	4 423,97 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-02	637 902 965 523	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)			Francis Blondeau			33,54 \$	
2024-10-02	664 003 176 955	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 451)			Francis Blondeau			3 582,47 \$	
2024-10-03	646 003 201 327	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)			Francis Blondeau			33,40 \$	
2024-10-03	618 103 008 397	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)			Francis Blondeau			28,00 \$	
2024-10-02	664 003 177 036	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)			Francis Blondeau			128,18 \$	
2024-10-02	664 003 177 229	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)			Francis Blondeau			34,73 \$	
2024-10-02	690 102 710 539	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)			Francis Blondeau			583,65 \$	
<b>No paiement:</b>	171245	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05321	<b>Nom:</b>	IMPERIAL DADE CANADA INC (SERVICORP)	<b>Montant:</b>	1 800,51 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	51531-DI4	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1784)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1784)		1 800,51 \$	
<b>No paiement:</b>	171246	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	60446	<b>Nom:</b>	LA MIE GOUDENE	<b>Montant:</b>	41,60 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	0003A	ACHAT DE VIENNOISERIES POUR FORMATION (2024-4730)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4730)		41,60 \$	
<b>No paiement:</b>	171247	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	01248	<b>Nom:</b>	MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	<b>Montant:</b>	80,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	SINVP043795	ACHAT DE GAZON (2024-9217)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-9217)		80,71 \$	
<b>No paiement:</b>	171248	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	95417	<b>Nom:</b>	PAVAGES METROPOLITAIN INC.	<b>Montant:</b>	468,41 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-14	78000461	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2023-9311)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9311)		468,41 \$	
<b>No paiement:</b>	171249	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	50006	<b>Nom:</b>	PETITE CAISSE PERCEPTION (GUYLAINE BENOIT)	<b>Montant:</b>	261,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-01	20241001	PETITE CAISSE PERCEPTION (GUYLAINE BENOIT)			Maxime Marquis			261,35 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171250	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	02941	<b>Nom:</b>	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	<b>Montant:</b>	46,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	PF 43269	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-8260)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8260)	22,72 \$	
2024-09-17	PF 43268	ACHAT DE MATERIAUX - REPARATION ABREUVOIR (2024-8260)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8260)	23,78 \$	
<b>No paiement:</b>	171251	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	50076	<b>Nom:</b>	RESEAU ENVIRONNEMENT	<b>Montant:</b>	349,98 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-23	S01898	INSCRIPTION AU COLLOQUE - GESTION DES MATIERES RESIDUELLES 2024 (2024-4772)				Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-4772)	349,98 \$	
<b>No paiement:</b>	171252	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03109	<b>Nom:</b>	RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	<b>Montant:</b>	144,53 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	FS61838	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8317)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8317)	144,53 \$	
<b>No paiement:</b>	171253	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	01125	<b>Nom:</b>	ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	<b>Montant:</b>	787,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	059040819	FRAIS DE TÉLÉPHONE - NO. COMPTE 850528 (2023-9255)				Daniel Fortier	Francis Blondeau (2023-9255)	787,80 \$	
<b>No paiement:</b>	171254	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04316	<b>Nom:</b>	RONA INC. - BROSSARD	<b>Montant:</b>	893,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	41460-14274541	ACHAT DE MATERIEL - HORTICULTURE (2024-8271)				Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-8271)	740,43 \$	
2024-09-18	41460-14272751	ACHAT DE MATERIEL - 35 FORT (2024-8270)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8270)	152,89 \$	
<b>No paiement:</b>	171255	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	96282	<b>Nom:</b>	SERVICE CLIMATECH (9367-4976 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b>	17 506,77 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	INS003988	THERMOPOMPE AU BOULINGRIN (2024-1546)				Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1546)	10 937,69 \$	
2024-09-16	AS004011	SERVICE DE FRIGORISTE (2024-9041)				Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9041)	6 569,08 \$	
<b>No paiement:</b>	171256	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04145	<b>Nom:</b>	ULTRA CLEAR ENGINE FLUIDS (COMPAGNIE ULTRA-CLAIR INC. (LA))	<b>Montant:</b>	748,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	1066764	ACHAT DE MATERIEL - MÉCANIQUE (2024-4740)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4740)	748,72 \$	
<b>No paiement:</b>	171257	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04724	<b>Nom:</b>	VIDEOTRON	<b>Montant:</b>	75,74 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-27	00004805/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 AVENUE OAK (2024-9081)				Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9081)	75,74 \$	
<b>No paiement:</b>	171258	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	58179	<b>Nom:</b>	VIRGINIE DOSTIE-TOUPIN	<b>Montant:</b>	642,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	171258	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	58179	<b>Nom:</b>	VIRGINIE DOSTIE-TOUPIN	<b>Montant:</b>	642,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-08	20241008	REMBOURSEMENT DE FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX ÉLUS			Maxime Marquis			642,33 \$	
<b>No paiement:</b>	S22826	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	96364	<b>Nom:</b>	ALTUM IMAGE INC	<b>Montant:</b>	2 500,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-06-25	1745-1	CAMPAGNE À LA DÉCOUVERTE DE SAINT-LAMBERT (2024-9218)			François Pépin	François Pépin (2024-9218)		2 500,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S22827	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	54493	<b>Nom:</b>	DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	<b>Montant:</b>	15 755,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-06-04	20240604-U	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - E			François Pépin	Lucille Angers (2022-9123)		114,97 \$	
2024-04-16	20240416-SA	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)		9 559,70 \$	
2024-06-04	20240604-SA	PROVISIONS FRAIS D'EXPLOITATION ET TAXES - MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - E			François Pépin	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)		229,95 \$	
2024-09-10	WO-485933	ENSEIGNES DE STATIONNEMENTS (2022-9123)			Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2022-9123)		317,33 \$	
2024-04-16	20240416-U	LOCATION MENSUELLE JUIN À DÉCEMBRE 2024 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA -			François Pépin	Lucille Angers (2022-9123)		5 533,17 \$	
<b>No paiement:</b>	S22828	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	02899	<b>Nom:</b>	AQUATECH - SOCIETE DE GESTION DE L EAU INC	<b>Montant:</b>	2 911,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-31	082796	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 081712			Marie-Eve Ferland			(3 649,20 \$)	
2024-05-31	081712	VOIR CRÉDIT 082796			Marie-Eve Ferland			3 649,20 \$	
2024-08-30	082704	ANALYSE DE L'EAU DE BAINADE (2023-9282)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-9282)		2 911,86 \$	
<b>No paiement:</b>	S22829	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	01852	<b>Nom:</b>	BELANGER SAUVE AVOCATS	<b>Montant:</b>	991,95 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-05-10	429635	SERVICES PROFESSIONNELS - RÉÉVALUATION DES DESCRIPTIONS DES FONCTIONS DE			Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9059)		991,95 \$	
<b>No paiement:</b>	S22830	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	02116	<b>Nom:</b>	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	<b>Montant:</b>	613,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-05	23FAC00277015	EXAMEN PRE EMPLOI (2024-9057)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9057)		239,15 \$	
2024-09-05	23FAC00276997	EXAMEN PRE EMPLOI (2024-9057)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-9057)		374,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S22831	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	05451	<b>Nom:</b>	Brodi Specialty products Ltd	<b>Montant:</b>	1 027,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-05	INV32368	ACHAT DE MATÉRIEL POUR VÉHICULE (2024-8231)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8231)		1 027,65 \$	
<b>No paiement:</b>	S22832	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	52614	<b>Nom:</b>	CALIBRE PLUS	<b>Montant:</b>	998,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-31	8492	APPEL DE SERVICE - INFORMATIQUES (2024-1698)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1698)		998,10 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22833	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04767	<b>Nom:</b>	COMAQ	<b>Montant:</b>	258,69 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-06-06	1028029	FORMATION - RISQUES FINANCIERS ASSOCIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (2024-			Jacques Des Ormeaux	François Pépin (2024-4432)		258,69 \$	
<b>No paiement:</b>	S22834	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	294,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-23	2024 18063496	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)			Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		294,33 \$	
<b>No paiement:</b>	S22835	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	60157	<b>Nom:</b>	DEC ENVIRO (9139-6903 QUEBEC INC)	<b>Montant:</b>	29 603,12 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-23	INV-2414911	SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - RÉFECTION D'INFRASTR			Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-		29 603,12 \$	
<b>No paiement:</b>	S22836	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	01710	<b>Nom:</b>	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	<b>Montant:</b>	172,77 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-03	164998	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-1759)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1759)		172,77 \$	
<b>No paiement:</b>	S22837	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04060	<b>Nom:</b>	DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS (DHC)	<b>Montant:</b>	352,69 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-31	206518	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 31 AOÛT 2024 - DOSSIER 505-17-012831-212			Cassandra Comin Bergor			352,69 \$	
<b>No paiement:</b>	S22838	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	00377	<b>Nom:</b>	ECOLE DE GOLF L'OISELET	<b>Montant:</b>	6 841,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-16	G-160824	ANIMATION CAMP DE JOUR - SEMAINE DU 12 AU 16 AOÛT 2024 (2024-9188)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9188)		6 841,01 \$	
<b>No paiement:</b>	S22839	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	96396	<b>Nom:</b>	EDITH GROSSE	<b>Montant:</b>	220,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-06-12	217	ANIMATION ACTIVITÉ - HEURE DU CONTE (2024-1810)			Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-1810)		220,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S22840	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	03036	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	<b>Montant:</b>	699 687,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-27	36685	DÉCOMPTE NO. 6 - TRAVAUX REFECTION AV. DE DULWICH (2023-9154)			Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9154)		210 999,39 \$	
2024-08-30	36705	DÉCOMPTE NO. 4 - TRAVAUX REFECTION RUE GREEN (2024-9151)			Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9151)		488 688,53 \$	
<b>No paiement:</b>	S22841	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	96066	<b>Nom:</b>	ENTRETIEN 4M INC.	<b>Montant:</b>	1 703,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-01	132427	ENTRETIEN MENAGER AU 2035 AVENUE VICTORIA - SEPTEMBRE 2024 (2023-9303)			Yannick Raymond	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9303)		1 703,01 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22842	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04064	<b>Nom:</b>	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	<b>Montant:</b>	34,48 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-07	499688	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-4653)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-4653)		34,48 \$	
<b>No paiement:</b>	S22843	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04186	<b>Nom:</b>	CANADIAN TIRE (GESTION JB-CEL INC.)	<b>Montant:</b>	248,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	00059	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8325)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8325)		248,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S22844	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	59082	<b>Nom:</b>	GFL ENVIRONMENTAL INC.	<b>Montant:</b>	140 676,69 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-07-31	N60001715285	COLLECTES DECHETS /ORGANIQUE /RECYCLAGE POUR AOÛT 2024 (2024-9163)			Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)		136 862,93 \$	
2024-08-31	N60001715916	COLLECTE DES RESIDUS VERTS (2024-9163)			Marie-Eve Ferland	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9163)		3 813,76 \$	
<b>No paiement:</b>	S22845	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	03255	<b>Nom:</b>	GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b>	47,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-10	CW31762305	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		47,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S22846	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	03560	<b>Nom:</b>	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	<b>Montant:</b>	413,91 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-07-18	F3531090	ACHAT DE MATERIEL - SPORT (2024-1581)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1581)		413,91 \$	
<b>No paiement:</b>	S22847	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	59099	<b>Nom:</b>	GUARD-X INC.	<b>Montant:</b>	801,87 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-31	E0335717	INSPECTION DES EXTINCTEURS (2024-7831)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7831)		801,87 \$	
<b>No paiement:</b>	S22848	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04579	<b>Nom:</b>	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	<b>Montant:</b>	60,71 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-05	275410	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-4700)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4700)		60,71 \$	
<b>No paiement:</b>	S22849	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	59748	<b>Nom:</b>	INNOVA INC.	<b>Montant:</b>	112,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-28	7754	ACHAT DE MATERIEL POUR ENTRETIEN (2024-8116)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8116)		112,45 \$	
<b>No paiement:</b>	S22850	<b>Date:</b>	2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b>	04344	<b>Nom:</b>	J.A. LARUE INC	<b>Montant:</b>	210,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-04	I000082931	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4708)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4708)		210,06 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> S22851	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 95845	<b>Nom:</b> JIMEXS INC.	<b>Montant:</b> 478,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-05	291154	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8323)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8323)	478,92 \$

<b>No paiement:</b> S22852	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04814	<b>Nom:</b> L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	<b>Montant:</b> 1 681,89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-08-09	42764	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	193,47 \$
2024-09-03	156218	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	875,65 \$
2024-09-06	156243	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-1758)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1758)	212,69 \$
2024-08-29	156201	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	28,94 \$
2024-08-30	156206	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-9020)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9020)	371,14 \$

<b>No paiement:</b> S22853	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 1 722,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-06	201802	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	657,46 \$
2024-09-06	201785	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	39,80 \$
2024-09-06	201804	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	31,45 \$
2024-09-06	201803	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	368,97 \$
2024-09-06	201787	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	303,40 \$
2024-09-06	201786	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	321,50 \$

<b>No paiement:</b> S22854	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 01082	<b>Nom:</b> LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	<b>Montant:</b> 21,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-08-23	128979	NUMÉRISATION DE PLAN (2024-9203)	Christopher Rogers	Christopher Rogers (2024-9203)	21,86 \$

<b>No paiement:</b> S22855	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 05690	<b>Nom:</b> MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	<b>Montant:</b> 666,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-04	102000	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-1757)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1757)	666,86 \$

<b>No paiement:</b> S22856	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 96034	<b>Nom:</b> MARTIN INC	<b>Montant:</b> 255,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-05	1048505	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	48,20 \$
2024-09-05	1048506	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-09-05	1048507	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	184,28 \$

<b>No paiement:</b> S22857	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04347	<b>Nom:</b> MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b> 2 229,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-04	586831	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8217)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8217)	2 229,63 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> S22858	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 4 657,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-07	367367CR	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 367367	Yannick Raymond		(3 567,40 \$)
2024-08-26	370589	BANQUE D'HEURES ET ALLOCATION POUR MATÉRIEL (2024-9169)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9169)	572,39 \$
2024-08-07	367367	VOIR CRÉDIT 367367CR	Yannick Raymond		3 567,40 \$
2024-09-02	369840	ENTRETIEN DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA TOUR D'EAU ET INSPECTION JOURNALIERE	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9169)	3 484,49 \$
2024-08-26	369654	INSPECTION MENSUELLE DU SYSTEME DE REFIGÉRATION À L'AMMONICA ET DE LA TOL	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9169)	600,75 \$

<b>No paiement:</b> S22859	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 03499	<b>Nom:</b> NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	<b>Montant:</b> 60,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-06	92599809	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1766)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1766)	60,42 \$

<b>No paiement:</b> S22860	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 58571	<b>Nom:</b> PIANO TECHNIQUE MONTREAL	<b>Montant:</b> 1 552,14 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-04	5926	ACCORD DE PIANO (2024-4688)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-4688)	1 552,14 \$

<b>No paiement:</b> S22861	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 50238	<b>Nom:</b> PROFESSIONNELS EN RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS S.A	<b>Montant:</b> 10 953,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	07860	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES - DOSSIER D1272-03 (2024-1664)	Véronique Guité	Jacques Des Ormeaux (2024-1664)	10 953,67 \$

<b>No paiement:</b> S22862	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 53433	<b>Nom:</b> QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	<b>Montant:</b> 84 390,26 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-05-30	Q2138022	ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE - VOIR CRÉDIT QCM2135461 (2024-9166)	François Pépin	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9166)	83 442,19 \$
2024-08-31	Q2146632	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - AOÛT 2024 (2024-9030)	Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2024-9030)	948,07 \$

<b>No paiement:</b> S22863	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 01217	<b>Nom:</b> SOCIETE DE SAUVETAGE	<b>Montant:</b> 62,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	226267	AFFICHAGE EMPLOI - SAUVETEUR NATIONAL (2024-4704)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4704)	62,09 \$

<b>No paiement:</b> S22864	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 60580	<b>Nom:</b> SPCA ROUSSILLON	<b>Montant:</b> 2 229,56 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	ST-LAMB 2024-08	SERVICE ANIMALIER (2023-9257)	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9257)	2 229,56 \$

<b>No paiement:</b> S22865	<b>Date:</b> 2024-09-25	<b>Référence Fourn.:</b> 96063	<b>Nom:</b> STUDIO VIAU INC	<b>Montant:</b> 11 086,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-15	FAC-24000018	LOCATION DE TENTES - FÊTES DE SAINT-LAMBERT (2024-9087)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abott-Brown (2024-9087)	11 086,15 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22866		2024-09-25	50091	SYLVIE THEROUX	2 256,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-22	20240822	ANIMATION CAMP DE JOUR - DANSE - SEMAINES DU 12 AOUT ET 19 AOÛT 2024 (2024-918)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9184)	2 256,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22867		2024-09-25	05072	Teko Inc.	400,11 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-30	34301	APPEL DE SERVICE - PISCINE (2024-4726)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4726)	400,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22868		2024-09-25	04811	W. COTE & FILS LTÉE	6 724,98 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-29	FC-044356	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8223)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-8223)	6 724,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22869		2024-10-03	96395	9315-7535 QUEBEC INC (AIRSAPHIR)	747,34 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-12	A3024	SERVICE PROFESSIONNEL - ANALYSE D'AIR (2024-8102)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8102)	747,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22870		2024-10-03	96148	9452-8130 QUÉBEC INC. (VITRES.NET)	6 519,11 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-12	FA6620	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	344,93 \$
2024-09-12	FA7571	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	114,98 \$
2024-09-11	FA7513	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	1 678,64 \$
2024-09-10	FA7512	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	3 851,66 \$
2024-09-10	FA7502	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	114,98 \$
2024-09-10	FA7501	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	91,98 \$
2024-09-12	FA7575	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	91,98 \$
2024-09-12	FA7573	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	114,98 \$
2024-09-12	FA7574	LAVAGE DE VITRES (2024-9014)		Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9014)	114,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22871		2024-10-03	03058	ACIER PICARD INC.	2 502,97 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-09	1920516	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8237)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8237)	2 268,54 \$
2024-09-12	1922030	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8311)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8311)	234,43 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S22872		2024-10-03	52237	ALCO PREVENTION CANADA INC.	619,72 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-10-27	149860	LOCATION ETHYLOTEST ET TECHNICIEN - 24 NOVEMBRE 2023 (2023-4359)		Véronique Guité	Veronique Guité (2023-4359)	619,72 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22873		2024-10-03	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	771,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-09	81427	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE (2024-8095)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8095)	121,88 \$
2024-09-11	81479	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2024-1773)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1773)	649,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22874		2024-10-03	02899	AQUATECH - SOCIETE DE GESTION DE L EAU INC	15 168,20 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-31	082882	ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE D'EAU (2023-9282)	Marie-Eve Ferland	Dominique Anne-Soucie (2023-9282)	12 103,08 \$
2024-08-30	082705	ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE D'EAU (2023-9282)	Marie-Eve Ferland	Dominique Anne-Soucie (2023-9282)	3 065,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22875		2024-10-03	95648	ASCENSEURS AVANT-GARDE	325,56 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-12	8806	ENTRETIEN DIVERS - ASCENSEUR - 600 AVENUE OAK (2024-9116)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-9116)	153,10 \$
2024-09-12	8809	ENTRETIEN DIVERS - ASCENCEUR - 600 AVNEUE OAK (2024-4728)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4728)	172,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22876		2024-10-03	95624	ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUEBEC (TPQUEBEC)	638,11 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-27	010316.	FORMATION - SYNTHÈSE OPA POUR LES GESTIONNAIRES (2024-1862)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1862)	638,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22877		2024-10-03	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	7 344,79 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-10	433067	SERVICES PROFESSIONNELS - RÉÉVALUATION DES DESCRIPTIONS DES FONCTIONS DE	Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9059)	810,29 \$
2024-09-10	433042	SERVICES PROFESSIONNELS - REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (2023-4452)	Cassandra Comin Bergor	Cassandra Comin Bergonzi (2023-4452)	1 640,13 \$
2024-09-10	433040	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT MUNICIPAL GÉNÉRAL (2024-1153)	Cassandra Comin Bergor	Roch Sergerie (2024-1153)	886,46 \$
2024-09-10	433075	SERVICES PROFESSIONNELS - NÉGOCIATION COLS BLANCS (2024-9059)	Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9059)	3 531,05 \$
2024-09-10	433093	SERVICES PROFESSIONNELS - RESSOURCES HUMAINES (2024-9059)	Véronique Guité	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9059)	476,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22878		2024-10-03	96168	COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	15 947,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-08	23939	ACQUISITION DE COMPTEURS D'EAU (2023-9237)	Carolyne Jouvray-Roulea	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2023-9237)	15 947,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22879		2024-10-03	04640	CONSTRUCTION DJL INC	844,27 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-11	2024 18073225	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	619,76 \$
2024-09-04	2024 18069076	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)	Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)	224,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S22880		2024-10-03	04906	DEVELOTECH INC.	624,54 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22880	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	04906	<b>Nom:</b>	DEVELOTECH INC.	<b>Montant:</b>	624,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-13	13681	ACHAT DE MATERIEL - ÉQUIPEMENTS TRAVAUX PUBLICS (2024-1785)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-1785)		624,54 \$	
<b>No paiement:</b>	S22881	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	59278	<b>Nom:</b>	DIREKTION 360 (INDUKTION)	<b>Montant:</b>	1 077,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-11	MTL-7290	SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE DU PARC LOGAN (2023-153			Nicolas Beaudoin	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2023-1537)		1 077,90 \$	
<b>No paiement:</b>	S22882	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	95905	<b>Nom:</b>	DISTRIBUTIONS MELI MELO - DISTRIBUTEUR AMARO	<b>Montant:</b>	100,50 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	204-14582	18L D'EAU DE SOURCE (2024-9082)			Martin Latulippe	Martin Latulippe (2024-9082)		48,00 \$	
2024-08-01	204-14017	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9164)		30,00 \$	
2024-09-10	204-14540	18L D'EAU DE SOURCE (2022-9164)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9164)		22,50 \$	
<b>No paiement:</b>	S22883	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	04060	<b>Nom:</b>	DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS (DHC)	<b>Montant:</b>	4 016,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-31	206942	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS POUR LA PERIODE SE TERMINANT AU 31 AOUT -			Cassandra Comin Bergor	Cassandra Comin Bergonzi (2024-4745)		4 016,54 \$	
<b>No paiement:</b>	S22884	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	04349	<b>Nom:</b>	ELECTRIMAT LTEE	<b>Montant:</b>	718,39 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-09	FC00599903	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-4722)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4722)		672,57 \$	
2024-09-12	FC00601021	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE (2024-7830)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-7830)		45,82 \$	
<b>No paiement:</b>	S22885	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00041	<b>Nom:</b>	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	<b>Montant:</b>	477,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-06	64544	ACHAT DE POCHOIRS POUR AFFICHES (2024-1717)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-1717)		477,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S22886	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03036	<b>Nom:</b>	ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC (LES)	<b>Montant:</b>	17 620,15 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-09	36730	LOCATION DE 2 NIVELEUSES AVEC OPERATEURS (2022-9140)			Vasco Morgado	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (202		17 620,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S22887	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03151	<b>Nom:</b>	EQUIPARC (MANUFACTURIER D'ÉQUIPEMENT DE PARC INC.)	<b>Montant:</b>	4 964,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	23694	ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUE (2024-1612)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1612)		4 964,62 \$	
<b>No paiement:</b>	S22888	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03225	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	<b>Montant:</b>	204,34 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22888	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03225	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	<b>Montant:</b>	204,34 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	182429	ACHAT MATERIEL DE PREMIERS SOINS (2024-1730)			Véronique Guité	Veronique Guité (2024-1730)		204,34 \$	
<b>No paiement:</b>	S22889	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	04550	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS BROSSARD	<b>Montant:</b>	4 409,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-07	811498-0011	LOCATION GENERATRICE (2023-2479)			Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2023-2479)		2 377,58 \$	
2024-09-09	879730-0002	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 879730-0001 (2024-1713)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1713)		(11,50 \$)	
2024-08-29	879730-0001	LOCATION DE VENTILATEURS (2024-1713)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1713)		2 043,12 \$	
<b>No paiement:</b>	S22890	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03870	<b>Nom:</b>	FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	<b>Montant:</b>	6 350,76 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930	REMISES DU 25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024 - REFERENCE NO 25965			Maxime Marquis			6 350,76 \$	
<b>No paiement:</b>	S22891	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	04186	<b>Nom:</b>	CANADIAN TIRE (GESTION JB-CEL INC.)	<b>Montant:</b>	252,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	00060	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8344)			Sophie Abbott-Brown	Sébastien Gravel (2024-8344)		252,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S22892	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	59082	<b>Nom:</b>	GFL ENVIRONMENTAL INC.	<b>Montant:</b>	465,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-07	M30016042375	LEVEE DE CONTENEUR DE VERRE (2023-9302)			Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2023-9302)		465,65 \$	
<b>No paiement:</b>	S22893	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	54681	<b>Nom:</b>	GLOBALIA	<b>Montant:</b>	3 688,11 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-24	2409-071	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 2405-178 (2024-9133)			Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2024-9133)		(6 623,71 \$)	
2024-05-31	2405-178	VOIR CRÉDIT 2409-071 (2024-9133)			Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2024-9133)		9 909,41 \$	
2024-08-31	2408-135	OPTIMISATION DU SITE WEB DE SAINT-LAMBERT (2024-9133)			Daniel Fortier	Mélissa Mercure (2024-9133)		402,41 \$	
<b>No paiement:</b>	S22894	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03255	<b>Nom:</b>	GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b>	47,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-12	CW31766597	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		47,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S22895	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	05776	<b>Nom:</b>	GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC. (LE)	<b>Montant:</b>	1 908,59 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-09	FAD090913	SERVICES PROFESSIONNELS - CHALET PARC PREVILLE (2024-9241)			Carolyne Jouvray-Roulea	Éric Painchaud (2024-9241)		1 908,59 \$	
<b>No paiement:</b>	S22896	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00555	<b>Nom:</b>	GROUPE LABERGE INC.	<b>Montant:</b>	64 162,73 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> S22896	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 00555	<b>Nom:</b> GROUPE LABERGE INC.	<b>Montant:</b> 64 162,73 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-01	046560	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE MULTIFONCTIONNEL - AOUT 2024 (2023-917	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9177)	6 241,35 \$
2024-08-31	046538	CREDIT POUR LA DÉDUCTION DU MONTANT PRÉVU AU CONTRAT POUR LES LOGOS EN	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024	(1 006,03 \$)
2024-09-01	046303	ENTRETIEN MENAGER DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU 31-35 FORT - SEPTEMBRE 2024 (2023	Vasco Morgado	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2023-9304)	11 069,80 \$
2024-08-31	046537	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER ET MANOEUVRE POUR L'ARÉNA ET MONTAGE DE GLA	Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024	24 862,92 \$
2024-08-31	046539	SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER - CENTRE DES LOISIRS - AOUT 2024 (2024-9161)	Vasco Morgado	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024	22 994,69 \$

<b>No paiement:</b> S22897	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 59197	<b>Nom:</b> IMPRESSION ND	<b>Montant:</b> 954,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-08-14	8336	ACHAT DE COROPLAST POUR AFFICHAGE AUX FETES DE SAINT-LAMBERT (2024-1707)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2024-1707)	954,29 \$

<b>No paiement:</b> S22898	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 04579	<b>Nom:</b> INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	<b>Montant:</b> 466,98 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-13	276459	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-4727)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-4727)	466,98 \$

<b>No paiement:</b> S22899	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 95845	<b>Nom:</b> JIMEXS INC.	<b>Montant:</b> 49,94 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-09	291277	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-4721)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4721)	49,94 \$

<b>No paiement:</b> S22900	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 01315	<b>Nom:</b> MOULIN A VENT/LA MAISON DES ARTS ET DES JEUX	<b>Montant:</b> 2 224,77 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-04-06	18-2024-04-06	ANIMATION KIOSQUE DES JEUX D'ANTAN DU TEMPS DES SUCRES (2024-4192)	Sophie Abbott-Brown	Martin Latulippe (2024-4192)	2 224,77 \$

<b>No paiement:</b> S22901	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 01258	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE RENAUD BRAY	<b>Montant:</b> 404,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-09	CW31759051	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	72,19 \$
2024-09-13	CW31768889	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	114,29 \$
2024-09-13	CWQ31768890	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	68,15 \$
2024-09-02	CWQ31744358	LOCATIONS DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	149,73 \$

<b>No paiement:</b> S22902	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 96402	<b>Nom:</b> LINDA LORTIE	<b>Montant:</b> 295,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-06-10	24-20	ANIMATION ATELIER MOI, JE SIGNE (2024-1835)	Sophie Abbott-Brown	Sophie Abbott-Brown (2024-1835)	295,00 \$

<b>No paiement:</b> S22903	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 05690	<b>Nom:</b> MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	<b>Montant:</b> 297,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-10	102044	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-1721)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1721)	187,99 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> S22903	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 05690	<b>Nom:</b> MANUTEL PRODUITS INDUSTRIELS	<b>Montant:</b> 297,22 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-10	102043	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-1710)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-1710)	109,23 \$

<b>No paiement:</b> S22904	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 96034	<b>Nom:</b> MARTIN INC	<b>Montant:</b> 500,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-12	1049069	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$
2024-08-01	1045647	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-09-12	1049070	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-09-12	1049071	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-08-01	1045646	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-08-01	1045645	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$

<b>No paiement:</b> S22905	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 96343	<b>Nom:</b> MARVITO INC	<b>Montant:</b> 802,82 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-10	35679	ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL (2024-1729)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-1729)	802,82 \$

<b>No paiement:</b> S22906	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 01441	<b>Nom:</b> MEDIAS TRANSCONTINENTAL	<b>Montant:</b> 390,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-12	6772	PUBLICATION D'APPEL D'OFFRES - 24GN12 (2024-9025)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-9025)	390,00 \$

<b>No paiement:</b> S22907	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 03510	<b>Nom:</b> MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	<b>Montant:</b> 2 290,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-13	DA0010180458	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1797)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1797)	716,27 \$
2024-09-13	DA0010180451	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1797)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1797)	1 574,26 \$

<b>No paiement:</b> S22908	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 04347	<b>Nom:</b> MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b> 101,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-12	66514	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8313)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8313)	101,50 \$

<b>No paiement:</b> S22909	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 04199	<b>Nom:</b> NAVADA LTÉE	<b>Montant:</b> 2 987,04 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-08-20	368520	ENTRETIEN DES PRODUITS CHIMIQUES DE LA TOUR D'EAU ET INSPECTION JOURNALIEF	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024	2 987,04 \$

<b>No paiement:</b> S22910	<b>Date:</b> 2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b> 05331	<b>Nom:</b> NSW CONTROLE INC.	<b>Montant:</b> 120,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2024-09-10	040422	APPEL DE SERVICE - CENTRE DES LOISIRS (2024-8089)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8089)	120,72 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22911	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00168	<b>Nom:</b>	OUTILS PIERRE BERGER INC	<b>Montant:</b>	158,44 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-05	E28057	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8236)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8236)		158,44 \$	
<b>No paiement:</b>	S22912	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03132	<b>Nom:</b>	PELOUSE SANTE INC	<b>Montant:</b>	482,90 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-08	39022	ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS (2024-7989)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7989)		482,90 \$	
<b>No paiement:</b>	S22913	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	51529	<b>Nom:</b>	PG SOLUTIONS INC.	<b>Montant:</b>	546,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-10	STD59103	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS - AOÛT 2024 (2024-9117)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9117)		546,45 \$	
<b>No paiement:</b>	S22914	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	05742	<b>Nom:</b>	PREFAIR IMRICO LTEE	<b>Montant:</b>	141,88 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-13	020137109	ACHAT DE CHAUSSURES DE TRAVAIL (2024-9250)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9250)		141,88 \$	
<b>No paiement:</b>	S22915	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	53017	<b>Nom:</b>	PRODUCTIONS KATOMIX (LES)	<b>Montant:</b>	1 954,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-14	953	ANIMATION - STATION MINI PALÉONTOLOGUES (2024-4191)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4191)		1 954,58 \$	
<b>No paiement:</b>	S22916	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	50685	<b>Nom:</b>	PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.	<b>Montant:</b>	29 761,33 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-05	F05514	TONTES DE PELOUSES (2024-9104)			Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9104)		29 761,33 \$	
<b>No paiement:</b>	S22917	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03756	<b>Nom:</b>	REAL HUOT INC	<b>Montant:</b>	6 724,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-09	5592704	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1734)			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1734)		6 724,29 \$	
<b>No paiement:</b>	S22918	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	05397	<b>Nom:</b>	SANIBERT	<b>Montant:</b>	1 178,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-03	351054992	LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES (2024-9107)			Yannick Nantel	Sophie Abbott-Brown (2024-9107)		1 178,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S22919	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03971	<b>Nom:</b>	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b>	125,32 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-05	299136	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS (2024-4719)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4719)		125,32 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22920	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	02109	<b>Nom:</b>	SIGNOPLUS	<b>Montant:</b>	408,16 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-04	FC 108929	ACHAT DE PANNEAUX D'ALUMINIUM - AFFICHAGE POUR ESPACES DE GESTION DIFFERE			Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-1708)		408,16 \$	
<b>No paiement:</b>	S22921	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03131	<b>Nom:</b>	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	<b>Montant:</b>	3 941,11 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-09	FC-342305	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2024-4757)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-4757)		1 802,80 \$	
2024-09-03	FC-341887	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-4717)			Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-4717)		660,88 \$	
2024-09-12	FC-342459	ACHAT DE MATERIAUX - AMENAGEMENT DES PARCS (2024-1750)			Yannick Nantel	Vasco Morgado (2024-1750)		1 477,43 \$	
<b>No paiement:</b>	S22922	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00062	<b>Nom:</b>	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	<b>Montant:</b>	5 513,49 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS			Maxime Marquis			5 513,49 \$	
<b>No paiement:</b>	S22923	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	05072	<b>Nom:</b>	Teko Inc.	<b>Montant:</b>	1 302,66 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-09	34343	APPEL DE SERVICE POUR CHAUFFE-EAU AU 430 RIVERSIDE (2024-4734)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4734)		1 302,66 \$	
<b>No paiement:</b>	S22924	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	03693	<b>Nom:</b>	TENAQUIP	<b>Montant:</b>	1 404,43 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-06-19	16116299-00	ACHAT DE GANTS DE NITRILE ET DE RATEAUX (2024-1472)			Vasco Morgado	Éric Valotaire (2024-1472)		1 099,17 \$	
2024-09-02	16277144-00	ACHAT DE RAYONNAGE POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX (2024-1752)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1752)		305,26 \$	
<b>No paiement:</b>	S22925	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	04811	<b>Nom:</b>	W. COTE & FILS LTÉE	<b>Montant:</b>	2 611,04 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-05	FC-044383	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8232)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8232)		2 611,04 \$	
<b>No paiement:</b>	S22926	<b>Date:</b>	2024-10-03	<b>Référence Fourn.:</b>	00019	<b>Nom:</b>	WURTH CANADA LTEE	<b>Montant:</b>	859,55 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-10	26034273	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4720)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4720)		111,19 \$	
2024-09-13	26039748	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8316)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8316)		748,36 \$	
<b>No paiement:</b>	S22927	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03058	<b>Nom:</b>	ACIER PICARD INC.	<b>Montant:</b>	554,75 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	1923963	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-8119)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8119)		554,75 \$	
<b>No paiement:</b>	S22928	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03115	<b>Nom:</b>	ACKLANDS - GRAINGER INC.	<b>Montant:</b>	146,41 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
S22928		2024-10-09	03115	ACKLANDS - GRAINGER INC.		146,41 \$
2024-09-16	9249663254	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1800)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1800)	93,97 \$
2024-09-16	9249663247	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2024-1800)		Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-1800)	52,44 \$
S22929		2024-10-09	04621	ADF DIESEL		596,97 \$
2024-09-18	FA07-237103	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8326)		Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8326)	596,97 \$
S22930		2024-10-09	96398	AMELIE MONTPLAISIR		250,00 \$
2024-09-15	123	ANIMATION "FAIS POUSSER TON POMMIER" (2024-1812)		Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1812)	250,00 \$
S22931		2024-10-09	00275	AQUASPHERE COAGULANTS INC.		1 122,16 \$
2024-09-13	1652	PIÈCES/MATÉRIAUX - ENTRETIEN BÂTIMENTS (2024-1756)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1756)	1 122,16 \$
S22932		2024-10-09	02899	AQUATECH - SOCIETE DE GESTION DE L EAU INC		1 663,92 \$
2024-08-31	082881	ANALYSE DE L'EAU DE BAINADE (2023-9282)		Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2023-9282)	1 663,92 \$
S22933		2024-10-09	96318	ARAKNYD/9476-3273 QUEBEC INC		2 443,22 \$
2024-04-09	ARAKNYD-000229	MIGRATION DE MICROSITES DE LA VILLE - INFORMATIQUE (2024-9154)		Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9154)	2 443,22 \$
S22934		2024-10-09	95648	ASCENSEURS AVANT-GARDE		517,38 \$
2024-09-16	8838	ENTRETIEN DIVERS - ASCENSEUR - 600 AVENUE OAK (2024-4728)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4728)	258,69 \$
2024-09-16	8837	ENTRETIEN DIVERS - ASCENSEUR - BIBLIOTHEQUE (2024-4728)		Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4728)	258,69 \$
S22935		2024-10-09	01625	BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE		1 031,62 \$
2024-09-16	733508	INSPECTION ANNUELLE D'EQUIPEMENT PETROLIER (2024-4752)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4752)	541,25 \$
2024-09-16	733519	INSPECTION D'EQUIPEMENT PETROLIER (2024-4752)		Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-4752)	490,37 \$
S22936		2024-10-09	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS		273,44 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22936	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	01852	<b>Nom:</b>	BELANGER SAUVE AVOCATS	<b>Montant:</b>	273,44 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	433422	SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE POUR AOÛT 2024 (2024-9047)			Cassandra Comin Bergor	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9047)		273,44 \$	
<b>No paiement:</b>	S22937	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	50027	<b>Nom:</b>	BFL CANADA	<b>Montant:</b>	609,37 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	MUN13736-5	HONORAIRES PROFESSIONNELS -RECLAMATION 2021-043 (2022-1806)			Cassandra Comin Bergor	Maxime Marquis (2022-1806)		609,37 \$	
<b>No paiement:</b>	S22938	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03232	<b>Nom:</b>	BRANDT (NORTRAX)	<b>Montant:</b>	1 699,27 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	5213044	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-4754)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4754)		1 699,27 \$	
<b>No paiement:</b>	S22939	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04684	<b>Nom:</b>	BRICON (175784 CANADA INC.)	<b>Montant:</b>	1 468 956,89 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-01	T154574	DECOMPTE PROGRESSIF NO 3 - TRAVAUX REFECTION ALSACE, POITOU ET SIMARD (2024-9165)			Jacques Des Ormeaux	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9165)		1 468 956,89 \$	
<b>No paiement:</b>	S22940	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	00251	<b>Nom:</b>	CIMCO REFRIGERATION	<b>Montant:</b>	750,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	90938030	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - ENTRETIEN ARENA (2024-4760)			Yannick Raymond	Éric Carignan (2024-4760)		750,57 \$	
<b>No paiement:</b>	S22941	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04640	<b>Nom:</b>	CONSTRUCTION DJL INC	<b>Montant:</b>	6 513,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	2024 18076794	ASPHALTE ROUTIER (2024-4779)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4779)		929,60 \$	
2024-09-17	2024 18074584	PIERRE RECYCLÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		451,41 \$	
2024-09-20	2024 18076760	ASPHALTE ROUTIER (2024-4778)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4778)		2 224,84 \$	
2024-09-16	2024 18074944	PIERRE CONCASSÉE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		204,24 \$	
2024-09-20	2024 18076716	ASPHALTE ROUTIER (2024-4777)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4777)		1 346,16 \$	
2024-09-20	2024 18076731	ASPHALTE ROUTIER (2024-4777)			Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-4777)		1 202,85 \$	
2024-09-19	2024 18076062	PIERRE RECYCLEE (2024-9170)			Eric Valotaire	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9170)		154,82 \$	
<b>No paiement:</b>	S22942	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04490	<b>Nom:</b>	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC	<b>Montant:</b>	1 668,01 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	145254	ACHAT DE TOILES COUPE-VENT POUR TENNIS (2024-1777)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-1777)		1 668,01 \$	
<b>No paiement:</b>	S22943	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	02172	<b>Nom:</b>	EMCO CORPORATION	<b>Montant:</b>	2 753,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	288243016185	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN CHALET ET PISCINE DE LA VOIE MARITIME (2024-8101)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8101)		978,10 \$	
2024-09-19	288243016492	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PISCINES EXTERIEURES (2024-8099)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8099)		1 697,32 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22943	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	02172	<b>Nom:</b>	EMCO CORPORATION	<b>Montant:</b>	2 753,14 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	288243016443	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PISCINES EXTERIEURES (2024-8070)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8070)		77,72 \$	
<b>No paiement:</b>	S22944	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05484	<b>Nom:</b>	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	<b>Montant:</b>	50 420,89 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	4503	TRAVAUX D'ESSOUCHAGE (2024-9145)			Eric Painchaud	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9145)		23 946,66 \$	
2024-09-16	4501	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)			Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)		14 440,49 \$	
2024-09-20	4502	TRAVAUX D'ELAGAGE (2024-9146)			Marie-Eve Ferland	Mélissa Mercure en remplacement de Conseil municipal (2024-9146)		12 033,74 \$	
<b>No paiement:</b>	S22945	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	00041	<b>Nom:</b>	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	<b>Montant:</b>	584,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	64652	ACHAT AFFICHE - ARRET FREQUENT (2024-8307)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8307)		86,23 \$	
2024-09-16	64653	ACHAT D'AUTOCOLLANTS (2024-8307)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8307)		498,42 \$	
<b>No paiement:</b>	S22946	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04550	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS BROSSARD	<b>Montant:</b>	122,13 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	888368-0001	LOCATION D'UNE LAVEUSE A PRESSION (2024-4732)			Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-4732)		122,13 \$	
<b>No paiement:</b>	S22947	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05892	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH	<b>Montant:</b>	793,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	IN11600767	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-8030)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8030)		634,76 \$	
2024-09-17	IN11600730	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-8030)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8030)		49,02 \$	
2024-09-18	IN11600766	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNES GAZ DIVERS (2024-9008)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-9008)		110,15 \$	
<b>No paiement:</b>	S22948	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03621	<b>Nom:</b>	EQUIPEMENTS SANIQUIP-BERGOR INC (PIECES D'EQUIPEMENT BERGOF	<b>Montant:</b>	1 912,41 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	139246	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-4737)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4737)		1 912,41 \$	
<b>No paiement:</b>	S22949	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	96400	<b>Nom:</b>	ERIC VINCENT	<b>Montant:</b>	580,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-14	01	ANIMATION CONFERENCE - LA POMME: UN VOYAGE A DOS DE DESIRS (2024-1833)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1833)		580,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S22950	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05560	<b>Nom:</b>	EXCAVATION CIVILPRO INC.	<b>Montant:</b>	603,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-24	R05847	LIBÉRATION DE RETENUE -RECONSTRUCTION DES RUES BROMLEY, OSBORNE ET RIVE			Jacques Des Ormeaux			603,62 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22951	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	59518	<b>Nom:</b>	GEOTHENTIC INC.	<b>Montant:</b>	2 315,03 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-01	INV-027743	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2023-9262)			Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2023-9262)		2 315,03 \$	
<b>No paiement:</b>	S22952	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04186	<b>Nom:</b>	CANADIAN TIRE (GESTION JB-CEL INC.)	<b>Montant:</b>	91,68 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	00270	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2024-1801)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-1801)		91,68 \$	
<b>No paiement:</b>	S22953	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03137	<b>Nom:</b>	GOODYEAR CANADA INC	<b>Montant:</b>	299,05 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	9844483359	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-1796)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-1796)		299,05 \$	
<b>No paiement:</b>	S22954	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03255	<b>Nom:</b>	GROUPE ARCHAMBAULT INC	<b>Montant:</b>	331,28 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	CW31775353	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		41,99 \$	
2024-09-17	CW31775327	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		43,96 \$	
2024-09-16	CW31773304	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		182,85 \$	
2024-09-17	CW31775457	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE CW31766597 (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		(47,25 \$)	
2024-09-18	CW31777806	ACHAT DE MULTIMEDIAS (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		91,89 \$	
2024-09-18	CW31777691	ACHAT DE LIVRES (2024-9043)			Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9043)		17,84 \$	
<b>No paiement:</b>	S22955	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	95404	<b>Nom:</b>	GROUPE MAYRAND ALIMENTATION INC.	<b>Montant:</b>	126,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-23	5735544	ACHAT DE COLLATIONS POUR LA CONFERENCE DU 26 SEPTEMBRE 2024 (2024-4773)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2024-4773)		126,25 \$	
<b>No paiement:</b>	S22956	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	59099	<b>Nom:</b>	GUARD-X INC.	<b>Montant:</b>	98,57 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	E0339792	INSPECTION DES EXTINCTEURS (2024-9174)			Yannick Raymond	Vasco Morgado (2024-9174)		98,57 \$	
<b>No paiement:</b>	S22957	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	95783	<b>Nom:</b>	IMPRIMERIE BIENVENU	<b>Montant:</b>	390,92 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	69146	IMPRESSION DE FEUILLES DE PROCES-VERBAL (2024-1762)			Cassandra Comin Bergor	Cassandra Comin Bergonzi (2024-1762)		390,92 \$	
<b>No paiement:</b>	S22958	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	04579	<b>Nom:</b>	INDUSTRIES QUEBEC BOLTS INC (LES)	<b>Montant:</b>	92,28 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	276599	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8324)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8324)		20,70 \$	
2024-09-17	276582	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8235)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8235)		71,58 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> S22959	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 04288	<b>Nom:</b> IRRIGATION MULTI-JETS INC	<b>Montant:</b> 110,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-17	240500	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2024-8121)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2024-8121)	110,96 \$

<b>No paiement:</b> S22960	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 04344	<b>Nom:</b> J.A. LARUE INC	<b>Montant:</b> 3 406,40 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-18	I000083208	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8319)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8319)	142,34 \$
2024-09-18	I000083204	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8183)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8183)	396,05 \$
2024-09-18	I000083206	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-1667)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-1667)	2 868,01 \$

<b>No paiement:</b> S22961	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 60623	<b>Nom:</b> LACASSE MACHINERIE INC.	<b>Montant:</b> 3 035,34 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-18	1182	ACHAT D'EQUIPEMENT/OUTILLAGE (2024-8246)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-8246)	1 149,75 \$
2024-09-18	1181	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8246)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-8246)	1 885,59 \$

<b>No paiement:</b> S22962	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 04101	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE ALIRE	<b>Montant:</b> 481,31 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-20	194244	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	168,93 \$
2024-09-20	194247	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	23,36 \$
2024-09-20	194246	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	274,66 \$
2024-09-20	194245	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS LIVRES NUMERIQUES / AUDIONUMERIQUES (2024-9044)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2024-9044)	14,36 \$

<b>No paiement:</b> S22963	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 04119	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE LE FURETEUR	<b>Montant:</b> 3 288,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-16	202012	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	976,97 \$
2024-09-16	202009	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	993,83 \$
2024-09-16	202011	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	566,87 \$
2024-09-16	202010	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	268,38 \$
2024-09-16	202008	ACHAT DE LIVRES (2024-9045)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2024-9045)	482,37 \$

<b>No paiement:</b> S22964	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 01258	<b>Nom:</b> LIBRAIRIE RENAUD BRAY	<b>Montant:</b> 477,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-18	CW31777999	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	116,39 \$
2024-09-16	CW31772951	LOCATION DE LIVRE (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	41,95 \$
2024-09-18	CWQ31777998	LOCATION DE LIVRE (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	97,49 \$
2024-09-18	CW31777997	LOCATION DE LIVRE (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	116,39 \$
2024-09-16	CWQ31773697	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	57,70 \$
2024-09-18	CWQ31778000	ACHAT DE LIVRES (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	67,10 \$
2024-09-19	CWQ31779913	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE CWQ31744358 (2024-9046)	Elizabeth Jacques	Jacques Des Ormeaux (2024-9046)	(19,90 \$)

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> S22965	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 01272	<b>Nom:</b> LONGUS EQUIPEMENT INC (RENE RIENDEAU)	<b>Montant:</b> 672,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2023-08-04	PSR006570-1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE PSO055988 (2024-7592)	Sébastien Gravel	Isabelle Nault (2024-7592)	(902,25 \$)
2024-09-17	PSO187183-1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8327)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8327)	1 574,97 \$

<b>No paiement:</b> S22966	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 96034	<b>Nom:</b> MARTIN INC	<b>Montant:</b> 250,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-19	1049622	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	23,11 \$
2024-09-19	1049623	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	180,26 \$
2024-09-19	1049621	NETTOYAGE/ LOCATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2023-9008)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2023-9008)	47,05 \$

<b>No paiement:</b> S22967	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 05775	<b>Nom:</b> MBM EXTERMINATION INC.	<b>Montant:</b> 396,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-20	22492	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	126,47 \$
2024-09-20	22489	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	80,48 \$
2024-09-20	22495	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	51,74 \$
2024-09-20	22490	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	40,24 \$
2024-09-20	22482	GESTION PARASITAIRE (2023-1002)	Yannick Raymond	Vasco Morgado (2023-1002)	97,73 \$

<b>No paiement:</b> S22968	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 04347	<b>Nom:</b> MONTMORENCY FORD (1997) INC	<b>Montant:</b> 1 543,08 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-19	67148	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8329)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8329)	27,54 \$
2024-09-19	67110	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8329)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8329)	269,19 \$
2024-09-19	67099	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8329)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8329)	1 028,60 \$
2024-09-19	67113	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8329)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8329)	217,75 \$

<b>No paiement:</b> S22969	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 58079	<b>Nom:</b> MORENCY, SOCIETE D'AVOCATS	<b>Montant:</b> 6 535,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-17	0000234958	SERVICES PROFESSIONNELS - DOSSIER TRIGONE/CN DE JUIN A SEPTEMBRE 2024 (2024-8328)	Cassandra Comin Bergor	Jacques Des Ormeaux (2023-1409)	6 535,70 \$

<b>No paiement:</b> S22970	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 04007	<b>Nom:</b> MULTI PSI (MULTI PRESSION L C INC)	<b>Montant:</b> 531,81 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-18	FA-60638	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2024-8328)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8328)	531,81 \$

<b>No paiement:</b> S22971	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 03251	<b>Nom:</b> NETTOYAGE ROOTER EXPRESS INC.	<b>Montant:</b> 1 483,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-17	31178	SERVICE D'INSPECTION D'ÉGOUTS (2024-8358)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-8358)	517,39 \$
2024-05-01	30983	SERVICE D'INSPECTION D'ÉGOUTS (2024-8358)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-8358)	339,18 \$
2023-11-06	30461	SERVICE D'INSPECTION D'ÉGOUTS (2024-8358)	Jean-François Blanchette	Jean-François Blanchette (2024-8358)	626,61 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b> S22972	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 96393	<b>Nom:</b> NETTOYAGES SOLO-NET	<b>Montant:</b> 1 546,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-16	752	NETTOYAGE APRES SINISTRE / VANDALISME (2024-1790)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1790)	1 546,41 \$

<b>No paiement:</b> S22973	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 00168	<b>Nom:</b> OUTILS PIERRE BERGER INC	<b>Montant:</b> 240,19 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-17	E31306	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2024-7996)	Yannick Nantel	Yannick Nantel (2024-7996)	150,85 \$
2024-09-17	613716	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2024-8257)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8257)	89,34 \$

<b>No paiement:</b> S22974	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 60644	<b>Nom:</b> PATISSERIE JUSTE UNE FOIS	<b>Montant:</b> 3 237,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-11	1109	BOITES A LUNCH - RENCONTRE DIRECTION ET RH (2024-4691)	Jacques Des Ormeaux	Veronique Guité (2024-4691)	154,00 \$
2024-09-26	2609	BOITES A LUNCH - CONFERENCE DU 26 SEPTEMBRE 2024 (2024-4747)	Véronique Guité	Veronique Guité (2024-4747)	3 083,15 \$

<b>No paiement:</b> S22975	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 59631	<b>Nom:</b> PIECES D'AUTO SUPER	<b>Montant:</b> 1 297,76 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-12	552451/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-4735)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4735)	600,86 \$
2024-09-05	530306/1	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 486819/1 (2024-8252)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8252)	(50,43 \$)
2024-09-17	565051/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE ET CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 564261/1	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-1413)	12,55 \$
2024-08-12	463458/1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 430225/1 (2024-1413)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2024-1413)	(65,20 \$)
2024-09-17	564946/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8318)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8318)	91,31 \$
2024-09-19	573397/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8331)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8331)	460,07 \$
2024-09-17	564726/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8318)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8318)	364,74 \$
2024-09-16	564261/1	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8318)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8318)	430,97 \$
2024-09-05	530298/1	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 486819/1 (2024-8252)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8252)	(133,59 \$)
2024-09-12	552463/1	CRÉDIT EN RÉFÉRENCE DE LA FACTURE 526367/1 (2024-4735)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-4735)	(413,52 \$)

<b>No paiement:</b> S22976	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 05742	<b>Nom:</b> PREFAIR IMRICO LTEE	<b>Montant:</b> 787,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-09-20	020137632	ACHAT DE BOTTES DE SECURITE (2024-9250)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9250)	198,57 \$
2024-09-19	030049065	ACHAT DE BOTTES DE SECURITE (2024-9250)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9250)	191,67 \$
2024-09-20	020137607	ACHAT DE BOTTES DE SECURITE (2024-9250)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9250)	198,57 \$
2024-09-20	020137576	ACHAT DE BOTTES DE SECURITE (2024-9250)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2024-9250)	198,57 \$

<b>No paiement:</b> S22977	<b>Date:</b> 2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b> 50685	<b>Nom:</b> PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.	<b>Montant:</b> 2 316,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-08-28	16139	DESGERBAGE - CARREFOUR GIRATOIRE (2024-4794)	Eric Painchaud	Marie-Eve Ferland (2024-4794)	2 316,75 \$

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22978	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	00823	<b>Nom:</b>	REGULVAR INC	<b>Montant:</b>	1 682,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-17	318494	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS (2024-8096)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-8096)		1 682,45 \$	
<b>No paiement:</b>	S22979	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	54466	<b>Nom:</b>	RELAIS EXPERT - CONSEIL	<b>Montant:</b>	5 471,94 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-07-31	10305	PROGRAMME DE LEADERSHIP EN EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE ET MOBILISATION			Véronique Guité	Jacques Des Ormeaux (2024-1396)		5 471,94 \$	
<b>No paiement:</b>	S22980	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03971	<b>Nom:</b>	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	<b>Montant:</b>	137,35 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-08-06	298043	ACHAT DE MATÉRIEL SERRUEIER (2024-4709)			Eric Carignan	Éric Carignan (2024-4709)		36,74 \$	
2024-09-16	299549	ACHAT DE CLÉS (2024-4751)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4751)		100,61 \$	
<b>No paiement:</b>	S22981	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	01217	<b>Nom:</b>	SOCIETE DE SAUVETAGE	<b>Montant:</b>	535,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	227055	BREVET - REANIMATION (2024-4761)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4761)		10,00 \$	
2024-09-20	227103	BREVET - SAUVETEUR (2024-4762)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2024-4762)		525,00 \$	
<b>No paiement:</b>	S22982	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	95684	<b>Nom:</b>	STELEM, DIVISION D'EMCO CORPORATION	<b>Montant:</b>	471,40 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-18	295243002356	ACHAT DE MATERIEL - BÂTIMENTS (2024-1772)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1772)		471,40 \$	
<b>No paiement:</b>	S22983	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05072	<b>Nom:</b>	Teko Inc.	<b>Montant:</b>	2 185,31 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	34407	ACHAT DE MATERIEL - BOULINGRIN (2024-4769)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-4769)		2 185,31 \$	
<b>No paiement:</b>	S22984	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	03693	<b>Nom:</b>	TENAQUIP	<b>Montant:</b>	131,10 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	16233872-02	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-4731)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-4731)		24,51 \$	
2024-09-03	16233872-01	ACHAT DE MATERIEL - VOIRIE (2024-4731)			Eric Valotaire	Vasco Morgado (2024-4731)		106,59 \$	
<b>No paiement:</b>	S22985	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	05890	<b>Nom:</b>	ULULAB INC.	<b>Montant:</b>	334,58 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-20	INV-0436	LICENCE POUR JEUX ÉDUCATIFS D'ULULAB - 1ER SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOUT 2025 (2)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2024-1834)		334,58 \$	
<b>No paiement:</b>	S22986	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	01128	<b>Nom:</b>	VITRERIE LONGUEUIL	<b>Montant:</b>	2 106,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	S22986	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	01128	<b>Nom:</b>	VITRERIE LONGUEUIL	<b>Montant:</b>	2 106,22 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-19	FAC/2024/01526	REPLACEMENT DE VITRE (2024-1751)				Yannick Raymond	Yannick Raymond (2024-1751)	2 106,22 \$	
<b>No paiement:</b>	S22987	<b>Date:</b>	2024-10-09	<b>Référence Fourn.:</b>	00019	<b>Nom:</b>	WURTH CANADA LTEE	<b>Montant:</b>	56,62 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-16	26041745	ACHAT DE PIECES POUR VEHICULE (2024-8316)				Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2024-8316)	56,62 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-001	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	188,45 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-BAMBORA	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - B-CITI (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	188,45 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-002	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	826,65 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-LOISIRS2	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS # 2 (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	826,65 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-003	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	558,38 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-LUDIK	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LUDIK INTERNET (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	558,38 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-004	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	69,93 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-TUXEDO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - TUXEDO (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	69,93 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-005	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	159,06 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-BIBLIO	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - BIBLIOTHÈQUE (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	159,06 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-006	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	176,23 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-HOOPER	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - 81 HOOPER (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	176,23 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-007	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	356,26 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>				<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>	<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-LOISIRS	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - LOISIRS (2024-9143)				Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)	356,26 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	T20240930-008	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	104,67 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-FINANCE	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - FINANCE (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		104,67 \$	
<b>No paiement:</b>	T20240930-009	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60613	<b>Nom:</b>	GLOBAL PAYMENTS CANADA GP (TRAITE BANCAIRE)	<b>Montant:</b>	110,21 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-09-30	20240930-URBANISME	FRAIS INTERAC - GLOBAL PAYMENTS - URBANISME (2024-9143)			Francis Blondeau	François Pépin en remplacement de Conseil municipal (2024-9143)		110,21 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241001-001	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60612	<b>Nom:</b>	FRAIS DE BANQUE	<b>Montant:</b>	217,94 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-01	20241001	ACCEO TRANSPHERE - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9129)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9129)		217,94 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241001-002	<b>Date:</b>	2024-10-01	<b>Référence Fourn.:</b>	60612	<b>Nom:</b>	FRAIS DE BANQUE	<b>Montant:</b>	38,20 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-01	20241001-1	BAMBORA INC. - FRAIS TRANSACTIONNEL (2024-9131)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9131)		38,20 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-001	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	60387	<b>Nom:</b>	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	96,72 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	FRAIS DE SERVICE - LOGICIEL DE GESTION DES HORAIRES (MASTERCARD STÉPHANIE Fournier)			Stéphanie Fournier	Daniel Fortier (2024-1439)		96,72 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-002	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	60388	<b>Nom:</b>	AUTHORIZE.NET (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	44,73 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	FRAIS BANCAIRES POUR TUXEDO (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-9115)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2024-9115)		44,73 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-003	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	05087	<b>Nom:</b>	BEST BUY (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	1 107,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	ACHAT DE MATERIEL - BIBLIOTHÈQUE (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-1737)			Stéphanie Fournier	Élizabeth Jacques (2024-1737)		1 107,29 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-004	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	60651	<b>Nom:</b>	HEBERGEMENT WEB CANADA (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	496,28 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	HEBERGEMENT DE SITE WEB (MASTERCARD DANIEL FORTIER) (2024-1760)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-1760)		496,28 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-005	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	96222	<b>Nom:</b>	MICROSOFT CANADA INC (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	444,25 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	FRAIS D'UTILISATION MICROSOFT - INFORMATIQUE (MASTERCARD DANIEL FORTIER) (2024-1760)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2023-9278)		444,25 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	T20241007-006	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	50582	<b>Nom:</b>	A.R.C. INFORMATIQUE INC.	<b>Montant:</b>	823,80 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	FRAIS DE NOM DE DOMAINE - INFORMATIQUE (MASTERCARD DANIEL FORTIER) (2024-92)			Daniel Fortier	Daniel Fortier (2024-9248)		823,80 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-007	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	60443	<b>Nom:</b>	MISS ITALIA (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	167,69 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD ERIC PAINCHAUD) (2024-4658)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-4658)		167,69 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-008	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	00505	<b>Nom:</b>	ALUMINIUM NOTRE DAME INC	<b>Montant:</b>	44,84 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	COUPE FROID (MASTERCARD ERIC PAINCHAUD) (2024-4632, 2024-4699)			Eric Painchaud	Yannick Raymond (2024-4632), Yannick Raymond (2024-4699)		44,84 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-009	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	95669	<b>Nom:</b>	MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC. (IGA LAURIER)	<b>Montant:</b>	75,86 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD ERIC PAINCHAUD) (2024-4804)			Eric Painchaud	Éric Painchaud (2024-4804)		75,86 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-010	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	05027	<b>Nom:</b>	COSTCO.CA (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	1 466,46 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4643, 2024-4703)			Martin Latulippe	Sophie Abbott-Brown (2024-4643), Martin Latulippe (2024-4703)		1 466,46 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-011	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	95669	<b>Nom:</b>	MARCHE EMILY ET PHILIP DESMARAIS INC. (IGA LAURIER)	<b>Montant:</b>	33,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD2	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4648)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4648)		33,54 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-012	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	05624	<b>Nom:</b>	DOLLARAMA S.E.C. (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	20,36 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	ACHAT DE MATERIEL - LOISIRS (MASTERCARD MARTIN LATULIPPE) (2024-4640)			Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2024-4640)		20,36 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-013	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	52238	<b>Nom:</b>	CHAT PERCHE	<b>Montant:</b>	100,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	PRIX CARTES CADEAUX POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (MASTERCARD MARTIN L			Martin Latulippe	Sophie Abbott-Brown (2024-4645)		100,00 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-014	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	60648	<b>Nom:</b>	SAVONNERIE OLIVIER RIVE-SUD INC. (LA)	<b>Montant:</b>	120,54 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	PRIX CARTES CADEAUX POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (MASTERCARD MARTIN L			Martin Latulippe	Sophie Abbott-Brown (2024-4660), Sophie Abbott-Brown (2024-4705)		120,54 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

<b>No paiement:</b>	T20241007-015	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	59503	<b>Nom:</b>	CAFE WEBSTER (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	50,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	PRIX CARTES CADEAUX POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (MASTERCARD MARTIN L			Martin Latulippe	Sophie Abbott-Brown (2024-4646)		50,00 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-016	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	59147	<b>Nom:</b>	BONBON NOIX ET CIE	<b>Montant:</b>	286,67 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	PRIX CARTES CADEAUX POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (MASTERCARD MARTIN L			Martin Latulippe	Sophie Abbott-Brown (2024-4702)		286,67 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-017	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	05859	<b>Nom:</b>	BOUTIQUE PALM ISLE INC.	<b>Montant:</b>	100,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	PRIX CARTES CADEAUX POUR LES FÊTES DE SAINT-LAMBERT (MASTERCARD MARTIN L			Martin Latulippe	Sophie Abbott-Brown (2024-4647)		100,00 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-018	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	60387	<b>Nom:</b>	AGENDRIX (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	75,29 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD2	FRAIS DE SERVICE - LOGICIEL DE GESTION DES HORAIRES (MASTERCARD MARTIN LATI			Martin Latulippe	Daniel Fortier (2024-1439)		75,29 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-019	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	96392	<b>Nom:</b>	TIM HORTON (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	41,97 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	ACHAT DE NOURRITURE (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-1776)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-1776)		41,97 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-020	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	00895	<b>Nom:</b>	SOCIETE CANADIENNE DU CANCER	<b>Montant:</b>	75,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	DON À LA MÉMOIRE D'UN EMPLOYÉ DE LA VILLE (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (20			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4659)		75,00 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-021	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	60441	<b>Nom:</b>	ASANA (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	64,70 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	PLATFORME DE GESTION ASANA (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-9010)			Mélissa Mercure	Francis Blondeau (2024-9010)		64,70 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-022	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	96348	<b>Nom:</b>	HOTEL QUARTIERS DIX 30 S.E.C.	<b>Montant:</b>	1 149,76 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	LOCATION D'UNE SALLE (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4569)			Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4569)		1 149,76 \$	
<b>No paiement:</b>	T20241007-023	<b>Date:</b>	2024-10-07	<b>Référence Fourn.:</b>	96101	<b>Nom:</b>	SENDINBLUE (CARTE DE CREDIT)	<b>Montant:</b>	80,00 \$
<b>Date facture</b>	<b>No Facture</b>	<b>Annotation</b>			<b>Gestionnaire</b>	<b>Approbateur - Bon de Commande</b>		<b>Payé au fournisseur</b>	
2024-10-07	20241007-MCARD	INFOLETTRE - COMMUNICATIONS (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2023-4038)			Mélissa Mercure	Catherine Langevin (2023-4038)		80,00 \$	

# VILLE DE SAINT-LAMBERT

## LISTE DES PAIEMENTS DU 2024-09-21 AU 2024-10-15

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
T20241007-024		2024-10-07	60395	ROUGE BISTRO ET GRILL ORIENTAL	129,58 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-10-07	20241007-MCARD	FRAIS DE REPAS (MASTERCARD MÉLISSA MERCURE) (2024-4723)		Mélissa Mercure	Veronique Guité (2024-4723)	129,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
T20241007-025		2024-10-07	60386	REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC (CARTE DE CREDIT)	1,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-10-07	20241007-MCARD	CONSULTATIONS DU REGISTRE FONCIER (MASTERCARD CASSANDRA COMIN BERGONZ		Cassandra Comin Bergor	Lucille Angers (2024-9077)	1,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
T20241007-026		2024-10-07	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	22,49 \$	
Date facture	No Facture	Annotation		Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2024-10-07	20241007-MCARD	PUBLICATION DES ADDENDA SUR SEO (MASTERCARD STÉPHANIE FOURNIER) (2024-90		Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2024-9025)	22,49 \$
<b>Grand total :</b>					<b>3 483 746,73 \$</b>	



**Transactions bancaires**  
**Du : 2024-09-21 au : 2024-10-15**  
**Compte de banque : 04346-29**

<b>Date de transaction</b>	<b>Annotation</b>	<b>Montant</b>
2024-09-24	Salaires nets période 20	349 689.09
2024-10-01	Remise - Régime de retraite des élus - période 20	3 055.46
2024-10-02	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	1 048.22
2024-10-03	Déductions à la sources - fédéral - période 20	17 709.56
2024-10-03	Déductions à la sources - fédéral - période 20	43 750.63
2024-10-03	Déductions à la sources - provincial - période 20	142 273.53
2024-10-08	Salaires nets période 21	336 850.57
2024-10-10	Remboursement - culture et loisirs	1 897.00
2024-10-10	Remboursement - culture et loisirs	2 272.00
	<b>Total</b>	<b>898 546.06</b>

**CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS**

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2023	Budget 2024	Réalisé 2024	Disponible 2024	No. résolution	Date du paiement
RTL - Transport des aînés (1)	33 455,50 \$	- \$	- \$	- \$		
<u>Autres organismes</u>		70 000,00 \$				
Association de hockey mineur de Saint-Lambert	1 000,00 \$	- \$	1 250,00 \$	(1 250,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Association de soccer de Saint-Lambert	4 500,00 \$	- \$	4 500,00 \$	(4 500,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Chloé Derome	150,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de boulingrin de Saint-Lambert	7 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de patinage artistique de Saint-Lambert	1 000,00 \$	- \$	1 000,00 \$	(1 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Club de water-polo de Saint-Lambert	300,00 \$	- \$	800,00 \$	(800,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Conseil des aînés de Saint-Lambert	25 000,00 \$	- \$	27 500,00 \$	(27 500,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
L'Entreclefs	5 000,00 \$	- \$	5 300,00 \$	(5 300,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Léa-Jeanne Tremblay	950,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Popote roulante	- \$	- \$	2 000,00 \$	(2 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	3 000,00 \$	- \$	3 300,00 \$	(3 300,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société chorale de Saint-Lambert	7 000,00 \$	- \$	7 700,00 \$	(7 700,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'histoire Mouillepiep	- \$	- \$	10 000,00 \$	(10 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Société d'horticulture de Saint-Lambert	3 000,00 \$	- \$	3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Studio Danse C	- \$	- \$	1 200,00 \$	(1 200,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
Taekwondo Saint-Lambert	- \$	- \$	500,00 \$	(500,00) \$	2024-03-059	18 avril 2024
	<b>57 900,00 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>68 050,00 \$</b>	<b>1 950,00 \$</b>		
<b>Transfert budgétaire</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>		
<b>Total</b>	<b>91 355,50 \$</b>	<b>70 000,00 \$</b>	<b>68 050,00 \$</b>	<b>1 950,00 \$</b>		

**(1)**

Janvier à juin 2023	29 845,00 \$
3e trimestre 2023	6 472,00 \$
4e trimestre 2023	6 092,00 \$
Crédit 2023	(8 953,50) \$
	<u>33 455,50 \$</u>

Cet élément a été transféré dans le 02-139-95-951 (quote-part à l'agglomération) depuis 2024.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2)

### **Dépôt des états comparatifs**

---

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

1. L'état comparatif, au 30 septembre 2024 des revenus et dépenses de l'exercice financier 2024 et de ceux de l'exercice financier 2023 pour la période correspondante;
2. L'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2024 et de ceux prévus au budget adopté pour cet exercice.



# États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

4 novembre 2024



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Contenu de la présentation

- Objectifs
- Revenus
- Dépenses
- Enjeux budgétaires



## Objectifs

Selon l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* :

« Le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. »

- **Présenter les résultats au 30 septembre 2024**

« Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. »

- **Projeter les résultats au 31 décembre 2024**

« Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice. »



## États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

# Revenus

	Projection		Budget		Différence		Réal	
	2024		2024		\$	%	2024-09-30	2023-09-30
Taxes foncières	56 310 525 \$		56 313 578 \$		(3 053) \$	0,0 %	42 218 471 \$	40 264 466 \$
Taxes de secteur	88 323 \$		88 323 \$		- \$	0,0 %	66 240 \$	60 428 \$
Tarifcation de l'eau	385 075 \$		374 275 \$		10 800 \$	2,9 %	200 506 \$	222 592 \$
Tenant lieu de taxes	1 384 429 \$		1 384 213 \$		216 \$	0,0 %	1 384 429 \$	1 296 531 \$
Droits de mutation	5 705 200 \$		4 000 000 \$		1 705 200 \$	42,6 %	5 105 200 \$	5 195 216 \$
Subventions	3 185 328 \$		2 824 204 \$		361 124 \$	12,8 %	1 604 099 \$	1 053 699 \$
Urbanisme, travaux publics, génie et environnement	600 000 \$		509 950 \$		90 050 \$	17,7 %	561 385 \$	585 012 \$
Loisirs et vie communautaire	550 950 \$		486 425 \$		64 525 \$	13,3 %	509 843 \$	495 601 \$
Aquatique et jeunesse	875 235 \$		847 335 \$		27 900 \$	3,3 %	861 953 \$	829 133 \$
Bibliothèque, arts et culture	235 490 \$		224 260 \$		11 230 \$	5,0 %	110 619 \$	102 099 \$
Contraventions	630 955 \$		650 000 \$		(19 045) \$	-2,9 %	505 954 \$	533 929 \$
Intérêts et pénalités	2 141 185 \$		1 425 500 \$		715 685 \$	50,2 %	1 749 075 \$	1 336 556 \$
Autres	856 765 \$		731 825 \$		124 940 \$	17,1 %	238 094 \$	139 748 \$
Affectations	401 351 \$		377 124 \$		24 227 \$	6,4 %	335 888 \$	358 082 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>73 350 811 \$</b>		<b>70 237 012 \$</b>		<b>3 113 799 \$</b>	<b>4,4 %</b>	<b>55 451 756 \$</b>	<b>52 473 092 \$</b>



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Revenus (suite)

- **Droits de mutation** : Aucune transaction notable. Le nombre de transactions est en augmentation de 11 % au 30 septembre par rapport à l'année passée.
- **Subventions** : Intérêts reçus sur une subvention pour laquelle nous avons fait la reddition de comptes (PIQM) en juin 2021 et pour laquelle nous attendions une approbation du MAMH (+230K\$).
- **Intérêts et pénalités** : Revenus d'intérêts sur le compte bancaire (+544K\$).
- **Autres** : Reliquat provenant de la Corporation de développement économique (+76K\$).



## États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

# Dépenses

	Projection	Budget	Différence		Réel	Réel
	2024	2024	\$	%	2024-09-30	2023-09-30
<b>Conseil municipal</b>	338 739 \$	380 204 \$	(41 465) \$	-10,9 %	253 327 \$	239 242 \$
<b>Subventions aux organismes et partenariats</b>	68 050 \$	70 000 \$	(1 950) \$	-2,8 %	68 050 \$	87 746 \$
<b>Direction générale</b>	612 401 \$	367 165 \$	245 236 \$	66,8 %	387 075 \$	280 221 \$
<b>Urbanisme</b>	1 051 996 \$	1 200 869 \$	(148 873) \$	-12,4 %	680 117 \$	572 948 \$
<b>Direction des services administratifs</b>						
Services administratifs	180 147 \$	194 443 \$	(14 296) \$	-7,4 %	139 377 \$	- \$
Ressources humaines et formation	706 188 \$	650 457 \$	55 731 \$	8,6 %	468 451 \$	519 939 \$
Communications	459 118 \$	503 384 \$	(44 266) \$	-8,8 %	284 221 \$	273 539 \$
Informatique	1 488 697 \$	1 570 251 \$	(81 554) \$	-5,2 %	1 106 945 \$	923 404 \$
	<b>2 834 150 \$</b>	<b>2 918 535 \$</b>	<b>(84 385) \$</b>	<b>-2,9 %</b>	<b>1 998 994 \$</b>	<b>1 716 882 \$</b>
<b>Direction du greffe</b>						
Greffe, élections et assurances	1 239 115 \$	1 368 864 \$	(129 749) \$	-9,5 %	850 410 \$	713 873 \$
Approvisionnements	381 335 \$	385 340 \$	(4 005) \$	-1,0 %	272 840 \$	276 683 \$
	<b>1 620 450 \$</b>	<b>1 754 204 \$</b>	<b>(133 754) \$</b>	<b>-7,6 %</b>	<b>1 123 250 \$</b>	<b>990 556 \$</b>
<b>Direction des finances</b>						
Finances et dépenses communes	1 100 529 \$	1 153 510 \$	(52 981) \$	-4,6 %	768 679 \$	697 294 \$



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Dépenses (suite)

	Projection 2024	Budget 2024	Différence		Réel 2024-09-30	Réel 2023-09-30
			\$	%		
<b>Direction des travaux publics, du génie et de l'environnement</b>						
Administration et brigadiers	775 336 \$	786 369 \$	(11 033) \$	-1,4 %	548 002 \$	567 122 \$
Voirie	2 876 415 \$	3 296 355 \$	(419 940) \$	-12,7 %	2 038 177 \$	2 256 746 \$
Aqueduc et égouts	889 879 \$	915 015 \$	(25 136) \$	-2,7 %	722 276 \$	695 022 \$
Bâtiments	2 351 295 \$	2 594 055 \$	(242 760) \$	-9,4 %	1 732 781 \$	1 733 142 \$
Mécanique	1 829 782 \$	1 800 802 \$	28 980 \$	1,6 %	1 444 482 \$	1 407 378 \$
Parcs	1 863 527 \$	1 576 567 \$	286 960 \$	18,2 %	1 383 109 \$	1 268 618 \$
Génie	625 530 \$	347 226 \$	278 304 \$	80,2 %	319 330 \$	238 769 \$
Environnement, matières résiduelles et foresterie	3 145 626 \$	3 407 849 \$	(262 223) \$	-7,7 %	2 196 267 \$	2 114 356 \$
	<b>14 357 390 \$</b>	<b>14 724 238 \$</b>	<b>(366 848) \$</b>	<b>-2,5 %</b>	<b>10 384 424 \$</b>	<b>10 281 153 \$</b>
<b>Direction de la culture et des loisirs</b>						
Administration	470 706 \$	487 959 \$	(17 253) \$	-3,5 %	331 972 \$	305 804 \$
Loisirs et vie communautaire	775 287 \$	760 639 \$	14 648 \$	1,9 %	499 829 \$	471 312 \$
Aquatique et jeunesse	1 400 690 \$	1 429 547 \$	(28 857) \$	-2,0 %	1 201 764 \$	1 155 400 \$
Bibliothèque, arts et culture	1 894 274 \$	1 876 181 \$	18 093 \$	1,0 %	1 297 786 \$	1 227 641 \$
	<b>4 540 957 \$</b>	<b>4 554 326 \$</b>	<b>(13 369) \$</b>	<b>-0,3 %</b>	<b>3 331 351 \$</b>	<b>3 160 157 \$</b>



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Dépenses (suite)

	Projection		Budget		Différence		Réal	
	2024		2024		\$	%	2024-09-30	2023-09-30
Contributions de l'employeur	3 673 698 \$		3 766 088 \$		(92 390) \$	-2,5 %	2 856 219 \$	2 743 042 \$
Paiement comptant progressif	4 000 000 \$		4 000 000 \$		- \$	0,0 %	3 000 000 \$	2 812 500 \$
Service de la dette	7 798 984 \$		7 344 072 \$		454 912 \$	6,2 %	6 689 936 \$	5 389 932 \$
Quote-part - Agglomération	26 736 219 \$		27 290 004 \$		(553 785) \$	-2,0 %	20 024 832 \$	19 538 599 \$
Quote-part - CMM	700 133 \$		713 797 \$		(13 664) \$	-1,9 %	700 133 \$	687 917 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>69 433 696 \$</b>		<b>70 237 012 \$</b>		<b>(803 316) \$</b>	<b>-1,1 %</b>	<b>52 266 387 \$</b>	<b>49 198 189 \$</b>
<b>Surplus (déficit) anticipé</b>					<b>3 917 115 \$</b>		<b>3 185 369 \$</b>	<b>3 274 903 \$</b>



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Dépenses (suite)

- **Direction générale** : Principalement attribuable aux mouvements de personnel.
- **Urbanisme** : 2 projets financés par l'excédent de fonctionnement affecté *Projets spéciaux* qui ne sont pas terminés (-160K\$).
- **Greffe, élections et assurances** : Projet de numérisation des archives financé par l'excédent de fonctionnement affecté *Projets spéciaux* qui n'est pas terminé (-150K\$).



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Dépenses (suite)

- **Travaux publics – Voirie** : Déneigement (-166K\$) et affectation des cols bleus à d'autres tâches, notamment aux parcs (-212K\$).
- **Travaux publics – Bâtiments** : Postes vacants au niveau des cols bleus (-138K\$).
- **Travaux publics – Parcs** : Affectation des cols bleus aux parcs, aux événements et à l'horticulture (+248K\$).
- **Génie** :
  - Évaluation patrimoniale de l'hôtel de ville qui a été financé par l'excédent de fonctionnement affecté *Honoraire professionnels – PTI* (+77K\$).
  - Étude directrice et de faisabilité d'amélioration du réseau dans le secteur Isère-Namur qui a été financé par le fonds vert (+97K\$).



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Dépenses (suite)

- **Environnement, matières résiduelles et foresterie** : Honoraires professionnels au niveau de l'environnement (-109K\$) et de la foresterie (-161K\$).
- **Service de la dette** : Ajustement de l'estimation du capital à recevoir sur une subvention pour laquelle nous avons fait la reddition de comptes (PIQM) en juin 2021 et pour laquelle nous attendons une approbation du MAMH (+526K\$).
- **Quote-part – Agglomération** : Des dépenses provisionnées seront finalement assumées par les excédents accumulés de l'agglomération plutôt que de recevoir une quote-part spéciale (-450K\$).



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Enjeux budgétaires

- **Inflation**

- IPC moyen de janvier à septembre 2024 = 2,9 %
- IPC moyen de septembre 2023 à août 2024 = 3,5 %

- **Masse salariale**

- Protocole et conventions collectives en vigueur :
  - Cadres -> Jusqu'au 31 décembre 2026
  - Cols bleus -> Jusqu'au 31 décembre 2025
  - Piscines -> Jusqu'au 31 décembre 2026
- À venir :
  - Cols blancs -> Convention échue depuis le 31 décembre 2019
  - Brigadiers -> Convention échue depuis le 31 décembre 2022



États comparatifs des revenus et des dépenses au 30 septembre 2024

## Enjeux budgétaires (suite)

- **Quote-part à l'agglomération de Longueuil**
  - Variation du potentiel fiscal découlant du dépôt du rôle d'évaluation foncière occasionnant un ajout d'un peu plus de 550K\$ à la quote-part en sus de l'augmentation annuelle des dépenses.
- **Volatilité de certains revenus**
  - Les hausses successives du taux directeur ont permis de générer des revenus d'intérêts bancaires élevés. Cependant, ces revenus doivent être intégrés prudemment au budget puisqu'une diminution de ceux-ci entraînerait un impact important sur la taxation.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.3)

### **Approbation du financement - Ajout d'un système d'échangeur d'air à la Soleillerie (20, rue Fort)**

---

D'AUTORISER le financement pour l'ajout d'un système d'échangeur d'air à l'intérieur du bâtiment La Soleillerie situé au 20, rue Fort au montant de 25 000 \$, taxes nettes, à même la réserve financière pour immobilisations.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

### **Dépôt de la liste des embauches**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 22 septembre au 4 novembre 2024.

---



## Ville de Saint-Lambert

### LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 22 septembre au 4 novembre 2024

Date	Embauche ou nomination	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2024-09-22	Changement de statut	Daphy Nilda Denis	Inspectrice aux permis et à l'urbanisme	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Division des permis et inspections	Cols blancs	Temporaire
2024-09-22	Nomination	Pascale Bernaquez	Inspectrice aux permis et à l'urbanisme	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Division des permis et inspections	Cols blancs	Probation
2024-10-05	Réembauche	Justine Waddell	Préposée à la cantine	Direction de la culture et des loisirs, Division des loisirs et de la vie communautaire	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-10-06	Nomination	Francis Leblanc	Ouvrier de la voie publique	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics, Service des travaux publics	Cols bleus	Permanent
2024-10-12	Embauche	Lina Marcela Ossa Florez	Animateur en activités physiques - Karibou	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Normes du travail - cols blancs	Temporaire
2024-10-15	Embauche	Noémie Pépin	Surveillant sauveteur	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Piscines	Temporaire
2024-10-19	Réembauche	Ludovic Lacasse	Animateur de camps de jour	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Temporaire
2024-10-26	Réembauche	Dimitri Manka	Animateur de camps de jour	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Temporaire
2024-10-26	Réembauche	Mathys Garceau	Animateur de camps de jour	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Temporaire
2024-10-26	Réembauche	Emma samson	Animateur de camps de jour	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Temporaire
2024-10-26	Réembauche	Lili-Rose Pontbriand	Animateur de camps de jour	Direction de la culture et des loisirs, Division des activités aquatiques et de la jeunesse	Cols blancs	Temporaire
2024-10-21	Embauche	Amanda Jedrychowski	Cheffe de service greffe, contentieux, permis et inspections (Greffière adjointe)	Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme, Division du greffe	Cadres	Probation
2024-11-01	Nomination	Marie-France Boudreau-Mercier	Préposée aux prêts	Direction de la culture et des loisirs, Division de la bibliothèque	Cols blancs	Régulier
2024-11-02	Nomination	Nathalie Fiset	Préposée aux prêts	Direction de la culture et des loisirs, Division de la bibliothèque	Cols blancs	Régulier

Approuvé par:

Méliissa Mercure, Directrice des services administratifs



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.2)

### **Nomination - Greffière adjointe**

---

DE NOMMER Me Amanda Jedrychowski, Chef de service du greffe, du contentieux et des permis et inspections, à titre de greffière adjointe;

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des notaires* que la Ville de Saint-Lambert se porte garante, prene fait et cause et réponde financièrement de toute faute commise par Me Amanda Jedrychowski, notaire à notre emploi dans l'exercice de ses fonctions et de sa profession.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Adjudication du contrat 24DAPP109 - Services de maintenance et de soutien technique du système intégré de gestion de la bibliothèque**

---

D'ADJUGER le contrat de services n° 24DAPP109 ayant pour objet la maintenance et le soutien technique du système intégré de gestion de bibliothèque à *InMédia Technologies Inc.*, sur la base des prix annuels apparaissant sur la proposition LAMB2025; la valeur du contrat pour une durée de trois ans étant de 60 379,71\$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-781-00-414;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux, à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2) **Adjudication du contrat 24GN12 - Travaux de réfection au chalet du parc Préville**

---

D'ADJUGER le contrat de construction n° 24GN12 ayant pour objet des travaux de réfection au chalet du parc Préville à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Construction Serge Bergeron Inc.* sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 404 263,60 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 444 689,96 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 404 263,60 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (40 426,36 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'AUTORISER le financement total du projet de 483 020,39 \$, toutes taxes comprises, incluant les services professionnels en architecture;

D'IMPUTER la dépense à même le programme de paiement comptant progressif (PCP);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) **Adjudication du contrat 24DAPP95 - Transport de neige (saison 2024-2025)**

---

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville n'est pas tenue de lancer un appel d'offres pour un contrat dont l'objet est la fourniture de services de camionnage en vrac et qui est conclu par l'intermédiaire du titulaire d'un permis de courtage délivré en vertu de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12);

CONSIDÉRANT QUE le *Poste de camionnage en vrac région 06 inc.* est le courtier autorisé par la Commission des Transports du Québec à desservir la zone de courtage de la Ville, soit la région 06 (zone Taillon);

CONSIDÉRANT QUE les tarifs convenus sont ceux décrétés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le *Recueil des tarifs de transport de neige et de glace*, en vigueur depuis le 1er mai 2024.

DE CONCLURE le contrat n° 24DAPP95 ayant pour objet les services de transport de neige avec l'entreprise *Poste de camionnage en vrac région 06 inc.*, sur la base des tarifs et autres modalités apparaissant à l'entente, dont la période s'étend du 15 novembre 2024 au 30 avril 2025; la valeur du contrat étant estimée à 494 392,50 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire no 02-331-00-325;

D'AUTORISER le directeur général et la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer ce contrat ainsi que tout autre document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4) **Adjudication d'un contrat - acquisition de vélos libre-service et entente de gestion avec Bixi Montréal**

---

CONSIDÉRANT que *BIXI MONTRÉAL* est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 paragraphe 2.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville n'est pas tenue de lancer un appel d'offres pour un contrat d'approvisionnement qui comporte une dépense inférieure au plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions lorsque le contrat est conclu avec un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 paragraphe 2.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la Ville n'est pas tenue de lancer un appel d'offres pour un contrat de services autres que ceux couverts par l'AECG ou d'assurances lorsque le contrat est conclu avec un organisme à but non lucratif.

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement 24DAPP115 à l'organisme à but non lucratif BIXI MONTRÉAL pour l'acquisition des vélos libre-service et des stations, la dépense étant de 253 399,15 \$, toutes taxes comprises;

DE CONCLURE avec BIXI MONTRÉAL une entente de gestion pour l'exploitation d'un système de vélos libre-service valide jusqu'au 31 décembre 2028, pour une valeur de 37 228,91 \$, toutes taxes comprises;

DE FINANCER à même le programme de paiement comptant progressif (PCP) l'acquisition des vélos libre-service et stations d'un montant de 253 399,15 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER le Directeur des finances et trésorier à appliquer en réduction de ce mode de financement le montant de la subvention obtenue, d'un montant maximal de 120 000 \$, du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* (TAPU);

---

D'IMPUTER la contribution annuelle pour l'exploitation du système de vélos libre-service au poste budgétaire 02-390-00-499;

D'AUTORISER le Directeur du génie, des travaux publics et de l'environnement à signer l'entente de gestion entre la ville de Saint-Lambert et BIXI MONTRÉAL;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et de projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.5) **Adjudication du contrat 24GREF01- Numérisation des dossiers de propriété du service d'urbanisme**

---

D'ADJUGER le contrat n° 24GREF01 ayant pour objet la numérisation des dossiers de propriété du service d'urbanisme, à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *IMAGENEXX INC.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale étant de 82 092,15 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-141-11-499;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.6)

### **Renouvellement des contrats de maintenance PG Solutions - Système de gestion municipale**

---

D'ACCORDER le renouvellement des contrats de maintenance, pour une durée d'un (1) an, à PG Solutions pour son système de gestion municipale utilisé par la Ville, au montant de 181 301,78 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.1)

### **Dépôt du Bilan de la stratégie municipale d'économie d'eau potable 2023**

---

La mairesse procède au dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2023, tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 26 septembre 2024.

## Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

### POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la ville de

**SAINT-LAMBERT (V)**

Code géographique : 58012

Région administrative : Montérégie (16)

Complété par

**Marie-Eve Ferland**

le

26 septembre 2024

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## Mesures et recommandations

### Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA

Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	Action réalisée.
--	------------------

### Réglementation municipale

Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQUEEP. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021.</b>	Action réalisée.
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.</b>	Action réalisée.

### Contrôle actif des pertes d'eau

Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>La municipalité doit réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif des pertes d'eau n'a pas été atteint, d'ici le 1er septembre 2025.</b>
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Cette action doit être réalisée d'ici le 1er septembre 2025.</b>
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.</b>
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable, mais la pression moyenne du PRZ est inférieure à 60 m pour tous les réseaux. Réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un SRP sur ces réseaux n'est donc pas requis.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable, mais la pression moyenne du PRZ est inférieure à 60 m pour tous les réseaux. Réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un SRP sur ces réseaux n'est donc pas requis.

### Sensibilisation des citoyens

Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQUEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>4 actions sont requises pour le 1er septembre 2025. La municipalité a réalisé 7 actions au bilan 2023.</b>
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQUEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>4 actions sont requises pour le 1er septembre 2025. La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2023.</b>

### Installation de compteurs d'eau

Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 380 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le 1 septembre 2025.	Secteur résidentiel <b>Installation progressive</b>
	Secteur non résidentiel <b>Installation terminée</b>
Relever les compteurs d'eau <b>annuellement</b> .	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.

### Commentaires généraux

Pour les deux secteurs de suivi de la consommation (SSC) autorisés par le MAMH, un appel d'offres a été lancé en 2023 et octroyé en 2023, mais l'entrepreneur retenu a fait les travaux pour les chambres demandées au printemps 2024. Les chambres sont fonctionnelles en date d'approbation du bilan, mais la municipalité a encore des enjeux de réception de données à régler pour que tout fonctionne.
En date d'approbation, 53 compteurs résidentiels ont été installés sur les 112 prévus et le fournisseur continue l'installation, l'installation a donc pris du retard, mais elle est en cours et devra être complétée pour le prochain bilan.

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

## Audit de l'eau

### Indicateurs de performance par réseau de distribution

#### Résultats pour le réseau 1 : Saint-Lambert

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

Résultat 2023
2,3
54
60 mètres d'eau

Objectif 2023
≤ 2,1
≥ 50

\*Ce réseau a un indice de demande limitée par la capacité.

L'objectif de pertes d'eau de ce réseau n'est pas atteint.  
Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200 % de sa longueur équivalente et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessibles.

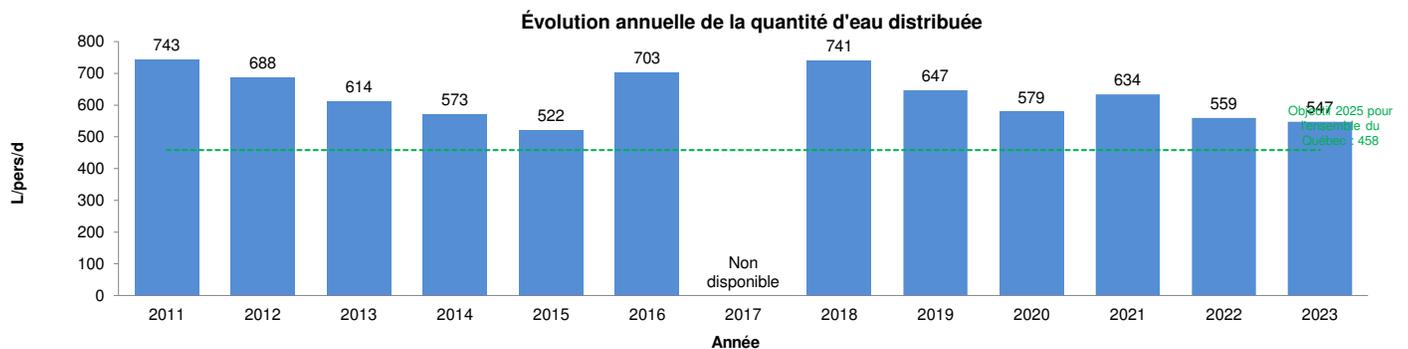
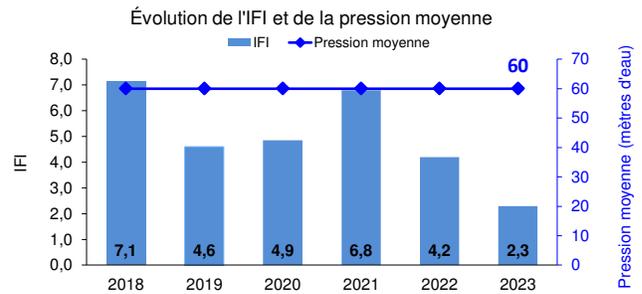
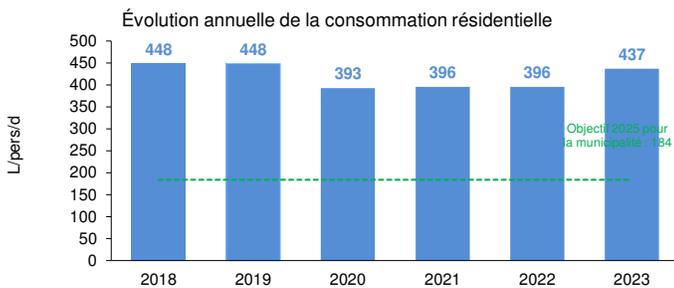
### Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

#### Résultats pour l'ensemble de la municipalité

Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :
Consommation résidentielle estimée :
Quantité d'eau distribuée :

Résultat 2023
2,3
437 L/pers/d
547 L/pers/d

Objectif 2023
≤ 2,1
≤ 184 L/pers/d



#### Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQEEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser 2193,597 ML d'eau annuellement. À titre comparatif, ce volume représente la consommation annuelle de 27318 canadiens moyens.

# Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

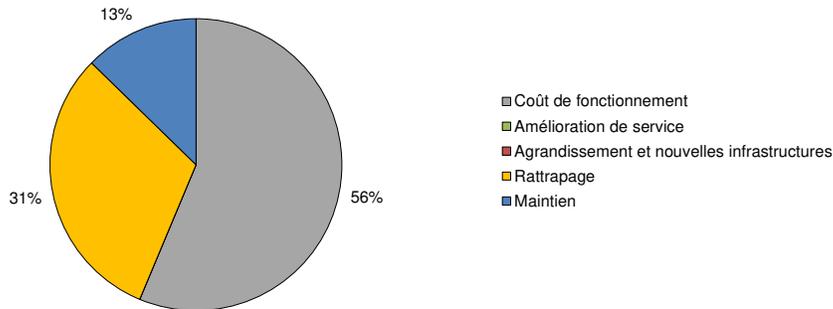
## COÛT

### SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

#### 5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	1,42 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,32 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,78 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	0,00 \$/m <sup>3</sup>
<b>Coût des services d'eau</b>	<b>2,52 \$/m<sup>3</sup></b>

Répartition des composantes du coût des services d'eau

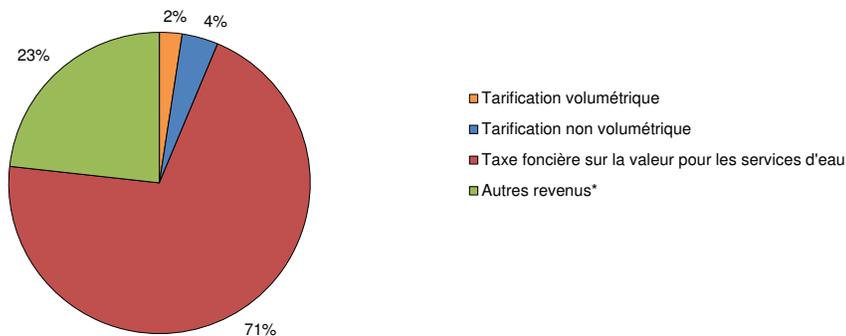


#### 5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,03 \$/m <sup>3</sup>
Tarification non volumétrique	0,05 \$/m <sup>3</sup>
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	1,00 \$/m <sup>3</sup>
Autres revenus*	0,33 \$/m <sup>3</sup>
<b>Revenus affectés aux services d'eau</b>	<b>1,41 \$/m<sup>3</sup></b>

\* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



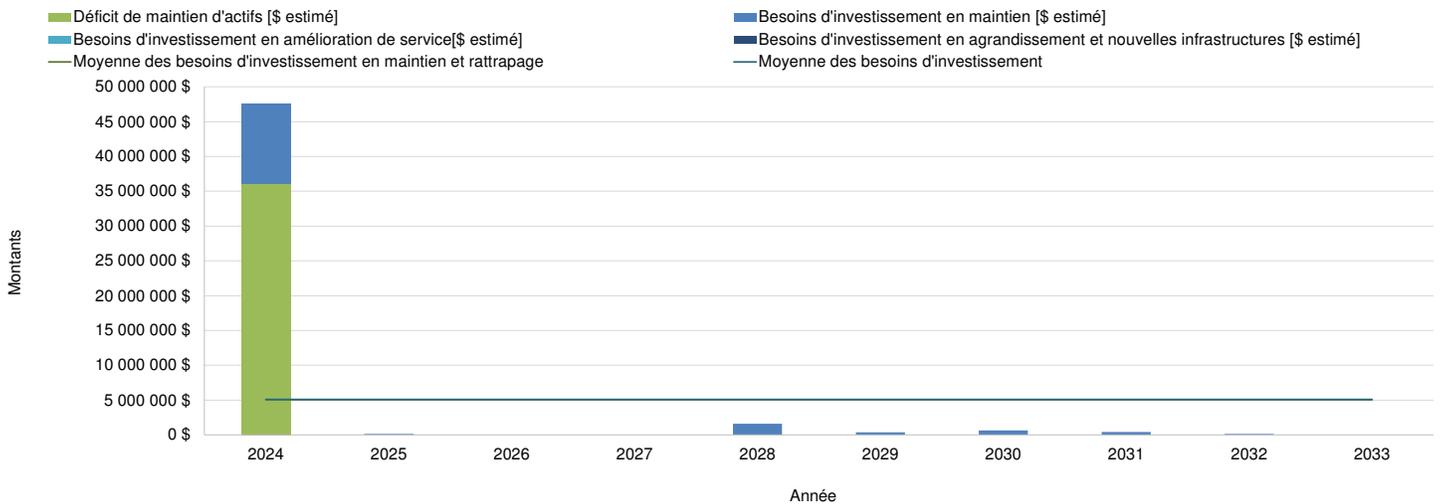
## Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

### SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

#### 6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2024	11 530 000 \$	36 020 000 \$	0 \$	0 \$	47 550 000 \$
2025	127 865 \$		0 \$	0 \$	127 865 \$
2026	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2027	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2028	1 592 622 \$		0 \$	0 \$	1 592 622 \$
2029	370 000 \$		0 \$	0 \$	370 000 \$
2030	623 548 \$		0 \$	0 \$	623 548 \$
2031	400 000 \$		0 \$	0 \$	400 000 \$
2032	130 000 \$		0 \$	0 \$	130 000 \$
2033	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>14 774 035 \$</b>	<b>36 020 000 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>50 794 035 \$</b>

#### 6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)  
 Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.2) **Acquisition de terrains le long de la voie maritime**

---

CONSIDÉRANT que la Corporation de gestion de la voie maritime du St-Laurent a exprimé le désir de se départir des terrains portant les numéros de lot 6 565 782 à 6 565 786 qui remplacent le lot 6 047 799;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations prioritaires du conseil municipal est de:

- (i) maintenir l'accessibilité aux espaces verts et aux terrains sportifs déjà grandement utilisés par les enfants et les adultes de Saint-Lambert et de la région; et
- (ii) maintenir l'usage par la ville de Saint-Lambert de son site de dépôt à neige;

CONSIDÉRANT que les terrains ci-haut mentionnés constituent le parc de la voie maritime et représentent un emplacement stratégique déjà aménagé depuis plusieurs décennies au coût de plusieurs millions de dollars et sur lesquels on retrouve deux terrains de soccer synthétiques, une piscine, un chalet, des espaces verts aménagés et entretenus par la ville de Saint-Lambert, un site de dépôt à neige desservant toute la population de Saint-Lambert et dont l'importance en matière de mise en valeur et d'accessibilité sont essentielles pour la mission communautaire de la ville;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique du dépôt à neige à proximité immédiate des travaux de déneigement de la ville, qui limite considérablement l'impact des gaz à effet de serre, ce qui a un effet positif pour l'environnement;

CONSIDÉRANT que ces lots, zonés PA-1 (récréation et espaces verts) et PB-26 (installations communautaires) conserveront leur zonage;

CONSIDÉRANT que ces lots demeurent enclavés et n'ont aucune valeur commerciale.

DE CONFIRMER l'intention du conseil de procéder à l'acquisition des terrains constituant le parc de la voie maritime et le dépôt à neige et de demander aux instances fédérales de débiter le processus de cession desdits terrains.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.3)

### **Prolongation du bail de la maison Desaulniers**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert est propriétaire de l'immeuble situé au 574, avenue Notre-Dame, connu sous le nom de Maison Desaulniers;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général à l'effet de renouveler le bail intervenu avec le *Conseil des aînés de Saint-Lambert* pour une période additionnelle de deux ans relativement à la location de la Maison Desaulniers.

DE PROLONGER le bail de location de la Maison Desaulniers avec le *Conseil des aînés de Saint-Lambert* pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026, relativement à l'immeuble situé au 574, avenue Notre-Dame à Saint-Lambert;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général à signer l'addenda à intervenir entre la Ville et le *Conseil des aînés de Saint-Lambert*.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(7.4)

### **Domaine public - Aliénation de ruelles**

---

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 391 312 du cadastre du Québec était un bien du domaine public et affecté à l'utilité publique, conformément à l'article 916 du *Code civil du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite disposer d'une portion de la ruelle faisant actuellement partie du lot 2 391 312 du cadastre du Québec, tel que décrite dans la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite vendre cette portion de la ruelle faisant actuellement partie du lot 2 391 312 du cadastre du Québec à 9444-5525 Québec inc., propriétaire de lots voisins qui lui a transmis une promesse d'achat en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, laquelle a fait l'objet d'une contre-offre préliminaire de la part de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit sortir du domaine public cette partie de la ruelle faisant actuellement partie du lot 2 391 312 du cadastre du Québec et la faire passer au domaine privé afin de la vendre à 9444-5525 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche n'affecte en rien le reliquat du lot 2 391 312 du cadastre du Québec qui demeure dans le domaine public et affecté à l'utilité publique.

DE TRANSFÉRER du domaine public au domaine privé une portion de la ruelle faisant actuellement partie du lot 2 391 312 du cadastre du Québec, de sorte que ladite portion de la ruelle ne soit plus affectée à l'utilité publique, à savoir :

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE TROIS CENT DOUZE (ptie 2 391 312) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, étant borné dans sa première ligne Est par le lot 2 395 532 dudit cadastre (rue Waterman) et mesurant dans cette limite six mètres et dix centimètres (6,10m), dans sa ligne Sud par le lot 2 391 357 et par une autre partie du lot 2 391 312 dudit cadastre et mesurant dans cette limite soixante-douze mètres et deux centimètres (72,02m), dans sa ligne Ouest par une autre partie du lot 2 391 312 dudit cadastre et mesurant dans cette limite quarante-huit mètres

---

et soixante-dix-sept centimètres (48,77m), dans sa première ligne Nord par le lot 2 395 533 dudit cadastre (avenue Saint-Denis) et mesurant dans cette limite onze mètres et six centimètres (11,06m), dans sa deuxième ligne Est par le lot 2 391 355 dudit cadastre et mesurant dans cette limite quarante-deux mètres et soixante-sept centimètres (42,67m) et dans sa deuxième ligne Nord par les lots 2 391 355, 2 391 356 et 2 391 434 dudit cadastre et mesurant dans cette limite soixante mètres et quatre-vingt-seize centimètres (60,96m); ayant une superficie totale approximative de neuf cent onze mètres carrés et trois décimètres carrés (911,3m<sup>2</sup>);

DE PROCÉDER à sa fermeture;

D'AUTORISER la vente de cette portion de la ruelle faisant actuellement partie du lot 2 391 312 du cadastre du Québec à 9444-5525 Québec inc., suivant les termes de la promesse d'achat datée du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et de la contre-offre de la Ville;

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente;

QUE tous les honoraires professionnels et frais soient à la charge de 9444-5525 Québec inc.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

### **Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme**

---

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024 du comité consultatif d'urbanisme.

---



## PROCÈS-VERBAL

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

#### RÉUNION RÉGULIÈRE

TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2024, 19H00

6, BOULEVARD DESAULNIERS, BUREAU #104, VILLE DE SAINT-LAMBERT (PRÉSENTIEL)

PARTICIPANTS	
MEMBRES DU CCU	MEMBRES DE L'ADMINISTRATION
<input type="checkbox"/> <b>Chapleau, Pierre-François</b> Architecte et résident	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Boulet, Richard</b> Urbaniste et conseiller en urbanisme
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Coté, Luc</b> Représentant de la Société d'histoire Mouillepiéd et résident	<input type="checkbox"/> <b>Comin Bergonzi, Cassandra</b> Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Guenther, Paul</b> Urbaniste et résident	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Cropas, Youki</b> Cheffe de division développement du territoire
<input type="checkbox"/> <b>Lamoureux-Salvas, Alexandrine</b> Conseillère municipale	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Jacob, Étienne</b> Conseiller en urbanisme
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Mercier, Ariane</b> Membre avec expertise en urbanisme et résidente	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Sharifi, Tiam</b> Architecte et résidente	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Verreault, Stéphanie</b> Conseillère municipale et présidente du CCU	
MEMBRES REMPLAÇANTS DU CCU	MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Ferguson, Claude</b> Conseiller municipal	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Mongrain, Pascale</b> Mairesse
<input type="checkbox"/> <b>Huot, Éric</b> Architecte et résident	
<input type="checkbox"/> <b>Langlois, Émilie</b> Architecte paysagiste et résidente	
<input type="checkbox"/> <b>Huguette Chartrand-Copti</b> Représentante de la Société d'histoire Mouillepiéd et résidente	

#### 1. Ouverture de la réunion

- 19h03 | Ouverture de la réunion;
- 19h06 | P. Mongrain rejoint la réunion;
- 19h06 | C. Ferguson rejoint la réunion;
- 19h27 | P. Guenther rejoint la réunion;
- 22h50 | P. Mongrain quitte la réunion;
- 23h15 | Fermeture de la réunion.

Présentation par Youki Cropas, Cheffe de la division développement du territoire, sur le fonctionnement du CCU et l'application des réglementations en vigueur.



## 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Tiam Sharifi et appuyé par Monsieur Luc Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour modifié par l'ajout des items 33, 34 et 35 et le retrait des items 20 et 21. Aucun membre n'a déclaré de conflit d'intérêts en lien avec les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux des réunions précédentes :
  - Réunion spéciale du CCU tenue le 8 août 2024
  - Réunion régulière du CCU tenue le 14 août 2024
4. Résultat du sondage web:
  - 4.1. PIIA – 144 Sanford – Transformation de la façade
  - 4.2. PIIA – 532 Green – Transformation de la façade
  - 4.3. PIIA – 276 Hickson – Transformation de la façade
  - 4.4. PIIA – 49 Cadzow – Transformation de la façade
5. PIIA – 227 des Landes – Agrandissement et transformation de la façade
6. PIIA – 320 de l'Union – Transformation de la façade
7. PIIA – 647 Oak – Nouveau bâtiment accessoire
8. PIIA – 647 Oak – Transformation de la façade
9. PIIA – 471 Green (École Reach) – Aménagement paysager
10. PIIA – 471 Green (École Reach) – Abattage d'arbre
11. DÉROGATION MINEURE – 471 Green (École Reach) – Aménagement paysager
12. PIIA – 426 Victoria – Affichage
13. PIIA – 375 Oak – Transformation de la façade
14. PIIA – 130 Picardie – Transformation de la façade
15. PIIA – 126 Logan (École des Saint-Anges) – Transformation de la façade
16. PIIA – 230 des Landes – Transformation de la façade
17. PIIA – 3 de Provence – Agrandissement et transformation de la façade
18. PIIA – 889 de l'Île-de-France – Transformation de la façade
19. PIIA – 769, Houde – Transformation de la façade
- ~~20. PIIA – 553 Mercille – transformation de façade~~
- ~~21. PIIA – 155 Stanley – transformation de façade~~
22. PIIA – 481 Maple – Transformation de la façade
23. PIIA – 1, 3 Waterman et 115, 121, 127 Saint-Denis – Nouvelle construction
24. PIIA – 1, 3 Waterman et 115, 121, 127 Saint-Denis – Équipement mécanique
25. PIIA – 1, 3 Waterman et 115, 121, 127 Saint-Denis – Lotissement
26. PIIA – 1, 3 Waterman et 115, 121, 127 Saint-Denis – Abattage d'arbre
27. DÉROGATION MINEURE - 1, 3 Waterman et 115, 121, 127 Saint-Denis – hauteur du bâtiment
28. PIIA – 845 Saint-Charles (Dare) - Nouvelle construction
29. PIIA – 845 Saint-Charles (Dare) - Équipement mécanique
30. PIIA – 845 Saint-Charles (Dare) – Aménagement du terrain
31. PIIA – 845 Saint-Charles (Dare) – Espaces de remisage extérieur
32. PIIA – 845 Saint-Charles (Dare) – Abattage d'arbre
33. DÉROGATION MINEURE - 845 Saint-Charles (Dare) – hauteur des bâtiments (pourcentage de maçonnerie retirée de la demande)
34. PIIA – 352 Pine – Transformation de la façade



### 35. PIIA – 196 Stanley – Nouveau bâtiment accessoire

### 36. Divers

#### 36.1. Discussion du projet Taylor

### 37. Levée de la réunion

---

## 3. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 août 2024 et 14 août 2024

Il est proposé par Madame Ariane Mercier et appuyé par Madame Tiam Sharifi et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 08 août 2024 et du 14 août 2024 tel que déposé.

## 4. Résultat du sondage web

### 4.1. PIIA - 2024-00097– 144 Sanford - Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

#### Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour le remplacement d'une toiture selon la documentation soumise par le requérant (soumission en date du 27-04-2024).

### 4.2. PIIA - 2024-00196 – 532 Green – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande **ne répond pas** aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA vise à protéger le cadre bâti de la Ville et assurer une intégration architecturale satisfaisante des demandes de travaux proposées;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste en une révision aux travaux autorisés par le conseil municipal (résolution 2024-03-080) lors de sa séance du 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT QU'on doit préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de porte révisé ne s'harmonise pas avec le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement extérieur doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture du secteur d'appartenance de la construction;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment doivent être préservés ou, lorsque nécessaire, remplacés par des modèles similaires et de qualité équivalente ou supérieure;

CONSIDÉRANT QUE le palier de la façade en avant est actuellement en bois et que son remplacement en PVC n'est pas acceptable;

#### Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **défavorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour la révision à une porte antérieurement approuvée sur la façade avant et pour un changement de matériau (palier de bois à PVC) selon les plans et détails techniques préparés par ARKETIP (planches P1-P3 en date du 26-08-2024).



#### 4.3. PIIA - 2024-00188 – 276 Hickson – Transformation de la façade

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

#### 4.4. PIIA - 2024-00183 – 49 Cadzow – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée et du sous-sol du bâtiment principal selon la documentation soumise par le requérant (soumission de la compagnie Président - portes et fenêtres, no. 153-01330 en date du 25-02-2024).

#### 5. PIIA - 2024-00114 – 227 des Landes – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour l'agrandissement du bâtiment principal au-dessus du garage attaché existant, et pour la transformation des façades existantes, selon les plans et détails techniques préparés par vive st-laurent (planches D051-D150-D151 datées du 6 août 2024).

#### 6. PIIA - 2024-00147– 320 Union – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour le remplacement des portes et fenêtres ainsi que la peinture des gouttières, soffites et fascias existants selon la documentation soumise par le requérant (soumission en date du 31 mai 2024).



#### 7. PIIA - 2024-00166 – 647 Oak – Nouveau bâtiment accessoire

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour la construction d'un nouveau garage détaché selon les plans et détails techniques préparés par E.L. Concept (planches A101-A102-A103 en date du 29 août 2024) annotés par la division du développement du territoire en date du 17 septembre 2024.

#### 8. PIIA - 2024-00167 – 647 Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour le remplacement de deux portes en façade avant selon la documentation soumise par le requérant (soumission de la compagnie Novatech, en date du 29 août 2024), annotée par la division développement du territoire.

#### 9. PIIA – 2024-00170 – 471 Green – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour l'aménagement paysager des cours avant, latérales et arrière selon les plans et détails techniques préparés par Foliaison architectes paysagers (planches AP-011, AP-021, AP-041, AP-061 datées du 28 juin 2024).

#### 10. PIIA - 2024-00171 – 471 Green – Abattage d'arbre

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**



Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour autoriser l'abattage d'un arbre situé à moins de 3 mètres de l'agrandissement selon les plans et détails techniques préparés par Foliaison architectes paysagers (planches AP-011, AP-021, AP-041, AP-061 en date du 28 juin 2024) et le document d'expertise de la firme Sylva croissance en date du 26 juillet 2024.

#### 11. DÉROGATION MINEURE – 2024-00203 - 471 Green – Aménagement paysager

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-213 de la Ville de Saint-Lambert concernant les dérogations mineures applicables au projet et que la demande répond aux critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2023-213 sur les dérogations mineures de la Ville de Saint-Lambert a été adopté le 29 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application des règlements en vigueur a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation ne doit pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure ne doit pas atteinte à la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE, si accordée, la dérogation mineure ne porte pas atteinte au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE, si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre un aménagement paysager de cour d'école adéquat pour son usage, dont le pourcentage de végétation requise n'est pas conforme à la réglementation en vigueur;

#### **Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-213 de la Ville de Saint-Lambert concernant les dérogations mineures pour autoriser un pourcentage d'aire végétalisée de 36% en cour avant secondaire sud, contrevenant au pourcentage minimal de superficie végétalisée pour une cour avant secondaire qui est de 60%, selon la documentation soumise par Leclair architectes en date du 28 août 2024.

#### 12. PIIA - 2024-00163- 426 Victoria – Affichage

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

#### **Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la



demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour autoriser l'installation d'une nouvelle enseigne murale pour le commerce Équilibres – Pilates Yoga Danse inc. selon les plans et détails techniques préparés par DoduDesign en date du 18 juillet 2024.

### 13. PIIA - 2024-00194 – 375 Oak – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 21 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU;

#### Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour la rénovation de la façade avant du bâtiment, le remplacement de la galerie en bois donnant sur l'entrée principale, et l'autorisation d'une 3e couleur de matériau de revêtement (brique gris foncé sur l'agrandissement arrière) selon les plans et détails techniques préparés par Delage Architecture & Design (planches A001 à A402), révisés en date du 22 septembre 2024.

### 14. PIIA - 2024-00191 – 130 Picardie – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande **ne répond pas** aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA vise à protéger le cadre bâti de la Ville et assurer une intégration architecturale satisfaisante des demandes de travaux proposées;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste en une révision aux travaux autorisés par le conseil municipal (résolution 2024-06-219) lors de sa séance du 10 juin 2024.

CONSIDÉRANT QU'on doit préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières, et le caractère propre d'un bâtiment doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement extérieur et les composantes architecturales d'origine du bâtiment doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE le traitement de brique sur la façade avant contribue au caractère du bâtiment existant et ne devrait pas être modifié;

#### Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **défavorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour le remplacement du parement extérieur de la façade avant, de brique en pierre, selon les plans et détails techniques préparés par ARKETIP (planche P1 en date du 22 août 2024).

### 15. PIIA – 2024-00179 – 126 Logan (École des Saint-Anges) – Transformation de la façade

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.



#### 16. PIIA – 2024-00173 - 230 des Landes – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU;

##### Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour le remplacement de la porte d'entrée principale du bâtiment selon la documentation soumise par le requérant (soumission de Novatech en date du 25 juillet 2024, annotée par la Division du développement du territoire le 18 septembre 2024).

#### 17. PIIA – 2024-00185 - 3 Provence – Agrandissement et transformation de la façade

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

#### 18. PIIA - 2024-00192 – 889 de l'Île-de-France – Transformation de la façade

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

#### 19. PIIA - 2024-00175 – 769 Houde – Transformation de la façade

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

#### ~~20. PIIA – 553 Mercille – transformation de façade~~

Demande retirée de l'ordre du jour

#### ~~21. PIIA – 155 Stanley – transformation de façade~~

Demande retirée de l'ordre du jour

#### 22. PIIA - 2024-00175 – 481 Maple – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande **ne répond pas** aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les PIIA vise à protéger le cadre bâti de la Ville et assurer une intégration architecturale satisfaisante des demandes de travaux proposées;

CONSIDÉRANT QU'on doit préserver la physionomie et le caractère spécifique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières, et le caractère propre d'un bâtiment doivent être préservés;

CONSIDÉRANT QUE le porche d'entrée proposé est massif et mal-adapté au bâtiment existant. Le projet tel que présenté n'est pas acceptable et devrait être révisé afin de mieux s'intégrer à la façade sur rue;

##### Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;



Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **défavorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour la reconstruction d'un escalier d'entrée avec l'ajout d'une toiture sur la façade sur rue, selon les plans et détails techniques préparés par Sophie Benoit architecte (planches A001-A402 en date du 19 juillet 2024).

### 23. PIIA - 2024-00198 – Waterhouse 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman – Nouvelle construction

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT QU'on doit encourager la requalification de certains espaces industriels et commerciaux en privilégiant les projets innovants et durables;

CONSIDÉRANT QU'on doit optimiser le développement du centre-ville en privilégiant la compacité;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation du bâtiment proposé offre un encadrement optimal à la rue et aux espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est en adéquation avec les bâtiments voisins dans un principe de gradation de gabarit et de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation et la modulation des volumes, autant horizontales que verticales, permettent d'atténuer les différences de gabarit avec les constructions des secteurs adjacents;

CONSIDÉRANT QUE le projet limite l'impact sur l'ensoleillement et les impacts sonores, visuels, et éoliens du développement sur l'environnement immédiat et des secteurs adjacents;

CONSIDÉRANT QUE les interfaces avec les secteurs de plus faible densité font l'objet d'un traitement des hauteurs et des volumes permettant une transition harmonieuse;

CONSIDÉRANT QUE les variations dans la volumétrie et l'implantation des bâtiments permettent de conserver une échelle humaine;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à l'animation de l'espace public par la répartition des usages, le traitement des façades et des entrées;

CONSIDÉRANT QUE l'approche architecturale, paysagère et les matériaux de revêtement extérieur proposés participent à l'image de marque de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE le concept architectural et paysager est évocateur des éléments et événements d'intérêt du passé du site;

CONSIDÉRANT QUE la conception du bâtiment offre, dans la mesure du possible, des espaces favorisant une accessibilité universelle afin de proposer un habitat adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE, pour les bâtiments de plus de 12 logements, les produits résidentiels sont variés en termes de typologie et de superficie afin de convenir à différents types de ménages;

CONSIDÉRANT QUE les toitures sont verdies ou accueillent des aménagements au bénéfice des occupants;

CONSIDÉRANT QUE la proposition vise la certification LEED BRONZE et se démarque par une architecture performante sur le plan énergétique et par l'emploi de matériaux durables à faible impact environnemental faisant appel à une combinaison de techniques variées;

CONSIDÉRANT QUE, pour les bâtiments de plus de 12 logements, la proposition, dans la mesure du possible, prévoit des mesures qui favorisent une offre de logements à coûts variés;

#### Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert



concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de 4 étages avec mezzanines, comprenant 91 logements de 1 à 2 chambres, selon les plans et détails techniques préparés par HUMÀ DESIGN + ARCHITECTURE en date du 11 septembre 2024, Révision 1.

**24. PIIA - 2024-00200 – Waterhouse 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1, 3 rue Waterman – Équipement mécanique**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour les équipements mécaniques d'un nouveau bâtiment selon les plans et détails techniques préparés par HUMÀ DESIGN + ARCHITECTURE en date du 11 septembre 2024, Révision 1.

**25. PIIA – 2024-00199 - Waterhouse 115,121,127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman – Lotissement**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) afin de jumeler sept (7) lots selon les plans préparés par VITAL ROY INC. ARPENTEURS GÉOMÈTRES en date du 9 septembre 2024. »

**26. PIIA - 2024-00201 – Waterhouse 115, 121, 127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman – Abattage d'arbre**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour abattre un arbre sur le site selon la documentation soumise par HUMÀ DESIGN + ARCHITECTURE en date du 11 septembre 2024, Révision 1.

**27. DÉROGATION MINEURE - 2024-00206 – Waterhouse 115,121,127 avenue Saint-Denis & 1,3 rue Waterman – Hauteur du bâtiment**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-213 de la Ville de Saint-Lambert concernant les dérogations mineures applicables au projet et que la demande répond aux critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2023-213 sur les dérogations mineures de la Ville de Saint-



Lambert a été adopté le 29 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application des règlements en vigueur a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation ne doit pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure ne doit pas atteinte à la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE, si accordée, la dérogation mineure ne porte pas atteinte au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE, si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser un nouveau bâtiment de 4 étages avec mezzanines d'une hauteur de 16,5 mètres, contrevenant à la hauteur de bâtiment autorisée de 16 mètres, soit une augmentation de 3.12%;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-213 de la Ville de Saint-Lambert concernant les dérogations mineures pour autoriser une hauteur de bâtiment de 16,5 mètres, contrevenant à la hauteur de bâtiment autorisée de 16 mètres pour la zone CB-5, selon les plans et détails techniques préparés par HUMÀ DESIGN + ARCHITECTURE en date du 11 septembre 2024, Révision 1.

**28. PIIA - 2024-00107 - Dare 845, avenue Saint-Charles – Nouvelle construction**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT QU'on doit encourager la requalification de certains espaces industriels et commerciaux en privilégiant les projets innovants et durables;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des bâtiments proposés offre un encadrement optimal à la rue et aux espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments sont en adéquation avec les bâtiments voisins dans un principe de gradation de gabarit et de hauteur;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation et la modulation des volumes, autant horizontales que verticales, permettent d'atténuer les différences de gabarit avec les constructions des secteurs adjacents;

CONSIDÉRANT QUE le projet limite l'impact sur l'ensoleillement et les impacts sonores, visuels, et éoliens du développement sur l'environnement immédiat et des secteurs adjacents;

CONSIDÉRANT QUE les variations dans la volumétrie et l'implantation des bâtiments permettent de conserver une échelle humaine;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à l'animation de l'espace public par la répartition des usages, le traitement des façades et des entrées;

CONSIDÉRANT QUE l'approche architecturale, paysagère et les matériaux de revêtement extérieur proposés participent à l'image de marque de Saint-Lambert;



CONSIDÉRANT QUE la conception offre quatre (4) logements favorisant une accessibilité universelle afin de proposer un habitat adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT QUE, pour les bâtiments de plus de 12 logements, les produits résidentiels sont variés en termes de typologie et de superficie afin de convenir à différents types de ménages;

CONSIDÉRANT QUE certaines toitures sont verdies ou accueillent des aménagements au bénéfice des occupants;

CONSIDÉRANT QUE la proposition vise la certification LEED C+CB OR et se démarque par une architecture performante sur le plan énergétique et par l'emploi de matériaux durables à faible impact environnemental faisant appel à une combinaison de techniques;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour le redéveloppement de l'ancien site de l'usine DARE afin d'accueillir 214 unités d'habitations réparties en 19 bâtiments résidentiels (15 rangées de maisons de ville superposées et 4 multiplex offrant des logements de 1 à 4 chambres) selon la documentation soumise par HUMÀ DESIGN + ARCHITECTURE en date du 11 septembre 2024 révision 2, incluant l'ANNEXE SUPPLÉMENTAIRE 3 en date du 16 septembre 2024.

**29. PIIA – 2024-00124 - Dare 845, avenue Saint-Charles – Équipement mécanique**

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

**30. PIIA – 845 Saint-Charles (Dare) – Aménagement du terrain**

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

**31. PIIA – 845 Saint-Charles (Dare) – Espaces de remisage extérieur**

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

**32. PIIA – 2024-00108 - Dare 845, avenue Saint-Charles - Abattage d'arbre**

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

**33. DÉROGATION MINEURE – 2024-00103 - Dare 845, avenue Saint-Charles –hauteur des bâtiments**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-213 de la Ville de Saint-Lambert concernant les dérogations mineures applicables au projet et que la demande répond aux critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2023-213 sur les dérogations mineures de la Ville de Saint-Lambert a été adopté le 29 mars 2023;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application des règlements en vigueur a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui demande une dérogation;



CONSIDÉRANT QU'une dérogation ne doit pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de santé publique ;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure ne doit pas atteinte à la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE, si accordée, la dérogation mineure ne porte pas atteinte au bien-être général ;

CONSIDÉRANT QUE, si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ces travaux ont été effectués de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation a un caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre une architecture intégrée aux typologies architecturales du secteur faisant appel aux formes de toits variés de Saint-Lambert, dont les hauteurs des toits proposées excèdent la hauteur permise par 2m;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu des Règlements numéro 2023-213 de la Ville de Saint-Lambert concernant les dérogations mineures pour autoriser une hauteur de bâtiments de 13 mètres, contrevenant à la hauteur maximale de 11 mètres, selon les plans et détails techniques préparés par HUMÀ DESIGN + ARCHITECTURE en date du 11 septembre 2024 révision 2.

**34. PIIA - 2024-00187 - 352 Pine – Transformation de la façade**

Conservé à l'étude pour obtenir auprès du requérant des clarifications sur la proposition afin que la demande réponde aux objectifs et critères de la réglementation.

**35. PIIA – 2024-00190 - 196 Stanley – Nouveau bâtiment accessoire**

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement No 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) applicables au projet et que la demande répond aux objectifs et critères;

CONSIDÉRANT le courrier électronique reçu du requérant en date du 18 septembre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU;

**Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :**

Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent avis ;

Que le Comité consultatif d'urbanisme donne un avis **favorable** au conseil concernant la demande déposée en vertu du Règlement numéro 2023-220 de la Ville de Saint-Lambert concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour la construction d'un nouveau garage détaché en cour arrière et visible de la rue, selon les documents préparés par le requérant en date du 23 août 2024, annotés par la Division du développement du territoire en date du 17 septembre 2024.

**36. Divers**

**36.1. Discussion du projet Taylor** (restauration des façades sur l'avenue Victoria)

**36.2. Projet coup de cœur**  
N/A



**Direction du greffe, du contentieux et de l'urbanisme**  
**Division développement du territoire**  
2035-C, avenue Victoria  
Saint-Lambert (Québec) J4P 1H1  
Téléphone : 450 672-4444  
Courriel : [urbanisme@saint-lambert.ca](mailto:urbanisme@saint-lambert.ca)

**VILLE DE SAINT-LAMBERT**  
**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU 11 SEPTEMBRE 2024**

### **37. Levée de la réunion**

Que la présente assemblée soit levée à 23h15.

---

**Verreault, Stéphanie**  
Présidente

---

**Cropas, Youki**  
Cheffe de division du  
développement du territoire



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Dérogation mineure – 3, rue de Provence – pourcentage de maçonnerie**

---

### CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

**La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2023-213)*;

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 3, rue de Provence, à savoir:

- Autoriser que la façade arrière du bâtiment présente un pourcentage de maçonnerie de 47% et que la façade latérale droite présente un pourcentage de maçonnerie de 52%, contrevenant au pourcentage minimal de pierre ou de brique d'argile requise par façade qui est de 60%.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.2)

### **Dérogation mineure – 153, du Béarn – Thermopompe**

---

#### CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

**La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT le courriel du requérant reçu en date du 10 octobre 2024 acceptant de respecter la condition du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2023-213)*.

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 153, du Béarn, à savoir:

- autoriser l'installation d'une nouvelle thermopompe à une distance de 1,60 mètre de la limite de terrain latérale droite (est), contrevenant à la distance minimale de 2 mètres d'une limite de terrain avec la condition suivante: une haie de cèdres faisant office d'écran visuel et acoustique devra être installée autour de la thermopompe.
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.3) **Dérogation mineure – 459, ave Wickham – Implantation  
marge arrière**

---

### CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER

**La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été annoncée au préalable par un avis public publié le 18 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les autres critères d'analyse prévus au *Règlement sur les dérogations mineures (2023-213)*.

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à la propriété située au 459, avenue Wickham, à savoir:

- autoriser une marge arrière de 6,43 mètres pour l'agrandissement réalisé en projection arrière de la résidence unifamiliale isolée alors que le *Règlement de zonage 2024-215* prescrit au tableau des spécifications de la zone RA-10 une marge arrière minimale de 7,5 mètres, soit une dérogation totale de 1,07 mètre;
  - maintenir et ajouter de la végétation le long de la ligne arrière du terrain.
-



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

### **PIIA - 312, de Sanford – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 312, avenue de Sanford, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2)

### **PIIA - 208, du Dauphiné – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 208, rue du Dauphiné, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3)

### **PIIA – 276, Hickson – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 276, rue Hickson, conformément aux plans et détails révisés par le requérant, en date du 11 octobre 2024.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

### **PIIA – 352, Pine – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 352, avenue Pine, conformément aux plans et détails révisés par la requérante, en date du 27 septembre 2024.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

### **PIIA – 435, Oak – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 435, avenue Oak, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6)

### **PIIA – 329, Brixton – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 329, avenue de Brixton, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7)

### **PIIA – 107, Picardie – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 107, avenue de Picardie, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

### **PIIA – 255, Simard – Affichage**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'une nouvelle enseigne détachée pour le bâtiment situé au 255, boulevard Simard, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9)

### **PIIA - 43, Green – Affichage**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'une nouvelle enseigne sur auvent fixe pour le bâtiment situé au 43, rue Green, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10)

### **PIIA – 760, Oak – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 760, avenue Oak, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11)                    **PIIA – 3, Provence – Agrandissement et transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade du bâtiment situé au 3, rue de Provence, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12)

### **PIIA – 1000, Victoria – Enseigne**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à une enseigne murale sur la façade du bâtiment situé au 1000, rue Victoria, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13)

### **PIIA – 1101, Victoria – Équipement mécanique**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'installation d'équipement mécanique et d'écrans visuel et acoustique sur le toit du bâtiment situé au 1101, avenue Victoria, tel que déposé.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14)

### **PIIA – 889, Île-de-France - Transformation de la façade;**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 16 octobre 2024, acceptant les conditions du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 889, Île-de-France, tel que déposé.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15)

### **PIIA – 769, Houde – Transformation de la façade**

---

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion du 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT le courrier électronique du requérant reçu en date du 16 octobre 2024 acquiesçant aux commentaires du CCU.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 769, Houde, tel que modifié.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.4.1) **Premier projet de résolution - PPCMOI - 125, Riverside –  
Agrandissement**

---

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial au 125, rue Riverside;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2023-223)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 octobre 2024.

D'ACCORDER, en premier projet de résolution, la demande d'autorisation du projet particulier de construction sur les lots 2 626 963 et 2 391 222 du cadastre du Québec (125, Riverside), en vertu du *Règlement 2023-223 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*, à savoir l'agrandissement du bâtiment unifamilial ayant une superficie d'implantation équivalant à 78,28% de la superficie de l'implantation du bâtiment existant, contrevenant à la norme permettant d'augmenter la superficie d'implantation d'un bâtiment unifamilial d'un maximum de 50%, malgré la note 11 de la grille des usages et des normes, zone RA-9 du *Règlement de zonage 2024-215*;

D'ASSUJETTIR l'autorisation du projet particulier aux conditions suivantes, à savoir:

- 1- Toutes surfaces de stationnement extérieures doivent être perméables
- 2- Plan paysage - les eaux pluviales doivent être gérées sur le site;

DE TENIR une assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution le \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

---



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

### **Seconde période de questions (une heure)**

---

Cette période de questions débute à \_\_\_\_\_ et se termine à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

### **Tour de table des membres du conseil**

---

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.



## EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 4 novembre 2024 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1  
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2  
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3  
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4  
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5  
Liette Michaud, conseillère du district n° 6  
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7  
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

### **Levée de la séance**

---

La mairesse procède à la levée de la séance à \_\_\_\_\_.